CRIC n° 168 (2024-2025)
2e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal

Lundi 7 juillet 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

ORGANISATION DES TRAVAUX.....1

Examen de l'arriéré.....1

Le SparkOh! – Visite.....1

PROJETS ET PROPOSITIONS.....1

Projet de décret ratifiant la décision de reprise par la Région wallonne du service de l'impôt en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement tels que visés aux 4°, 6°, 7° et 8°, de l'article 3, alinéa 1er, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions (Doc. 281 (2024-2025) N° 1).....1

Désignation d'un rapporteur.....1

Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mauel.

Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal.....1

Intervenants : M. le Président – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Discussion générale.....4

Intervenants : M. le Président – M. Christophe Collignon – M. Freddy Mockel – M. Loris Resinelli – M. Julien Liradelfo – Mme Christine Mauel – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Examen et vote de l'article unique.....8

Vote sur l'ensemble.....8

Confiance au président et au rapporteur.....8

Proposition de décret modifiant l'article D.105 du Code wallon du bien-être des animaux et insérant un article D.61/1 en vue d'interdire le gazage et le broyage des poussins mâles pour des raisons exclusivement économiques, déposée par Mme Özen, M. Lefèbvre, Mme Pécriaux, M. Lepine, Mme Tillieux et M. Fontaine (Doc. 256 (2024-2025) N° 1).....9

Désignation d'un rapporteur.....9

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie De Bue.

Exposé de Mme Özen, coauteure de la proposition de décret.....9

Intervenants : M. le Président – Mme Özlem Özen.

Discussion générale.....10

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – M. Julien Liradelfo – M. Loris Resinelli – Mme Céline Tellier – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président – Mme Özlem Özen.

Examen et vote des articles.....16

Intervenants : M. le Président – Mme Özlem Özen.

Confiance au président et au rapporteur.....16

Proposition de résolution visant à dénoncer les crimes commis à Gaza, à reconnaître le risque de génocide et à suspendre le transit d'armes via le territoire wallon, déposée par M. Mugemangango, Mmes Aït Alouha, Ammi, MM. Dupont, Liradelfo et Mme Van Walle (Doc. 267 (2024-2025) N° 1) ;

Proposition de résolution visant à faire reconnaître par la Belgique la politique d'apartheid et le génocide en cours à Gaza et à prendre les mesures nécessaires conformément au droit international, déposée par Mmes Greco, Lambelin, Tillieux, Morreale, Özen et M. Lepine (Doc. 277 (2024-2025) N° 1).....16

16

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge.

Exposé de M. Liradelfo, coauteur de la proposition de résolution n° 267.....16

Intervenants : M. le Président – M. Julien Liradelfo.

Exposé de Mme Greco, coauteure de la proposition de résolution n° 277.....17

Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco.

Discussion générale.....18

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie De Bue – M. Stéphane Hazée – M. Jean-Paul Bastin – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président – M. Julien Liradelfo – Mme Isabella Greco.

Proposition de résolution visant à dénoncer les crimes commis à Gaza, à reconnaître le risque de génocide et à suspendre le transit d'armes via le territoire wallon, déposée par M. Mugemangango, Mmes Aït Alouha, Ammi, MM. Dupont, Liradelfo et Mme Van Walle (Doc. 267 (2024-2025) N° 1).....28

Vote sur l'ensemble.....28

Proposition de résolution visant à faire reconnaître par la Belgique la politique d'apartheid et le génocide en cours à Gaza et à prendre les mesures nécessaires conformément au droit international, déposée par Mmes Greco, Lambelin, Tillieux, Morreale, Özen et M. Lepine (Doc. 277 (2024-2025) N° 1).....28

Vote sur l'ensemble.....28

Confiance au président et au rapporteur.....28

DÉBATS.....28

Note de politique internationale 2024-2029.....28

Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal.....28

Intervenants : M. le Président – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Échange de vues.....31

Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – Mme Christine Mauel – Mme Valérie Bluge – Mme Isabella Greco – M. Loris Resinelli – M. Stéphane Hazée.

REPRISE DE LA SÉANCE.....42

DÉBATS (SUITE).....42

Note de politique internationale 2024-2029.....42

Échange de vues (Suite).....42

Intervenants : M. le Président – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président – M. Germain Mugemangango – Mme Christine Mauel – Mme Valérie Bluge – Mme Isabella Greco – M. Loris Resinelli – M. Stéphane Hazée.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES.....51

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'intégration de clauses sociales, environnementales et de soutien à l'industrie locale dans les marchés publics wallons »..... 51

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la décision relative au transfert de la gestion du permis d'environnement à la Communauté germanophone »..... 53

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de Mme Isabella Greco à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la situation en République démocratique du Congo à la suite de l'accord de paix signé aux États-Unis le 27 juin 2025 »..... 54

Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les licences de transit pour des armes à destination d'Israël par la société FedEx via Liege Airport » ;

Question orale de Mme Isabella Greco à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'état de la situation au sein de l'entreprise FedEx dans le cadre du transit d'armes vers Israël » ;

Question orale de M. Jean-Paul Bastin à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les soupçons de transbordements d'armes vers Israël »……56

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – Mme Isabella Greco – M. Jean-Paul Bastin – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les conséquences de la réforme des droits d'enregistrement » 56

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la demande fédérale de contribution des Régions pour les dépenses militaires »..... 60

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de Mme Isabella Greco à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'urgence de l'internalisation du National Contact Point (NCP) au sein de l'administration wallonne »..... 62

Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de Mme Isabella Greco à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'ultimatum posé au Gouvernement par le collectif « Refuges en colère » »..... 63

Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de Mme Isabella Greco à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les dysfonctionnements persistants des plateformes d'identification des chiens et chats »..... 67

Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la sensibilisation à la protection des animaux lors d'épisodes de chaleur extrême »..... 68

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 69

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 69

Interpellations et questions orales retirées..... 70

LISTE DES INTERVENANTS..... 71

ABRÉVIATIONS COURANTES..... 72

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DU BUDGET, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 13 heures 32 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Le SparkOh! – Visite

M. le Président. – Cette visite était prévue à notre agenda pour discuter des détails. Dès lors que nous n'avons pas eu de proposition sur le planning, je vous propose de reporter la discussion à la rentrée. La programmation n'était de toute façon pas prévue avant le mois d'octobre, sauf erreur.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Projet de décret ratifiant la décision de reprise par la Région wallonne du service de l'impôt en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement tels que visés aux 4°, 6°, 7° et 8°, de l'article 3, alinéa 1er, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions (Doc. 281 (2024-2025) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret ratifiant la décision de reprise par la Région wallonne du service de l'impôt en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement tels que visés aux 4°, 6°, 7° et 8°, de l'article 3, alinéa 1er, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions (Doc. 281 (2024-2025) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Je propose Mme De Bue comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme De Bue est désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, j'ai le plaisir de vous présenter ce jour un décret, certes très court dans son écriture, comme vous avez pu vous en rendre compte, mais qui fait partie d'un projet crucial pour la Région wallonne. Je me permettrai donc d'être un peu plus long dans la présentation de base, qui me paraît tout de même essentielle. Il s'agit de la ratification de la décision prise par le Gouvernement de la reprise du service des droits de succession et des droits d'enregistrement régionalisés.

Le Gouvernement a décidé de se lancer dans cet exercice au regard de la maturité de l'administration fiscale wallonne et de la réussite avérée de la reprise du service du précompte immobilier depuis le 1er janvier 2021.

Si la reprise du service du précompte immobilier a connu une réussite certaine et que je n'ai aucun doute de la réussite de cette reprise à venir, il convient de souligner que les deux familles d'impôts sont fondamentalement différentes par leur complexité, leur processus, les ressources humaines à affecter ainsi que par les bénéficiaires des recettes.

En effet, le précompte immobilier est une taxation de masse partageant la plupart des processus génériques

des autres impôts déjà gérés par le SPW Finances. Il s'agit d'une fiscalité où l'administration s'adresse directement aux redevables. A contrario, les droits d'enregistrement et de succession constituent un groupe d'impôts dans lequel les notaires jouent un rôle central. Pour les droits d'enregistrement, ils sont les intermédiaires directs de l'administration fiscale dans plus de 90 % des dossiers. Concernant les droits de succession, ils sont des interlocuteurs clés, représentant plus de 50 % du nombre de dossiers concernés, sachant que le reste des dossiers en succession est géré par d'autres types de mandataires, comme les avocats ou des fiduciaires, voire par les redevables directement.

Les processus, le public concerné et les solutions ICT seront donc tout à fait différents et nécessitent une évolution profonde de l'environnement ICT pour le SPW Finances.

Du point de vue des recettes fiscales, les droits d'enregistrement régionaux et les droits de succession représentent plus de 60 % des recettes, hors dotations de la Région wallonne. À ce sujet, il est rappelé que les montants totaux perçus par l'État fédéral en droits d'enregistrement et d'hypothèque se sont élevés, en 2024, à plus de 1,5 milliard d'euros ; et les montants totaux perçus en droits de succession se sont élevés, en 2024, à plus de 825 millions d'euros. Vous comprendrez donc aisément l'importance cruciale de cette reprise.

Ensuite, d'un point de vue technique, il me semble utile de préciser quelques éléments.

Tout d'abord, reprendre le service ne signifie pas que la Région disposera de tous les leviers sur ces deux fiscalités. En effet, la reprise d'un service d'un impôt ne modifie pas les compétences wallonnes sur le sujet, outre les règles de procédure. Elle concerne l'exercice administratif de la compétence fiscale et participe ainsi à la responsabilisation de la Wallonie dans la pratique des impôts qui la concernent. L'État fédéral restera donc compétent pour fixer la matière imposable, c'est-à-dire le fait générateur de l'impôt.

Concernant les droits de succession et de mutation par décès, il s'agit premièrement des successions légales et testamentaires, et deuxièmement des transmissions assimilées fictivement en mutation pour cause de mort.

Concernant les droits d'enregistrement régionaux, il s'agit :

- des actes translatifs de propriété ou d'usufruit de biens immeubles situés en Belgique ;
- des actes de partage de biens immeubles situés en Belgique ou des cessions à titre onéreux entre copropriétaires de parts indivises dans des biens précités ;
- des actes de donation de biens meubles ou d'immeubles situés en Belgique ;
- des actes de constitution ou de cession d'hypothèque sur des biens immeubles situés en Belgique.

Seul l'État fédéral peut donc modifier la matière imposable via une loi votée à la majorité spéciale. Cela implique aussi, par exemple, qu'une Région peut prévoir un taux de 0 %, mais ne peut pas abroger ses impôts régionaux.

Ensuite, pour être complet, je pense utile de préciser ce qu'il faut entendre par « service de l'impôt ». Il s'agit en réalité :

- de l'établissement de la base imposable ;
- du calcul de l'impôt ;
- du contrôle de la base imposable ;
- du contentieux y afférent ;
- de la perception et du recouvrement.

Enfin, lorsqu'une Région décide de reprendre le service d'un impôt régional, elle le fait dans le respect du préavis prévu par l'article 5, paragraphe 3, alinéa 1er de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions. Le Gouvernement régional doit ainsi notifier au Gouvernement fédéral sa décision d'assurer lui-même le service de l'impôt et la Région assure alors le service de l'impôt au plus tard le 1er janvier de la deuxième année suivant l'année de la notification.

Dans la pratique, une prolongation d'un an peut être obtenue. Le moment choisi pour la notification est donc très important, car une notification en tout début d'année portera la durée du préavis à presque deux ans hors prolongation, tandis qu'une notification en toute fin d'année réduira la durée du préavis à un an. Pour en revenir au présent décret, la décision prise par le Gouvernement le 30 janvier 2025 n'est pas le fruit du hasard. Il s'agit de la conséquence d'un travail intense effectué par le SPW Finances depuis plusieurs années.

En effet, conscients de la complexité potentielle de cette reprise du service, il fut décidé dès 2019 d'anticiper le processus de reprise et de disposer d'un modèle adéquat de collecte et de traitement de l'information notariale, essentiel à une reprise de ces impôts. À cette fin, le SPW Finances et la Fédération du notariat ont conclu un partenariat stratégique le 11 juillet 2019.

Depuis, différents groupes de travail sont à l'œuvre dans les matières, processus juridique, ICT et comptabilité régionale. L'objectif du partenariat était de se préparer à cette reprise avant le début du processus administratif de trois ans, dont on sait qu'il eut été trop court sans préparation intense préalable. Il s'agit d'une véritable collaboration opérationnelle pour mettre en œuvre un maximum de moyens communs pour anticiper, préparer et faciliter la reprise.

Les différents points abordés étaient notamment :
- la qualité de la documentation patrimoniale et les divers aspects juridiques ;
- la gestion des flux financiers ;
- les différentes interactions business ;
- les différents aspects du processus IT.

Ce partenariat a débouché sur des hypothèses opérationnelles fortes portant notamment sur les points suivants :
- l'envoi dématérialisé des actes et de leurs métadonnées ;
- l'annexe d'un bordereau fiscal ;
- le paiement simultané à l'envoi de l'acte authentique ;
- le calculateur commun des droits d'enregistrement.

La décision du 30 janvier 2025 a été immédiatement notifiée auprès de l'État fédéral. Cet élément, comme déjà expliqué, était fondamental afin d'entamer directement les travaux, tant du côté wallon qu'en collaboration étroite avec le SPF Finances. En pratique, il s'agira donc d'une reprise en deux temps, comme ce fut le cas pour toutes les reprises de la Région wallonne, mais également de presque toutes les reprises des deux autres Régions.

Pour votre information, seule la Région flamande n'a pas fait usage de la prolongation d'une année du processus de reprise du service de la taxe sur les jeux et paris.

La mécanique de la prolongation, qui n'existe donc pas directement dans la loi spéciale de financement, est devenue une sorte de droit coutumier en la matière. Pour procéder de la sorte, les Régions utilisent toujours la même procédure que celle d'activation des deux années de base, à savoir une validation du principe par le Gouvernement et ensuite un décret de ratification.

Par le passé, la Région wallonne a donc toujours procédé en deux étapes, avec deux décisions gouvernementales et deux décrets pris avec une année de décalage, le second décret de ratification abrogeant alors le premier prix. Il est intéressant de noter que, compte tenu de la complexité des impôts en question et du fait que toutes les reprises précédentes ont nécessité une année complémentaire, il a été décidé de directement préciser, dans la décision du 30 janvier 2025, la volonté wallonne d'utiliser cette possibilité de report d'un an. Ceci offre l'avantage de permettre des développements informatiques et organisationnels correctement planifiés et de se prémunir notamment contre les implications budgétaires de modifications successives de marchés publics allongeant les délais en cours de préparation.

Je m'excuse d'être aussi long sur un décret d'apparence minime, mais je vais encore aborder quatre aspects afin de vous brosser l'intégralité du dossier.

Tout d'abord, il doit être précisé que, comme toute reprise du service d'un impôt, une Région a le choix de reprendre le personnel des administrations fédérales concernées ou non. En cas de reprise, une dotation lui est allouée. Il est évidemment clair que nous avons besoin de l'expertise acquise par le personnel fédéral, raison pour laquelle la décision du 30 janvier 2025 précise déjà la volonté de reprise de ce personnel. Cependant, la Région ne peut intervenir d'une quelconque manière dans le processus fédéral de sélection des personnes à transférer. La question s'est donc posée de savoir si une Région pouvait reprendre une partie du personnel en ne bénéficiant que d'une partie de la dotation.

Mais il ressort d'un avis du Conseil d'État du 7 octobre 2008 que tel n'est pas le cas. Pour bénéficier de la dotation, la Région doit reprendre l'ensemble du personnel chargé de la question de l'impôt.

Pour les droits d'enregistrement et droits de succession en Région wallonne, 171 agents seront donc transférés selon les modalités fixées par l'arrêté royal du 25 juillet 1989. Les membres du personnel du SPF Finances transférés conserveront leur qualité, leur grade ou classe, leur ancienneté administrative et leur ancienneté pécuniaire, de même que les primes et autres avantages dont ils bénéficiaient au Fédéral. La dotation est fixée par la loi du 8 mars 2009 fixant le coût de revient total du service des impôts régionaux, qui correspond au prix de revient historique. Sa seule évolution est liée annuellement au taux de fluctuation de l'indice moyen des prix à la consommation. Le montant de cette dotation s'élève pour la Région wallonne à 7 961 483,70 euros, hors indexation, ce qui donne un montant estimé à 13 606 024,58 euros pour l'année 2025.

Ensuite, second point, j'ai le plaisir de préciser que nous sommes parfaitement dans les temps en ce qui concerne le recrutement de 30 ambassadeurs wallons.

Ces emplois seront publiés la semaine prochaine pour permettre à la Région d'envoyer ces nouveaux agents en ambassadeurs dans les services du SPW Finances en vue d'apprendre, par la gestion de vrais dossiers, les principes et subtilités de ces matières juridiquement très complexes.

Pour mémoire, cette stratégie fut appliquée avec succès pour la reprise du précompte immobilier. En effet, une des clés de la réussite de la reprise du précompte immobilier au 1er janvier 2021 a été la création d'une équipe de 30 ambassadeurs provenant du service en charge de la gestion de l'ancienne redevance TV. L'objectif est de disposer dès le premier jour de la reprise de membres du personnel parfaitement formés aux nouveaux impôts, mais également aux processus internes du SPW Finances. Ceci est un facteur critique de succès dès lors que l'on observe par jour ouvrable en moyenne 250 actes notariés en droits d'enregistrement

et près de 150 déclarations de succession primitives et complémentaires.

Sur la base de l'analyse des processus actuels et futurs liés à ces impôts, malgré tous les efforts d'automatisation et de digitalisation des processus, le SPW Finances pointe un risque sur le succès de l'opération de reprise si l'on ne prévoit pas ces emplois supplémentaires. L'ICT est identifiée comme un risque.

Leur importance tient également au fait qu'il a été constaté, lors des précédentes reprises d'impôts, qu'une partie seulement des agents transférés par le SPF Finances avaient une connaissance suffisante de l'impôt transféré.

Je rappelle à nouveau que l'autorité wallonne n'a aucun droit de regard sur la sélection des agents fédéraux qui seront transférés.

Étant donné la très haute technicité juridique de la matière, le SPW Finances entend privilégier des niveaux A et B pour constituer la délégation des ambassadeurs. Il s'agira de 15 niveaux A et de 15 niveaux B pour un montant budgétaire annuel estimé à un peu moins de 2 millions d'euros.

Ensuite, troisième point, autre facteur de succès critique, je précise que les marchés de développement ICT se déroulent également dans le respect des délais. L'administration a finalisé les quatre cahiers des charges le 16 juin 2025 et ceux-ci ont été publiés dans la foulée, conformément à la législation sur les marchés publics.

Enfin, le quatrième point porte sur un volet non abordé jusqu'à présent, en ce qu'il ne m'est pas encore possible de vous communiquer une information correcte sur la question immobilière relative aux nouveaux espaces de travail qui seront nécessaires, dès lors que les discussions commenceront réellement en 2026, même si les administrations se coordonnent déjà sur le sujet. Je peux juste préciser que cela dépend également de la stratégie immobilière qui sera développée par ma collègue en charge de la matière.

Je terminerai en rappelant que le transfert de la gestion des droits d'enregistrement régionaux et des droits de succession du Fédéral à la Région wallonne devra poursuivre les objectifs suivants :

- premièrement, contribuer à l'amélioration de la perception de l'impôt ;
- deuxièmement, s'inscrire dans une politique de simplification administrative ;
- troisièmement, améliorer la qualité de services aux redevables ;
- quatrièmement, prévoir les outils nécessaires au pilotage de la politique fiscale du Gouvernement.

J'en profite d'ailleurs pour remercier tous les acteurs partenaires impliqués dans le futur succès de cette reprise du service que sont le SPW Finances, le Secrétariat général avec le SPW Digital et le SPW Support, Wallonie Finances Expertises, le SPF Finances et la Fédération royale du notariat belge. Ils fournissent un travail extraordinaire dont personne ne se rend réellement compte. Je tiens une nouvelle fois à remercier toutes les équipes impliquées ainsi qu'à saluer le travail réalisé.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Tout d'abord, sans polémique, je veux vous faire part d'un petit incident. Pourrait-on simplement rappeler – c'est peut-être dû à la fougue de la jeunesse – à certains collaborateurs qui se trouvent derrière nous que photographier les écrans de ma collègue ne sont pas des pratiques qui se font dans un parlement ?

Je ne vais pas aller plus loin. Je compte sur vous pour mettre les choses au point. Ce sont peut-être des collaborateurs un peu trop fougueux, mais je n'ai pas envie de faire une polémique. J'aime autant vous le signaler et que les choses soient mises à plat pour éviter ce type de comportement.

M. le Président. – J'en prends note, et l'on y sera attentifs.

M. Christophe Collignon (PS). – Cela me permet de revenir au cœur des travaux pour un dossier qui est important, même si je ne serai pas très long. Le ministre-président a bien expliqué les choses. C'est un ancien dossier et il est important que, petit à petit, la Wallonie puisse récupérer ce type de compétences. Cependant, entre le fait de le dire et la réalité, il y a évidemment un chemin extrêmement important. Il a aussi eu raison de remercier tous ceux qui ont œuvré.

Vous aurez compris que nous accueillerons favorablement ce projet de décret, qui concrétise d'ailleurs une revendication de longue date, notamment relayée par notre ancienne collègue, Joëlle Kapompole. La reprise par la Région wallonne du service des droits d'enregistrement et de succession est quelque chose d'important.

Cette mesure renforcera notre autonomie fiscale tout en nous permettant de disposer de statistiques solides et étayées.

Enfin, ce projet nous permettra de mieux piloter notre politique budgétaire. Nous saluons donc cette décision de la majorité qui, si j'ai bien compris, date du 30 janvier 2025.

Toutefois, nous souhaitons rester vigilants par rapport à certains points :

- la qualité du service rendu aux citoyens et aux notaires ;
- la capacité du SPW Finances à absorber cette nouvelle mission dans les délais ;
- la mise en place d'outils modernes de gestion, de conciliation et de transparence fiscale.

Nous soutenons donc ce décret, tout en appelant à un suivi rigoureux de sa mise en œuvre. Je pense que dans son exposé, le ministre-président a répondu à pas mal de mes questions : s'il y a des redites, c'est que je n'étais pas suffisamment attentif et il ne m'en voudra pas. Je souhaite tout de même en relever quelques-unes.

Vous avez évoqué qu'il y aurait, si j'ai bien retenu le chiffre, 171 agents qui viendraient du Fédéral avec – selon l'expression coutumière – leur sac à dos, ce qui me paraît relativement légitime. Ensuite, vous avez évoqué le fait que 15 ambassadeurs de niveau A et B iront rejoindre le SPW Finances, pour se faire au *process*. Globalement, sait-on d'ores et déjà chiffrer le nombre d'agents qu'il faudra pour gérer ces différentes matières ?

Le Gouvernement envisage-t-il de créer un service de conciliation fiscale ou un outil de *ruling*, comme le suggère le Conseil de la fiscalité ? Je pense que la conciliation fiscale peut être relativement utile parce qu'elle évite un certain nombre de procès. Le *ruling* est une matière que l'on pratique souvent pour les différentes infrastructures – c'est le gestionnaire communal qui parle. On a jusqu'ici eu pas mal de réponses de cette cellule. Il ne faudrait pas qu'ensuite, à la reprise, il y ait l'une ou l'autre difficulté. Les infrastructures sont des outils extrêmement importants, mais on monte vite dans les montants et le *ruling* peut être extrêmement intéressant.

Un outil de suivi en temps réel des recettes est-il prévu ?

Vous avez évoqué la collaboration avec les notaires, donc je ne reviens pas sur la question, puisqu'ils ont été associés. Vous avez fait état du fait qu'il y avait différents groupes de travail.

Confirmez-vous qu'un second décret sera nécessaire en 2026 pour activer le report d'un an ? J'ai peut-être été inattentif : vous l'avez dit au début. J'étais troublé. Ne tenez pas compte de cette question.

Quels sont les jalons intermédiaires prévus d'ici 2027 et quelles sont les garanties de mise en place pour éviter tout retard de perception qui impacterait le budget régional ?

Vous aurez compris que notre groupe accueille favorablement ce décret et sera aussi constructif par rapport aux difficultés de mise en place : on se doute bien que ce sont des administrations qui doivent trouver leur rythme de croisière.

Cependant, on sait aussi que l'enjeu est extrêmement important, tant pour la Wallonie que pour les différents pouvoirs locaux, puisque nous avons besoin de chiffres certains pour disposer de budgets qui nous permettent d'avoir des rentrées. Mon groupe votera donc le décret.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Le contexte a été posé par le ministre-président. Je ne vais pas revenir là-dessus. Cela fait longtemps que l'on parle de reprendre ces services. La complexité est différente au regard du précompte. Effectivement, il y a un risque : s'il y a une recette de plus de 2 milliards, il faut quand même assurer la continuité parce que cela a été mal perçu jusqu'à présent. C'est important de le dire aussi.

Combien d'agents avez-vous l'intention de reprendre au service fédéral et d'affecter aux nouveaux services d'impôts ? En rajoute-t-on 50 aux 171 prévus ? A-t-on déjà une vue là-dessus ? Dans les détails, ce n'est pas possible actuellement, je crois que l'on est bien d'accord.

Encore un petit éclaircissement. Mon collègue Stéphane Hazée a posé une question écrite le 24 avril. On nous a répondu il y a trois semaines. Il était décrit que, tout simplement, c'est le SPF Finances qui déterminera et composera la délégation d'agents qui vont être transférés. Par contre, dans l'exposé du projet, il est écrit que l'on pourrait procéder au remplacement de certains niveaux par d'autres. Parle-t-on bien de l'identité de l'agent dans l'un et du niveau dans l'autre ? Les deux termes sont-ils corrects ? Parle-t-on d'une règle officielle voulant que rien ne change et d'une pratique tolérée à l'intérieur des quatre niveaux – A, B, C, D – suivant laquelle on peut choisir les proportions ?

Actuellement, les agents des SPF Finances concernés par le transfert sont répartis sur plusieurs sites à travers toute la Wallonie. À défaut d'être déjà plus précis à ce stade – ce que je trouve normal –, quel principe de base ou quelles solutions retenues lors des transferts précédents a-t-on l'intention d'appliquer pour la répartition géographique et fonctionnelle future de ces services d'impôts ? Je crois que c'est important.

Si l'on communique aussi tôt que possible et de manière aussi transparente que possible sur la situation future et les solutions adaptées, cela facilitera fortement l'objectif de pouvoir accueillir 171 agents qui auront fait le choix positif d'aller vers le SPW Finances.

Dans l'exposé, vous avez évoqué les objectifs de la reprise : l'amélioration de la perception, la simplification administrative, l'amélioration de la qualité de services aux redevables, que je trouve très importante, et la prévision des outils nécessaires au pilotage de la politique fiscale du Gouvernement. Auriez-vous quelques précisions ou avez-vous déjà des éléments concrets sur ce point ? Il n'y a pas plus de détails dans l'exposé. Or, il serait tout de même

intéressant de savoir ce que l'on projette déjà pour mettre cela en pratique.

Dans l'avis du Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie, on a suggéré un service de conciliation fiscale, un service de *ruling* et un outil d'estimation de suivi des recettes. À quel stade de réflexion en est l'établissement éventuel de ces trois services ? Un service de *ruling* et de conciliation fiscale ne sera-t-il pas trop souvent amené à interpréter une législation qui reste fédérale, ne fût-ce que pour appliquer les taux ? Ne risque-t-on pas d'avoir la situation où des services régionaux différents – de Flandre et de Wallonie – interpréteront de manière différente ou traceront une ligne de manière différente, si l'on parle du *ruling* ?

M. le Président. – La parole est à M. Résinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour votre présentation qui était très complète et qui a répondu aux diverses questions que je voulais vous poser. Je me limiterai donc simplement à un commentaire sur ce texte.

Je tiens à saluer le fait que, par ces dispositions que nous commentons aujourd'hui, les droits de succession, les droits de mutation par décès et certains droits d'enregistrement seront maintenant bientôt pris en charge par la Région wallonne. Cela va permettre, comme cela a déjà été fait en Flandre, de finaliser la reprise des impôts dits régionaux prévue depuis les Accords de Lambermont de 2001 et la cinquième réforme de l'État.

Nous saluons une démarche proactive de la part du Gouvernement puisque la réforme qui nous attend en 2028 concernant les droits de succession va mettre du temps à se préparer. Déjà y penser en mettant en œuvre ces textes va permettre à l'administration de mobiliser le temps et les moyens nécessaires pour anticiper les étapes nécessaires pour mettre en ordre cette bonne réforme des droits de succession qui est prévue pour 2028 et faire en sorte de transformer la promesse d'entrée en vigueur de la réforme des droits de succession pour 2028 en réalité. Le Gouvernement manifeste ainsi sa volonté claire de tout mettre en œuvre pour que cette réforme se passe le mieux possible. Il entend renforcer l'autonomie fiscale régionale en assurant la continuité et la qualité du service aux citoyens, de même qu'il souhaite réaliser le transfert dans les meilleures conditions possibles.

Dans cette optique, l'ensemble du personnel fédéral en charge de ces matières sera conservé. Son expertise et sa connaissance constitueront une plus-value pour notre administration wallonne. C'est quelque chose que nous accueillons tout à fait positivement. Cela va garantir non seulement la préservation de cette expertise existante, mais aussi une transition fluide et efficace entre les niveaux de pouvoir pour que, demain, cette réforme des droits de succession puisse être mise en œuvre de la meilleure des manières, ce que nous saluons avec plaisir.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Nous allons soutenir ce texte parce qu'il clarifie des compétences importantes pour la Wallonie, notamment en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement.

On veut également y mettre des balises claires. Il est utile que la Région dispose de leviers fiscaux. Néanmoins, ces transferts ne doivent pas être un prétexte pour organiser de nouvelles réductions fiscales qui bénéficieraient aux plus aisés. Je pense à certaines réformes, comme celle des droits d'enregistrement, qui ont conduit à une augmentation des prix. C'est pourquoi, à l'avenir, toute modification future des droits de succession ou d'enregistrement devrait faire l'objet, selon nous, d'une étude d'impact sérieuse. On veut savoir qui gagne, qui perd. Ce n'est pas encore très clair aujourd'hui.

Concernant cette question de transfert, on va soutenir ce décret, mais avec transparence et contrôle démocratique. Je rejoins mon collègue quand il dit qu'il faut être attentif à la capacité d'absorption de ces nouvelles matières par le SPW. Cela me paraît évident pour assurer la continuité du service et que cela se fasse dans de bonnes conditions pour tout le monde.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Contrairement aux autres transferts que ce Parlement a pu voter, celui-ci concerne une fiscalité particulièrement lourde et spécifique : les recettes de ces impôts sont estimées à 2 milliards d'euros.

Ce ne sont pas des impôts de masse, dans le sens où le SPW s'adresse directement à un redevable. Dans le cas présent, les notaires jouent aussi un rôle majeur. Dans ce cas spécifique, les processus publics concernés et les solutions seront différents.

Mettre en place les évolutions informatiques nécessaires requiert du temps si l'on veut que le délai du 1er janvier soit respecté ; c'était le cas également pour le précompte immobilier. Un élément ayant permis le succès de la reprise du service du précompte immobilier en 2021 a été la présence d'ambassadeurs engagés par le SPW qui ont pu assurer la transition, ce qui a permis d'éviter des chocs de cultures comme la Flandre a pu en connaître. Cette méthode de travail permet d'éviter une série d'erreurs qui demandent un certain temps pour être corrigées, à l'instar de la reprise des taxes de circulation et de mise en circulation. Je vous remercie pour la décision de recruter 30 ambassadeurs.

Les contacts ont déjà été établis ou sont à venir avec les professionnels concernés, notamment les notaires

qui font partie de ce dispositif. Pour la reprise du précompte immobilier, j'aurais une question concernant le rôle qu'a pu jouer le SPW avec son antenne à Eupen. Cela sera-t-il organisé de la même façon ? Y aura-t-il une solution pour les germanophones ? Ce dispositif, ou un dispositif du même style, sera-t-il reconduit pour la reprise des droits d'enregistrement et de succession ? Dans la positive, pouvez-vous donner davantage de détails ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Je vous remercie pour l'intérêt porté à cette reprise d'ampleur. Cela a été souligné par tout le monde : c'est un travail de longue haleine qui a mobilisé les équipes et tous les acteurs du domaine depuis de nombreuses années.

Sur la première question « est-ce suffisant en termes de personnel », c'est ce qui a été prévu, discuté et estimé par la direction générale et le SPF Finances. J'espère que cela permettra de répondre aux besoins. C'est suffisamment robuste et cela a suffisamment été challengé pour dire que cela sera le cas.

Si des difficultés devaient apparaître, on réévaluera. Cependant, je pense que l'estimation a été faite de manière suffisamment sérieuse et robuste pour garantir la reprise efficace du service. Sur les garanties que l'on aurait pu avoir sur cette reprise de service, il est difficile d'en avoir par rapport au fait qu'elle fonctionnera bien. Tout ce que l'on peut faire, c'est de travailler un maximum en amont et éviter toute une série d'écueils qui pourraient se présenter.

La garantie du bon exercice, c'est le succès de la reprise. C'est ce sur quoi l'on travaille depuis longtemps. Ce n'est pas pour rien qu'il y a, depuis deux ans, plus ou moins 10 groupes de travail qui ont été mis en place. Ils se sont rencontrés 3 à 4 fois par mois avec les différents acteurs au niveau du SPW pour essayer d'anticiper un maximum les problématiques par rapport à la reprise que l'on pourrait rencontrer.

Il y a également la question des remarques du CFFW sur le décret. Elles concernent trois points d'attention qui n'étaient pas liés au décret à proprement parler, mais qui sont relatifs à la reprise du service en tant que tel. Je devrais même dire qu'il s'agit d'éléments relatifs au maintien de l'offre de services actuelle du SPF Finances, même si ces services ne sont pas en lien direct avec la reprise du service des droits de succession et d'enregistrement régionalisé.

Le CFFW suggère ainsi l'implémentation d'un service de conciliation fiscale, d'un service de décision anticipée en matière fiscale et d'un outil d'estimation et de suivi des recettes. Le Service de conciliation fiscal fédéral a pour objectif principal de traiter les dossiers portés en réclamation en matière d'impôt sur les revenus et de TVA, mais également d'aider les redevables dans la phase de recouvrement afin notamment de garantir un traitement uniforme.

Il ne me semble actuellement pas utile d'implémenter ce type de service à la Région dès lors que la direction des fiscalités de paiement du SPW Finances centralise déjà la gestion de toutes les facilités de paiement avec un certain succès. Le service des décisions anticipées en matière fiscale, dès lors qu'il existe et est également utilisé pour les impôts dont le service va être repris, nécessite un point d'attention particulier. Des analyses sont en cours sur l'opportunité et le modèle à mettre en œuvre.

Enfin, concernant la mise en œuvre d'un outil d'estimation et de suivi des recettes, il s'agit d'une des missions dévolues à Wallonie Finances Expertises de moderniser les mécaniques de projection pluriannuelle des recettes telles qu'utilisées déjà dans OPERA. J'attire votre attention sur le fait que la Région wallonne dispose donc déjà dans OPERA d'un tel outil d'estimation et de suivi des recettes.

Sur la question du fait de reprendre un décret, vous avez dit que vous retiriez la question, mais je vous renvoie au texte que j'ai pu prendre en amont. C'est bien cela l'idée, c'est de procéder comme cela a été fait à chaque fois, c'est-à-dire un premier décret qui sera remplacé par un deuxième l'année prochaine pour démarrer le délai des deux ans à partir de ce moment et pour gagner l'année tolérée historiquement dans la reprise de l'exercice des impôts au niveau des entités fédérées.

Au niveau de la reprise du personnel et les 171 agents, nous n'avons pas le choix des agents, ainsi qu'il a été répondu à la question par écrit. Cela va fonctionner par des appels successifs au niveau du SPF Finances. Le Service public fédéral lance un « appel pour mobilité » vers le Service public de Wallonie. Si, au premier appel, on n'a pas les 171 agents, un deuxième appel sera lancé. Et c'est seulement à partir du moment où l'on n'a pas rempli l'ensemble du cadre *ab initio* que l'on peut éventuellement négocier sur les profils. Mais ce n'est pas le cas selon la règle de base. Nous resterons évidemment attentifs à ce que l'on ne nous envoie pas des profils trop éloignés de ce que l'on recherche, en fonction du résultat du premier appel qui aura été lancé en interne au niveau du SPF.

La localisation, ou plutôt la décentralisation, elle répond à deux objectifs. Cela doit être réfléchi dans le cadre de la stratégie immobilière, comme j'ai pu le dire dans mon intervention de base. Une réflexion y sera apportée. Mais il n'est évidemment pas impossible du tout qu'il y ait une répartition géographique qui soit la plus cohérente possible. De nouveau, je ne vais pas m'avancer étant donné que l'on doit pouvoir discuter dans le cadre de cette reprise avec la stratégie

immobilière qui est dans les compétences de ma collègue.

Ensuite, sur les intentions et les objectifs de la reprise et les raisons pour lesquelles nous nous fixions ces objectifs. Il a été constaté qu'il était difficile d'obtenir des statistiques précises avec l'ICT actuelle du SPF Finances. Cela répond d'ailleurs aussi à la remarque du PTB. Pour objectiver l'impact des mesures que l'on prend, il faut avoir la maîtrise des statistiques de l'impact de l'impôt telles qu'elles sont décrétées. C'est essentiel. Il y aura justement des outils wallons pour, je l'espère, avoir des statistiques plus robustes et pouvoir mieux piloter les compétences qui sont les nôtres. Ce sont quand même des volumes financiers assez importants ; on doit pouvoir être le plus robuste possible en la matière.

Sur la question du *ruling* – n'y a-t-il pas un risque de conflit avec le Fédéral et que deux fiscalités soient appliquées ? En fait, il n'y a pas de recours actuellement sur la partie « fait générateur »…

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Il n'y a donc pas de risque de conflit avec le Fédéral, mais il y aura…

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Des différences d'interprétation. À partir du moment où ce qui est piloté au niveau du Fédéral est uniquement le fait générateur et qu'il n'y a pas actuellement d'attaque juridique sur ce fait, il ne devrait a priori pas y avoir d'impact en deuxième ligne non plus. Le fait générateur est la seule disposition qui reste au Fédéral. Cela reste une compétence régionale exclusive.

À propos des 30 ambassadeurs, un emploi est bien réservé à la Communauté germanophone avec une localisation sur Eupen. Sur le nombre, j'ai déjà pu répondre en début d'intervention : ils ont été challengés, discutés directement avec la direction générale et l'ensemble du SPW Finances pour que la reprise se passe de la meilleure manière possible.

C'est un projet d'ampleur sur lequel nous travaillons depuis longtemps. Quand j'ai repris la compétence en janvier 2022, on a directement dit que l'on anticipait un maximum, qu'il fallait bien mettre les choses en place et pas la charrue avant les bœufs au vu du volume qui allait être traité. Depuis maintenant bien plus de deux ans, tous les mois, dix groupes de travail se réunissent à intervalles réguliers, challengent et permettront, je l'espère, d'avoir une reprise qui soit la plus efficace possible pour cette famille d'impôts.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote de l'article unique

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote de l'article unique du projet de décret ratifiant la décision de reprise par la Région wallonne du service de l'impôt en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement tels que visés aux 4°, 6°, 7° et 8°, de l'article 3, alinéa 1er, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions (Doc. 281 (2024-2025) N° 1).

Article unique

L'article unique ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article unique est adopté à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret ratifiant la décision de reprise par la Région wallonne du service de l'impôt en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement tels que visés aux 4°, 6°, 7° et 8°, de l'article 3, alinéa 1er, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions (Doc. 281 (2024-2025) N° 1).

À l'unanimité des membres, la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal recommande l'adoption du projet de décret par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Proposition de décret modifiant l'article D.105 du Code wallon du bien-être des animaux et insérant un article D.61/1 en vue d'interdire le gazage et le broyage des poussins mâles pour des raisons exclusivement économiques, déposée par Mme Özen, M. Lefèbvre, Mme Pécriaux, M. Lepine, Mme Tillieux et M. Fontaine (Doc. 256 (2024-2025) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant l'article D.105 du Code wallon du bien-être des animaux et insérant un article D.61/1 en vue d'interdire le gazage et le broyage des poussins mâles pour des raisons exclusivement économiques, déposée par Mme Özen, M. Lefèbvre, Mme Pécriaux, M. Lepine, Mme Tillieux et M. Fontaine (Doc. 256 (2024-2025) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je propose Mme Mauel comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Mauel est désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de Mme Özen, coauteure de la proposition de décret

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Monsieur le Ministre-Président, mes chers collègues, chaque jour en Belgique, 65 000 poussins mâles sont gazés dès leur naissance. Ce sont environ 24 millions de poussins tués par an dans notre pays. Que reproche-t-on à ces poussins ? Tout simplement d'être nés mâles, et rien d'autre.

Je ne vous apprends rien, un coq n'est pas une poule pondeuse et les poussins mâles ne servent pas à la production d'œufs. Ils sont donc considérés comme inutiles pour la filière des œufs. Pour la production de viande, ils sont jugés non rentables. Les mâles mettent plus de temps que les femelles à développer la poitrine, qui est la partie la plus prisée. Il faut donc les élever plus longtemps pour un rendement moindre, ce qui n'est pas profitable économiquement.

Ils sont donc considérés comme inutiles et non rentables simplement parce qu'ils ne correspondent pas aux standards de rentabilité du système industriel. Dès leur naissance, ces êtres vivants, sensibles, sont éliminés par pure logique économique, pas parce qu'ils sont malades ou qu'ils souffrent : simplement parce qu'ils ne correspondent pas aux standards de rentabilité du système industriel.

En quoi consiste le gazage ? Cela consiste à exposer les poussins à de fortes concentrations de dioxyde de carbone, ce qui provoque chez eux du stress, de la panique, des convulsions et une sensation de suffocation, d'étouffement qui va les mener à la mort par asphyxie. Cette technique irrite les muqueuses, cause de graves problèmes respiratoires et déclenche une panique avant la perte de conscience.

Vous l'imaginez, Monsieur le Ministre-Président, il s'agit d'une méthode brutale, douloureuse et source de souffrance aiguë. Elle soulève aussi de graves questions éthiques et n'est pas tolérable dans une société qui prétend accorder de l'importance au bien-être des animaux sensibles. Cela nous renvoie à une responsabilité collective : celle de fermer les yeux ou non sur une industrie qui sacrifie chaque jour des millions d'êtres vivants pour des raisons purement économiques.

Il est vrai qu'actuellement, aucun couvoir dédié à la production d'œufs n'est installé dans notre Région. Mais bien qu'aucun couvoir n'ait recours à cette méthode sur notre territoire, l'absence de base légale constitue un vide juridique qui n'empêche pas l'installation future d'une exploitation recourant à cette pratique cruelle, contraire au bien-être animal.

Il nous paraît donc impératif d'anticiper cette possibilité et de légiférer de manière préventive afin de verrouiller cette possibilité de traduire concrètement les ambitions affichées par la Wallonie en matière de bien-être animal. Puisqu'il existe des solutions alternatives comme l'ovosexage, cette technique qui permet de déterminer le sexe du poussin dans l'œuf, donc de trier les mâles des femelles bien avant l'éclosion et, dès lors, d'éviter et d'empêcher la naissance des poussins mâles voués à être tués par la suite. Ces techniques d'ovosexage, chers collègues, sont déjà pratiquées dans plusieurs États membres comme l'Allemagne et la France, où le gazage est interdit respectivement depuis 2022 et 2023. Il est également pratiqué dans certains couvoirs en Belgique, notamment dans la région d'Anvers. Ces pays ont démontré qu'avec une volonté politique claire, il est possible de concilier des exigences économiques et des impératifs éthiques.

En Wallonie aussi, il est de notre responsabilité d'encourager des pratiques compatibles avec nos valeurs et de soutenir les acteurs économiques qui veulent aller dans ce sens. Par ailleurs, les citoyens sont majoritairement favorables à cette interdiction légale de

mise à mort des poussins mâles, et ce soutien se reflète également dans les attentes des consommateurs, toujours plus attentifs à l'impact des produits qu'ils consomment. Ainsi, selon un sondage Ipsos qui a été réalisé en juillet 2024, 91 % des Wallons estiment qu'une interdiction légale du gazage et du broyage des poussins mâles devrait être imposée, et 86 % des consommateurs wallons sont même disposés à payer plus cher – tout est relatif parce que cela correspond à 2 centimes d'euros de plus par œuf – si cela permet d'éviter la mise à mort de poussins dans des conditions vraiment cruelles.

Par ailleurs, chers collègues, plusieurs distributeurs ou entreprises comme Sodexo, Carrefour ou encore Bio-Planet se disent favorables pour vendre et utiliser 100 % d'ovosexés. Le problème, c'est qu'actuellement il n'y a pas suffisamment d'ovosexés produits en Belgique pour faire face à la demande. Il y a donc une réelle opportunité économique à saisir, et finalement, je dirais que l'on est en train de louper un marché parce qu'il y a une véritable demande.

Par ce décret, nous voulons aussi franchir une nouvelle étape claire et cohérente pour le bien-être animal. Notre démarche veut aller encore plus loin que l'interdiction du gazage de poussins mâles dans la filière des œufs lorsqu'il est pratiqué pour des raisons purement économiques, puisqu'elle vise aussi à consolider juridiquement l'interdiction du broyage des poussins qui avait été décidée par la Wallonie en 2021 via un arrêté – c'était notre collègue Mme Tellier. C'était une avancée évidemment importante pour le bien-être animal, mais qui reste fragile tant qu'elle n'est pas inscrite dans le code. Dès le départ, il ne nous semblait pas logique ni défendable d'interdire le gazage dans le code sans y mentionner également le broyage. C'est pourquoi le décret que je vous présente aujourd'hui inscrit à la fois le broyage et le gazage dans le même texte fondamental, à savoir le Code wallon du bien-être animal, parce que c'est là que cette disposition a finalement sa place : dans un cadre légal qui vise à protéger les animaux des actes de maltraitance.

Ce n'est pas une simple question réglementaire : c'est un choix de société. Inscrire l'interdiction dans le code permet de lui donner une force de loi, et non de la laisser à la discrétion d'un arrêté ou d'un gouvernement. Vous savez aussi, chers collègues, qu'un décret a une portée juridique plus forte qu'un simple arrêté. En termes de sécurité juridique, un décret offre également une meilleure stabilité juridique puisqu'il est plus difficilement annulable qu'un code. Dès lors, en modifiant le code, nous voulons sécuriser cette interdiction.

Il y a aussi bien évidemment une question de légitimité démocratique, puisqu'un décret est adopté par le Parlement, où il fait l'objet d'un débat public, avec des amendements éventuels et un vote démocratique. Il y a donc beaucoup plus de transparence. À l'inverse, un arrêté du Gouvernement est pris à huis clos, en boycottant le débat qui aurait lieu au Parlement, et avec beaucoup moins de transparence sur une matière qui est aussi sensible que le bien-être animal.

Il est fondamental pour mon groupe que ce soit le Parlement qui tranche. Ce décret que nous vous proposons aujourd'hui permet plus de clarté et plus de lisibilité du droit. En intégrant ces interdictions dans le Code du bien-être animal, on centralise l'information qui est plus lisible et plus accessible aux citoyens, aux professionnels, aux éleveurs, aux différentes associations, contrairement à un arrêté qui peut passer totalement inaperçu.

Ne l'oublions pas : modifier le Code du bien-être animal c'est faire une déclaration politique forte, proclamer un signal éthique et une volonté assumée. Cela donne plus de poids au débat public et plus de cohérence à notre action parlementaire sur des enjeux de société tels que celui-ci. Faire de la Wallonie une pionnière en matière de bien-être animal revient, Monsieur le Ministre-Président, à envoyer un signal fort.

En parallèle, nous devons porter ce combat au niveau européen. Je suis convaincue que l'interdiction du gazage des poussins doit devenir une norme commune au sein de l'Union européenne. La Wallonie, qui a déjà montré qu'elle pouvait être une région motrice en la matière, peut et doit jouer un rôle d'influence dans les débats européens en s'associant à d'autres États membres et d'autres régions déjà engagées dans cette direction. C'est une étape nécessaire vers un modèle agricole plus respectueux du vivant, plus aligné sur les attentes d'une société qui évolue et d'une alimentation plus durable.

Ce changement est économiquement soutenable et éthiquement incontournable. Voilà pourquoi, chers collègues, je suis confiante dans votre volonté à soutenir ce texte et à inscrire noir sur blanc l'interdiction du gazage et du broyage des poussins dans le Code wallon du bien-être animal. Interdire ces pratiques, c'est refuser que la logique économique serve d'excuse à la cruauté. C'est choisir d'avancer ensemble vers une société plus juste, plus éthique et plus humaine.

Faisons de la Wallonie un exemple à suivre. D'avance, je vous remercie, chers collègues, et je me tiens à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je remercie Mme Özen pour ses explications que je vais rejoindre dans une

bonne partie de mon exposé. En effet, chaque année, ce sont des millions de poussins mâles – jugés inutiles, car ils ne pondent pas d'œufs – qui sont éliminés dès leur naissance. Ils ne vivent que quelques heures : pas le temps de découvrir le monde, ni même de sentir la chaleur d'une mère. Ils sont mis à mort par des méthodes cruelles. On visualise tous ces images de reportages avec ces poussins détruits dès la naissance. C'est une pratique encore autorisée dans certaines régions d'Europe.

Derrière ces faits, ce sont des êtres vivants capables de ressentir la douleur et la peur. C'est terrible du point de vue de la souffrance animale et il est grand temps que nous nous saisissions ici aussi de ce sujet pour mettre fin à une méthode indigne, pour ouvrir la voie à des pratiques plus respectueuses du vivant. Je remercie le Parti socialiste d'avoir présenté sa proposition pour l'interdiction du gazage des poussins, ce qui nous permet d'en débattre aujourd'hui.

C'est un sujet éthique qui rencontre généralement une forte hostilité de la part des citoyens dans un contexte où le bien-être animal occupe une place croissante dans les préoccupations sociétales. D'autres pays européens sont concernés, comme la France et l'Allemagne. C'est en ce sens que le précédent Gouvernement wallon avait déjà interdit le broyage des poussins par arrêté en 2021. Il y a donc une certaine logique avec le fait que ce procédé de gazage soit aujourd'hui remis en question.

Même si aucun couvoir n'utilise ces pratiques en Wallonie – c'est très important de le souligner –, ils sont présents en Flandre. Il est important de se saisir de ce sujet de manière préventive, surtout lorsque des alternatives existent, comme l'ovosexage qui permet d'identifier le sexe de l'embryon avant l'éclosion. Le coût de cette alternative est très mesuré, avec environ 2 centimes supplémentaires par œuf et, selon un sondage Ipsos commandé par l'association GAIA, 82 % des Belges seraient prêts à payer ce montant.

Le bien-être animal devient une préoccupation de plus en plus importante dans le quotidien de nos citoyens. Pour répondre aux nombreux défis qui se posent en la matière, le Gouvernement a validé, jeudi dernier, la note d'orientation du ministre-président concernant la stratégie de celui-ci en matière de bien-être animal jusqu'à la fin de la législature. Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour cette note.

Je voulais vous féliciter pour cette feuille de route, qui permet d'avoir une vue très concrète sur les mesures à mener. On y reviendra lors des prochaines commissions.

Au sujet de l'interdiction du gazage des poussins, un projet d'arrêté du Gouvernement wallon a déjà été validé en première lecture. Ce projet d'AGW vise à insérer, dans l'AGW du 8 juillet 2021 relatif à la protection des animaux au moment de leur mise à mort, un article 14/1 visant à interdire le gazage des poussins. Cela montre le volontarisme du Gouvernement en la matière.

C'est là que je vais un peu me distancier de vous, Madame Özen. Bien qu'intéressant, votre texte se révèle caduc et nous ne le soutiendrons pas. En effet, par rapport à l'argument du décret versus l'arrêté du Gouvernement, c'est là que nous nous distancions de vous. Le décret relatif au Code wallon du bien-être animal prévoit bien un article 59, 5°, stipulant que « le Gouvernement fixe les conditions et les modalités se rapportant à l'utilisation de produits ou de matériel destinés à la mise à mort d'animaux ». Cette interdiction sera solide juridiquement, car c'est le dispositif qui est prévu par le code. Enfin, si le professionnel ne respecte pas cet arrêté, il sera bien coupable d'une infraction de deuxième catégorie au sens premier du livre du Code de l'environnement grâce à l'article 106 du Code wallon du bien-être animal.

Nous sommes ravis de voir cette avancée gouvernementale pour le bien-être animal, Monsieur le Ministre-Président, continuant à placer la Wallonie à la pointe sur ce sujet.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Je vais être court et je vais être clair : le PTB soutiendra cette proposition de décret. C'est une mesure attendue, nécessaire et surtout justifiée tant sur le plan éthique que sur le plan pratique.

Chaque année, des millions de poussins mâles sont éliminés juste après leur naissance parce qu'ils ne sont pas rentables. Ce n'est pas acceptable. Même si le gazage n'a pas lieu en Wallonie, il est important de l'interdire explicitement pour éviter tout retour en arrière.

Ce que le texte propose est simple, à savoir mettre fin à une pratique cruelle et dépassée, et encourager les alternatives, comme le sexage *in ovo*, déjà utilisées ailleurs. On sait que ces techniques existent, qu'elles fonctionnent et qu'elles permettent d'éviter la naissance de poussins voués à être détruits.

On est donc ici face à une décision de bon sens, alignée à la fois avec les attentes de la population, avec ce que d'autres pays ont déjà mis en place et avec une vision plus respectueuse du vivant.

Je remercie les auteurs du texte et j'espère que nous pourrons avancer ensemble sur ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je remercie Mme Özen de mettre ce sujet ô combien important sur la table. Vous avez mentionné des chiffres très

interpellants qui, heureusement, ne concernent pas la Wallonie puisque ce type de mise à mort n'existe pas sur le territoire wallon.

Je vous remercie de nous permettre de discuter de ce point et, par la même occasion, je remercie le ministre-président d'avoir pris en considération cette thématique importante pour l'insérer dans l'arrêté de 2021 pour, explicitement, en plus de l'interdiction du broyage, fixer cette interdiction du gazage des poussins. C'était une demande attendue de la part du secteur du bien-être animal. Cette demande est maintenant rencontrée et elle sera traduite dans les textes. Effectivement, elle le sera via un arrêté du Gouvernement wallon, mais il n'empêche que cette mesure sera d'application sur l'entièreté du territoire et que, dès lors, le gazage sera interdit.

Au niveau du groupe des Engagés, très attachés à cette question du bien-être animal, nous sommes rassurés par rapport aux annonces qui ont été faites la semaine dernière par le ministre-président au sujet de l'entièreté – mais on aura l'occasion d'en débattre dans cette commission au moment opportun – de son texte de modification du Code du bien-être animal.

Nous faisons entièrement confiance, à la fois au ministre-président et au Gouvernement, pour que cette disposition soit le plus rapidement possible insérée dans cet arrêté du Gouvernement, pour que demain, il ne puisse pas y avoir d'entreprise qui s'engouffre dans cette brèche, ce vide juridique qui existe actuellement.

Il faut que jamais cette pratique scandaleuse de mise à mort des poussins mâles par gazage ne puisse s'installer en Wallonie. La Wallonie est déjà un territoire où le broyage de poussins est interdit. Le fait que, demain, on ajoute à cette interdiction celle de procéder au gazage nous satisfait amplement. Nous faisons entièrement confiance au ministre-président pour la mise en place de ce qu'il nous a annoncé.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Je suis désolée, car j'étais dans une autre commission en parallèle.

Je vais me positionner sur la proposition des collègues socialistes, même si, entre-temps, j'ai lu dans la presse que le ministre-président allait avancer sur le sujet, ce dont je me réjouis.

Pour nous, la mise à mort systématique des poussins mâles est une dérive inquiétante de l'intensification de nos systèmes d'élevage. Elle est directement liée à l'hyperspécialisation des filières. Il est important d'en prendre conscience. D'un côté, nous avons des poules pondeuses qui sont sélectionnées uniquement pour produire des œufs en grande quantité, et de l'autre, des poulets de chair qui sont sélectionnés uniquement pour leur croissance rapide. Cette logique industrielle a mené à une situation où les poussins mâles des lignées pondeuses sont jugés non rentables et sont mis à mort dès la naissance.

Chaque année, ce sont près de 300 millions de poussins mâles qui sont éliminés peu après leur naissance dans l'Union européenne, dont 24 millions rien qu'en Belgique, selon l'association GAIA. Cette pratique est moralement et socialement intolérable.

Elle l'est d'autant plus que nous savons qu'il existe aujourd'hui des alternatives qui sont viables. Nous avions d'ailleurs, sous le précédent Gouvernement, commandité une étude sur le sujet dont je vous recommande chaleureusement la lecture. Il existe notamment le sexage, que l'on appelle *in ovo* – « dans l'œuf » – qui permet d'identifier le sexe de l'embryon avant éclosion et d'ainsi éviter des mises à mort inutiles. C'est une solution techniquement possible et éthiquement nécessaire.

Heureusement – je tiens à le souligner –, il n'existe actuellement ni broyage – puisque nous l'avons déjà interdit – ni gazage actuellement pratiqué en Wallonie. C'est justement le moment d'agir et de prendre des mesures préventives. C'est pourquoi il importe, selon nous, de poursuivre sur cette lancée en interdisant aussi la pratique du gazage, avant que des exploitations y recourant ne s'installent dans notre Région.

Nous sommes donc tout à fait favorables à cette proposition de décret, avec néanmoins une condition très stricte – ce sera l'essentiel de mon apport aujourd'hui. Nous déposons un amendement qui vient de vous être communiqué, Monsieur le Président, pour supprimer de la proposition socialiste – mais j'imagine que M. le Ministre-Président s'y référera aussi – la mention « raisons exclusivement économiques ». En effet, en laissant cette mention, nous ouvrons une faille juridique dangereuse. Il y aura toujours un moyen de justifier une mise à mort par un argument économique ou logistique. Dans la pratique, cela compliquera considérablement le travail de l'Unité du bien-être animal, de l'administration qui devra évaluer au cas par cas si la raison invoquée est exclusivement économique ou non.

Par ailleurs, je tiens à alerter sur le fait que cette mention affaiblit la législation actuelle et constitue donc un recul en arrière. Lorsque nous avons interdit le broyage des poussins en 2021, cette interdiction n'était assortie d'aucune condition. S'il est appréciable de couler cette mesure dans le code plutôt que simplement dans l'AGW, il serait selon nous totalement contre-productif et incohérent d'introduire une possibilité d'échapper à cette interdiction sous couvert d'une justification économique.

Nous devons continuer sur la voie que nous avons ouverte ensemble, celle de construire une législation cohérente, efficace et ambitieuse en matière de bien-être animal. Ce décret va dans le bon sens, mais il faut

s'assurer qu'il soit réellement applicable et protecteur. Je vous invite donc, mes chers collègues, à soutenir cet amendement pour garantir une interdiction pleine et entière de ces pratiques et continuer à montrer que la Wallonie peut être une Région pionnière en matière de protection des animaux.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, permettez-moi tout d'abord de refaire de petits rétroactes. L'article 24 de la loi spéciale relative à la sixième réforme de l'État du 6 janvier 2014, modifiant le paragraphe 1er de l'article 6 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, attribue la compétence du bien-être des animaux aux Régions, et ce, depuis le 1er juillet 2014. En vertu des articles D.59.5 du Code wallon du bien-être animal, le Gouvernement peut fixer les conditions et les modalités se rapportant à l'utilisation de produits ou matériels destinés à la mise à mort d'animaux. Cette habilitation a été traduite dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juillet 2021 relatif à la protection des animaux au moment de leur mise à mort.

La proposition de résolution, bien que partagée au niveau de l'objectif par l'ensemble des groupes, ne prend cependant pas en considération l'habilitation déjà donnée par le code et concrétisée par cet AGW de 2021. C'est cet AGW qui doit pouvoir être modifié pour intégrer l'interdiction de gazage.

La Déclaration de politique régionale 2024-2029 prévoit que les animaux sont des êtres dotés de sensibilité au même titre que l'être humain et que, à ce titre, notre société se doit de mettre tout en œuvre pour protéger et respecter cette sensibilité.

Elle prévoit également que le Gouvernement assurera, au sein de notre société, la protection et le bien-être à tous les animaux en tant qu'êtres sensibles. Pour garantir les pratiques les plus respectueuses du bien-être animal, elle prévoit que le Gouvernement garantira le bien-être des animaux domestiques et de compagnie, assurera la protection des animaux dans les exploitations et assurera la protection des animaux dans les autres contextes d'interdiction.

L'article 14 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juillet 2021 relatif à la protection des animaux au moment de leur mise à mort précise qu'il est interdit de mettre à mort des poussins de volailles domestiques de l'espèce *Gallus gallus* par méthode de broyage, telles que visées à l'annexe 1 du règlement n° 1099/2009. Le rapport final « Live or die ? Quelles alternatives à la mise à mort des jeunes mâles dans les élevages avicoles de ponte et laitiers bovins ou caprins en Wallonie ? », présenté par le Centre de recherches agronomiques, en collaboration avec l'Université de Namur, de juin 2021 à février 2022, fait part du problème éthique de la mise à mort des poussins de un jour et expose la possibilité d'alternatives, notamment par le sexage des œufs.

Le gazage constitue aujourd'hui la méthode la plus fréquemment utilisée pour l'élimination des poussins mâles dans les filières pondeuses. Pourtant, des alternatives existent, telles que le sexage *in ovo*, qui permet d'identifier le sexe de l'embryon avant l'éclosion, ou encore la valorisation des poussins mâles par leur élevage.

Alors que le bien-être animal occupe une place croissante dans les préoccupations sociétales, le recours systématique au gazage apparaît de moins en moins compatible avec les principes d'un élevage respectueux de la vie.

Il n'existe, à ce jour, en Wallonie, qu'un seul couvoir et celui-ci ne pratique pas l'euthanasie des jeunes poussins mâles. Il n'y a donc – cela a été dit par l'ensemble des groupes – aucun gazage de poussins en Wallonie à ce jour. Cette situation n'existe pas actuellement. Néanmoins, je souhaite légiférer en la matière pour m'assurer que, à l'avenir, la pratique du gazage ne puisse pas exister au sein de notre Région. Je l'avais d'ailleurs exprimé lors de la première rencontre que j'avais eue avec GAIA, il y a de cela maintenant quelques mois.

C'est dans ce sens que, en sa séance du 3 juillet 2025, le Gouvernement a adopté en première lecture le projet d'arrêté visant à insérer dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juillet 2021 relatif à la protection des animaux au moment de leur mise à mort, un article 14/1 visant à interdire le gazage des poussins. Par dérogation, le projet adopté permet que le gazage reste autorisé si l'état de santé de l'animal est gravement affecté et ne permet pas de le maintenir en vie en lui assurant des conditions optimales de bien-être animal ou dans le cadre d'épidémies si d'autres procédés de mise à mort ne peuvent pas être utilisés.

Je partage par conséquent l'objectif poursuivi par la résolution. Néanmoins, le Code wallon du bien-être animal habilitant le Gouvernement à fixer les conditions et les modalités se rapportant à l'utilisation de produits ou matériels destinés à la mise à mort d'animaux, le véhicule juridique utilisé concrétisant l'interdiction par le Gouvernement est l'AGW du 8 juillet 2021. Il n'y a pas lieu de modifier le code. Par ailleurs, j'ai entendu la remarque par rapport à l'information. Comme tout arrêté du Gouvernement, celui-ci sera bien évidemment publié au *Moniteur belge*.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Je suis ravie d'entendre que, avec l'ensemble des collègues des groupes politiques, nous partageons le même intérêt pour le bien-être animal et le fait de reconnaître que ce sont des

pratiques cruelles et éthiquement intolérables, y compris économiquement puisque c'est une dérive de l'intensification industrielle qui n'a pas lieu d'être, d'autant plus que des alternatives existent pour éviter cette mise à mort massive des poussins.

Je vais tenter de répondre à l'ensemble des questions qui m'ont été posées et des remarques qui ont été émises.

Madame Bluge, vous avez fait état de la note d'orientation annoncée par notre ministre-président, de sa feuille de route pour l'ensemble de la législature et d'un projet validé en première lecture. Ce que je ne comprends pas, c'est que nous avons un texte fouillé, documenté, clair et cohérent. Ce n'est pas une annonce, Monsieur Resinelli. Vous dites : « Le Gouvernement a annoncé ». En effet, le Gouvernement a annoncé un projet en première lecture. Il faut encore une deuxième lecture et une troisième lecture. Il faut encore que ce projet puisse aboutir. Or, ici, nous sommes tous d'accord. Il y a un texte sur lequel nous pouvons avancer et travailler de façon constructive, tous partis confondus, majorité comme opposition, parce qu'il y a un intérêt supérieur que vous partagez. Pourquoi attendre cet arrêté dont on ne sait encore strictement rien sur le fond ni sur quoi il va porter ou non ?

Par rapport à la caducité, tout d'abord, Monsieur le Ministre-Président, je voudrais rappeler que c'est une proposition de décret parce que, à plusieurs reprises, vous avez parlé de proposition de résolution. C'est bien une proposition de décret.

(Réaction de M. le Ministre-Président Dolimont)

Oui, mais cela a un impact juridique tout à fait différent. La portée juridique d'un décret est beaucoup plus forte puisqu'il modifie directement le code. Comme vous l'avez dit, un décret a une sécurité juridique beaucoup plus importante. Par arrêté, vous ne précisez que les modalités. Je tiens aussi à rappeler que votre arrêté est beaucoup plus facilement annulable qu'un code.

Je vais d'ailleurs reprendre l'exemple de ces derniers jours avec l'arrêté du 10 décembre 2024, qui a été annulé par le Conseil d'État, relatif aux conditions d'agrément des établissements pour animaux, aux conditions de détention et de commercialisation au sein de ces mêmes établissements. Cet arrêté avait été salué par les associations de défense des animaux parce qu'il renforçait justement les conditions relatives aux élevages de chiens et de chats, mais aussi aux pensions, aux refuges et aux établissements commerciaux. Cependant, il a été annulé. Depuis, on est en attente d'un arrêté de réfection. Depuis cette date, c'est l'arrêté royal du 27 avril 2007 qui, avec des conditions nettement moins favorables aux animaux, est à nouveau en vigueur. Entre-temps, on peut se retrouver dans des conditions qui sont catastrophiques avec une législation qui est beaucoup moins protectrice des animaux. C'est exactement ce qui se passe dans ce cas.

À nouveau, je vais aussi rappeler la lisibilité du droit parce que c'est vraiment important que cela soit dans le code qui est l'outil et le texte légal le plus approprié pour parler de maltraitance d'animaux. C'est aussi beaucoup plus accessible pour le citoyen, pour les élevages, les associations, d'avoir un texte qui regroupe l'ensemble des dispositions qui se rapportent au bien-être animal. Donc il y a une symbolique extrêmement forte de modification du code.

Je souhaiterais aussi revenir sur l'écueil et la remarque qui a été formulée par Mme Tellier concernant la mention de la raison exclusivement économique. L'objectif ici n'est pas d'interdire la mise à mort des poussins mâles dans l'absolu, mais de cibler cette pratique spécifique qui consiste à les éliminer uniquement parce qu'ils ne sont pas rentables dans la production et la filière des œufs.

En d'autres termes, c'est pour ne pas empêcher une euthanasie de poussins, par exemple, en cas de crise ou de raison sanitaire avérée, s'il y a une maladie, une contamination, une nécessité de protéger la santé des autres animaux. C'est aussi dans le but de ne pas entraver le travail vétérinaire ni, par exemple, les mesures de biosécurité encadrées légalement. Il vise exclusivement les cas d'élimination de masse pour des raisons économiques et industrielles aujourd'hui rendus évitables grâce à des alternatives. Je suis toujours ouverte à discuter des amendements quand on en aura aussi pris connaissance.

Je vais clôturer sur les rétroactes, car je demeure étonnée. En avril dernier – le 14 avril plus précisément –, je vous interrogeais sur ce sujet et vous m'avez répondu que vous continueriez à surveiller l'évolution législative au niveau européen. Vous aviez plutôt une posture attentiste. Vous alliez attendre de voir ce qui se passait au niveau européen. Or, depuis le mois d'avril, vous n'avez rien fait.

Finalement, on a pris nos responsabilités. Face à cette inertie, nous avons déposé une proposition de décret claire, construite, qui répond à un besoin du terrain, qui anticipe les défis et qui respecte le cadre juridique. Et là hop, subitement, on nous dégaine un projet d'arrêté. Permettez-moi donc de douter, Monsieur le Ministre-Président. J'ai l'impression que vous n'agissez pas pour faire avancer le dossier, mais plutôt pour l'empêcher, parce que cela vient de quelqu'un d'autre.

Le fond du problème, ce n'est pas ma proposition, puisque ici je constate quand même que tout le monde est d'accord. C'est quand même rare quand tout le monde est d'accord sur un sujet et que l'on peut avancer sur un texte qui existe déjà et pas sur un projet d'arrêté qui est seulement en première lecture et dont nous ne

connaissons absolument pas le fond. J'ai donc plutôt l'impression que le problème c'est parce que je l'ai fait avant vous.

J'espère que ce n'est pas votre manière de faire de la politique parce que gouverner c'est aussi travailler avec les autres, majorité comme opposition, et tous partis confondus et pas contre. C'est aussi faire passer l'intérêt général et, en l'occurrence, celui des animaux avant votre susceptibilité ou celle de votre cabinet.

Je trouve que travailler sur un texte parce qu'il est bon – peu importe qui l'a déposé –, c'est la maturité politique. J'espère sincèrement que l'on pourra – peut-être suis-je trop naïve – continuer à travailler sur ce texte. Je suis bien évidemment ouverte à l'amélioration, aux amendements qui seront proposés par tous les partis politiques. Je reste donc à votre disposition.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Nous partageons tous et toutes la même intention, à savoir interdire ce gazage. Concernant le texte, il existe déjà et c'est une attitude proactive de la part du ministre-président de travailler sur un texte alors que le gazage des poussins n'existe pas en Wallonie. Or, on va déjà l'interdire de manière proactive. Le texte existe déjà, car il est passé en première lecture au Gouvernement wallon. Ces travaux se sont poursuivis en parallèle, de votre part et de la part du Gouvernement.

Concernant le véhicule juridique, le Code wallon du bien-être animal prévoit que c'est le gouvernement qui fixe les conditions et les modalités se rapportant à l'utilisation du produit ou du matériel destiné à la mise à mort d'animaux. Le Code wallon balise l'interdiction d'utiliser ces produits pour la mise à mort de ces animaux ; c'est un arrêté du Gouvernement qui est le véhicule juridique prévu par le code. Vous savez comme moi que ces véhicules juridiques passent par toute une procédure qui prend un certain temps – notamment par le Conseil d'État qui remet un ensemble d'avis.

Par ailleurs, lors de la précédente législature, vous étiez dans la majorité et c'est un arrêté du Gouvernement qui a interdit le broyage des poussins. Dès lors, pourquoi prendre un décret pour interdire le gazage ? On répond à toutes ces questions par les rétroactes et par le Code wallon existant.

Enfin, vous avez aussi mentionné les conditions d'agrément des organismes d'accueil. De nouveaux arrêtés sont aussi prévus dans la note d'orientation pour revoir les conditions d'agrément. À nouveau, ce n'est pas un texte potentiel : il existe, il est passé en première lecture, il faut attendre le cheminement administratif de ce texte et qu'il arrive devant nous pour que nous puissions, je l'espère, d'une même voix, accorder notre confiance à ce texte développé par le Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je ne vais pas être plus long puisque Mme Bluge a résumé le contexte juridique et procédural. Les attentes des associations du bien-être animal et des citoyens dans leur grande majorité sont que ce soit factuel et que cette interdiction soit réellement d'application en Wallonie. Vous l'avez inscrit dans l'agenda du Gouvernement. L'élément principal n'est pas de savoir quel cadre juridique va encadrer cette interdiction, mais qu'il y ait une interdiction et qu'elle soit réalisée. Je réitère notre confiance pour que cette interdiction soit mise en pratique le plus rapidement possible.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Tout cela est sans surprise. À partir du moment – c'est un jeu de dupes – où le ministre-président annonce il y a quelques jours son intention d'avancer, on se doutait bien que la majorité nous dirait : « Circulez, il n'y a rien à voir ». C'est un peu dommage parce que le travail parlementaire ne doit pas être balayé d'un revers de la main lorsqu'un travail a été abouti de la part des collègues socialistes – ce n'est pas un travail d'Ecolo, donc je le dis encore plus facilement.

On doit essayer d'avancer le plus vite et le mieux possible avec un texte qui aura davantage de valeur s'il est décrétal que s'il est réglementaire. L'important est d'avancer vite et bien. Je réitère notre demande pour que cet amendement puisse être pris en compte d'une manière ou d'une autre. Pour nous, il est fondamental pour la sécurité juridique. Je me réjouis que le MR ait bougé sur cette question, puisque nous avions à l'époque proposé au Gouvernement d'avancer sur le gazage des poussins, ce qui avait été refusé.

Le nouveau ministre-président maintenant a la compétence, et donc tant mieux si l'on a pu avancer là-dessus.

Nous serons extrêmement attentifs à ce que, d'une manière ou d'une autre, cet amendement soit pris en compte et surtout que le texte avance le plus rapidement possible.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Je ne vais pas tourner en rond et répéter ce que j'ai déjà dit ou avancer les arguments que j'ai déjà avancés en termes de sécurité juridique, d'enjeux démocratiques et de lisibilité du droit.

Je me rends compte que l'on n'arrivera pas – même si sur le principe, nous sommes d'accord – à trouver un terrain d'entente pour travailler sur cette proposition de décret.

Malgré tout – je suis désolée de le dire de cette manière –, je retiens deux choses. Nous, on a agi et l'on n'a pas attendu que quelqu'un sorte un texte pour

subitement sortir un projet d'arrêté. Vous, Monsieur le Ministre-Président, vous avez tout fait pour ne pas en débattre parce que cela ne venait pas de vous.

Aujourd'hui, je souhaiterais que l'on vote notre proposition de décret.

M. le Président. – Un amendement (Doc. 256 (2024-2025) N° 2) est déposé.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles de la proposition de décret modifiant l'article D.105 du Code wallon du bien-être des animaux et insérant un article D.61/1 en vue d'interdire le gazage et le broyage des poussins mâles pour des raisons exclusivement économiques, déposée par Mme Özen, M. Lefèbvre, Mme Pécriaux, M. Lepine, Mme Tillieux et M. Fontaine (Doc. 256 (2024-2025) N° 1).

Art. 1er

À cet article, un amendement (Doc. 256 (2024-2025) N° 2) est déposé par Mme Tellier.

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement (Doc. 256 (2024-2025) N° 2) est rejeté par 6 voix contre 4.

L'article 1er est rejeté par 6 voix contre 4.

Le rejet de l'article 1er entraîne le rejet de l'ensemble de la proposition de décret.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Je souhaiterais que le point soit inscrit à l'ordre du jour de la séance plénière qui aura lieu à la rentrée.

M. le Président. – Nous ne l'oublierons pas d'ici là.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Proposition de résolution visant à dénoncer les crimes commis à Gaza, à reconnaître le risque de génocide et à suspendre le transit d'armes via le territoire wallon, déposée par M. Mugemangango, Mmes Aït Alouha, Ammi, MM. Dupont, Liradelfo et Mme Van Walle (Doc. 267 (2024-2025) N° 1)

Proposition de résolution visant à faire reconnaître par la Belgique la politique d'apartheid et le génocide en cours à Gaza et à prendre les mesures nécessaires conformément au droit international, déposée par Mmes Greco, Lambelin, Tillieux, Morreale, Özen et M. Lepine (Doc. 277 (2024-2025) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- de la proposition de résolution visant à dénoncer les crimes commis à Gaza, à reconnaître le risque de génocide et à suspendre le transit d'armes via le territoire wallon, déposée par M. Mugemangango, Mmes Aït Alouha, Ammi, MM. Dupont, Liradelfo et Mme Van Walle (Doc. 267 (2024-2025) N° 1) ;
- de la proposition de résolution visant à faire reconnaître par la Belgique la politique d'apartheid et le génocide en cours à Gaza et à prendre les mesures nécessaires conformément au droit international, déposée par Mmes Greco, Lambelin, Tillieux, Morreale, Özen et M. Lepine (Doc. 277 (2024-2025) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je propose Mme Mauel comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Mauel est désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de M. Liradelfo, coauteur de la proposition de résolution n° 267

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Mes chers collègues, ce qui se joue aujourd'hui n'est pas une simple question de politique étrangère. C'est une question de vérité, une question de cohérence. Cette résolution vise à affirmer

que la Wallonie ne sera pas complice du génocide en cours à Gaza. Il faut avoir le courage de nommer les choses.

Ce n'est pas un conflit asymétrique, ce n'est pas une opération militaire, c'est un génocide. Cent quatorze ONG, la rapporteuse spéciale de l'ONU, Francesca Albanese, des experts du droit international l'ont dit, la Cour internationale de justice a reconnu un risque plausible de génocide et ce risque est aujourd'hui une réalité, minute après minute, cadavre après cadavre.

Francesca Albanese explique même que, pour certains, ce génocide est une source de profits : « une économie entière au service d'un génocide », dénonce-t-elle. Dans un nouveau rapport, elle décrit la façon dont l'économie israélienne utilise le massacre à Gaza pour faire des profits, profits réalisés aussi par bon nombre d'entreprises étrangères, accusées de complicité.

Je cite le rapport : « Depuis 20 mois, alors que l'armée israélienne et les colons détruisent la Palestine et détruisent des vies, la bourse de Tel-Aviv a progressé de 213 %, accumulant plus de 220 milliards de dollars de gains. On peut donc dire que, pour certains, le génocide est une source de profits », explique ce rapport.

On est face à une situation humanitaire qui est hors de contrôle. Depuis deux semaines, la bande de Gaza subit une nouvelle intensification des frappes. Le 30 juin, une frappe israélienne a tué 24 civils dans un café de Gaza City, dont des enfants, des artistes et des femmes. Soixante personnes ont été tuées ce même jour dans le nord et 72 autres la veille dans des files d'attente pour l'aide humanitaire.

La prétendue aide humanitaire encadrée par la Gaza Humanitarian Foundation, mise en place par Israël et les États-Unis, a déjà conduit à plus de 500 morts et 4 000 blessés lors de distributions. Médecins sans frontières parle de massacre déguisé en aide humanitaire. Les bombardements se poursuivent pendant les négociations de cessez-le-feu et, tandis que la famine gagne, les points d'entrée de l'aide, comme le corridor de Zikim, ont été fermés le 26 juin par Israël.

Ici, en Wallonie, des armes continuent de passer. Alors que notre Parlement a adopté une interdiction de transit d'armes vers Israël, des cargaisons continuent de transiter via l'aéroport de Liège. Des pièces pour avion F-35 israélien ont transité par Bierset ces dernières semaines ; ces appareils sont utilisés directement pour les bombardements sur Gaza. Une cargaison d'armes américaines a été acheminée par un vol cargo de la société Challenge à Liege Airport début juin 2025. Amnesty, la CNAPD et la Ligue des droits humains ont documenté 70 tonnes d'armements, explosifs et composants *dual use* ayant quitté Liège pour Tel-Aviv depuis octobre 2023. Ce n'est pas un oubli, ce n'est pas une erreur bureaucratique, c'est une complicité matérielle.

Cette résolution demande – elle ne se limite pas à condamner, elle agit – de voter pour la reconnaissance officielle du génocide en cours à Gaza. Elle vous demande de voter pour l'arrêt immédiat, effectif, contrôlé du transit d'armes ou de composants militaires vers Israël depuis ou via le territoire wallon. Elle vous demande le soutien au travail des juridictions internationales comme la Cour pénale internationale ou encore la Cour internationale de justice. Elle demande la pression sur le Gouvernement fédéral pour suspendre tout accord avec Israël tant que ces crimes persistent et surtout la fin de la langue de bois. Dire que ce n'est plus tolérable n'est pas assez, il faut agir concrètement.

Les enfants qui meurent aujourd'hui à Gaza ne connaissent pas la couleur de nos votes ici, mais l'histoire va s'en souvenir. Dès lors, en votant cette résolution, vous refusez que la Wallonie reste une plateforme de logistique militaire pour une puissance qui viole délibérément le droit international. Vous montrez que nous ne serons pas les sous-traitants de la barbarie. Il est temps de cesser d'euphémiser, il est temps de cesser d'attendre. Il est temps de dire les termes : c'est un génocide et cela doit s'arrêter.

Exposé de Mme Greco, coauteure de la proposition de résolution n° 277

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre-Président, depuis des mois, la bande de Gaza est le théâtre d'une tragédie humaine sans précédent : plus de 52 000 morts. Ces chiffres sont corroborés par l'agence de l'ONU. Des femmes, des enfants, des civils, des soignants, des journalistes. À Gaza, la violence est systématique. Elle est aveugle. Elle vise des écoles. Elle vise des hôpitaux. Elle vise des camps de réfugiés. Plus de 80 % de la population a été déplacée de force.

À cette catastrophe s'ajoute une situation alarmante où la famine est utilisée comme une arme de guerre. Depuis le 2 mars 2025, les autorités israéliennes ont imposé un blocus quasi total, frappant l'aide humanitaire vers Gaza, ce qui s'apparente clairement à une violation grave du droit international humanitaire. Malgré les injonctions de la Cour internationale de justice, les convois humanitaires sont toujours bloqués ou attaqués. L'ONU alerte même sur le risque de famine généralisée qui est susceptible de se produire d'ici les prochaines semaines.

Face à cela, la communauté internationale reste muette ou presque. Le 26 janvier 2024, la Cour internationale de justice a reconnu un risque plausible de génocide. Cette décision, Monsieur le Ministre-Président, rendue par la plus haute juridiction du droit

international, nous impose à toutes et tous d'agir sans délai.

Pourtant, Israël poursuit sa stratégie d'occupation et continue de violer le droit international en limitant quasi totalement l'accès à la nourriture et aux médicaments. Pire encore, le 5 mai dernier, le Gouvernement d'extrême droite israélien – il faut bien le replacer, il s'agit d'un gouvernement d'extrême droite – a officiellement annoncé un plan de contrôle total de la bande de Gaza, se traduisant par une destruction totale du territoire.

C'est pourquoi nous décidons aujourd'hui de déposer cette résolution qui vise à faire reconnaître officiellement que les actes commis à Gaza relèvent d'un génocide et à engager la Belgique à prendre sans délai les mesures diplomatiques, humanitaires et juridiques qui s'imposent.

Cette résolution s'inscrit dans une démarche cohérente et continue de notre groupe, qui s'appuie sur une position de résolution allant dans le même sens, qui a été déposée, le 15 mai dernier, au Fédéral par le groupe socialiste. Une proposition de résolution a aussi été déposée par le PTB. M. Liradelfo vient d'ailleurs de l'exposer. Nos deux textes convergent sur l'essentiel : un embargo sur les armes, comme exposé par mon collègue, une reconnaissance du génocide, une violation du droit international humanitaire, une suspension des coopérations et un renforcement de l'aide humanitaire.

Nous proposons une réponse complète à plusieurs titres.

Notre résolution s'inscrit dans une logique régionale, nationale et internationale, articulant tous les leviers à la disposition de la Belgique.

Elle réaffirme la nécessité de reconnaître l'État de Palestine, non pas comme un geste symbolique – non, pas du tout symbolique –, mais comme un levier diplomatique concret et indispensable à une paix juste et durable.

Elle propose des mesures ciblées : la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël, l'interdiction des produits des colonies, des sanctions contre les responsables militaires et politiques israéliens et le renforcement de l'aide humanitaire, plus que jamais indispensable au moment où l'on se parle.

Elle donne les moyens à notre Parlement de peser dans le débat belge et européen, tout en restant fidèle au droit international.

Elle intègre un élément manquant au texte du PTB, à savoir la libération des otages retenus à Gaza. Nous devons condamner toutes les formes de violence contre les civils, d'où qu'elles viennent, et défendre les principes du droit international humanitaire, sans aucune exception.

Je conclurai en disant que, face à la gravité des faits documentés, face aux constats de la Cour internationale de justice, face à l'inaction persistante de la communauté internationale, il est de notre devoir, Mesdames et Messieurs, vous qui êtes ici dans une entité démocratique, en tant que représentants de cette entité démocratique, de prendre position avec cohérence, avec clarté, avec responsabilité, en faveur de ce qui est juste, en plaçant toujours l'humain au cœur de nos préoccupations et de nos décisions.

Par cette position juste et humaine, le Gouvernement wallon inviterait le Gouvernement fédéral à agir dans le respect de nos engagements internationaux afin que les violations graves du droit international soient reconnues, condamnées et suivies de mesures concrètes.

Je rappelle que, dans ce terrible contexte de génocide, le Parlement wallon a le devoir de se tenir du bon côté de l'histoire.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Là où je pense que tout le monde peut se rejoindre, quel que groupe que ce soit, c'est pour constater que le niveau de souffrance à Gaza est intolérable. Au nom du groupe MR, je voudrais, une nouvelle fois, exprimer toute notre sympathie à l'égard des Palestiniens de Gaza et témoigner notre solidarité. Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont enfermés dans la bande de Gaza, sans nourriture, sans eau, sans électricité, sans aide médicale depuis plus de trois mois. Personne ne peut être insensible à ce drame. Je dénonce également l'attitude du Gouvernement israélien ainsi que la situation humanitaire insoutenable et intolérable. La priorité est donc de répondre à l'urgence humanitaire de la tragédie en cours.

J'ai bien lu les résolutions des collègues du PTB et du PS, qui reprennent, comme cela a été indiqué, des éléments d'autres résolutions, qu'elles soient déposées dans les entités fédérées ou au sein du Parlement fédéral. Nous ne pouvons pas vous rejoindre sur les considérants ni sur les propositions de décisions.

Je vais rappeler que nous avons débattu déjà plusieurs fois ici, au Parlement de Wallonie, mais aussi au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur la situation dramatique de ce conflit israélo-palestinien. Nous avons voté, le 2 avril dernier, une proposition de résolution rejetant toute forme d'antisémitisme et de terrorisme, soulignant l'importance d'une paix durable, d'efforts soutenus dans le processus de paix au Proche-Orient et soutenant l'accord du Gouvernement fédéral relatif au soutien à l'Union européenne pour parvenir, par la voie diplomatique, à une solution à deux États.

Au Fédéral aussi, il y a eu un large débat qui a débouché sur le vote d'une résolution, le 28 mai dernier, qui a réuni beaucoup de suffrages.

Avant d'arriver aux éléments de votre résolution, je voudrais aussi rappeler que la conférence onusienne, qui était prévue en juin 2025, coprésidée par l'Arabie saoudite et la France pour le règlement pacifique de la question palestinienne et la mise en œuvre d'une solution à deux États, a été reportée du fait du conflit survenu entre Israël et l'Iran.

Je voudrais revenir sur quelques éléments.

Le premier est la reconnaissance d'un État palestinien. La Belgique – et notre groupe en particulier – soutient bien évidemment la solution à deux États. Il faut deux États, mais au bon moment. Nous insistons sur la nécessité d'un processus structuré assorti de conditions précises. Cette reconnaissance ne peut pas intervenir sans le désarmement du Hamas, reconnu par l'Union européenne et la majorité des pays occidentaux comme organisation terroriste ni sans son retrait total du pouvoir.

Il y a aussi la nécessité de garanties de sécurité tant pour le futur État palestinien que pour Israël, ainsi que sur une redéfinition précise des frontières sans enclave ingouvernable.

La reconnaissance de la Palestine est une étape cruciale dans le règlement durable du conflit, mais elle ne doit pas faire illusion : le fait que 148 pays membres de l'ONU aient déjà reconnu la Palestine n'a malheureusement pas empêché les violations de se produire durant les 20 derniers mois. Vous avez rappelé votre position à ce titre ; je tenais à rappeler également la nôtre.

Sur le plan de l'aide humanitaire, nous sommes ici au Parlement de Wallonie – le ministre-président a déjà eu l'occasion de répondre à de nombreuses questions – et la marge de manœuvre de la Wallonie est limitée. En effet, l'aide humanitaire relève des compétences fédérales du ministre des Affaires étrangères.

Nous continuons de plaider pour une réponse immédiate, ciblée sur les besoins les plus pressants des populations civiles ; raison pour laquelle nous soutenons les actions menées par la Belgique et l'Union européenne pour fournir une aide d'urgence et faire respecter le droit international humanitaire. Pour ce faire, nous en appelons à établir une force internationale pour créer un couloir humanitaire afin de s'assurer que l'aide parvienne aux populations. Deux options sont avancées : une coalition des grands États occidentaux ou une action coordonnée via les Nations unies.

Concernant la problématique des exportations d'armes vers Israël, on peut tout de même rappeler aux collègues du PTB que la position de la Wallonie est très claire : la Wallonie n'accorde aucune licence d'exportation d'armes qui renforcerait la capacité militaire des forces en présence et fait preuve de la plus haute vigilance dans l'octroi de licences ayant pour destination Israël et les territoires occupés.

Concernant le transit, lorsqu'il y a transbordement, une demande de licence est obligatoire et son traitement suit donc le même principe extrêmement restrictif.

Concernant le transit sans transbordement, c'est-à-dire un transit consistant en un arrêt uniquement technique sans manipulation de la marchandise, comme il a été rappelé lors d'une question orale il y a quelques semaines, il n'y a actuellement en Wallonie pas de cadre normatif qui permette de réguler celui-ci. Ce sujet est global et n'est pas uniquement spécifique au transit vers Israël.

La question du transit d'armes vers les pays sensibles fait bien entendu partie de la réflexion en cours sur la révision du décret, tant sur le plan juridique que technique, avec l'ensemble des acteurs, qu'ils soient acteurs étatiques fédéraux, dont les services de douanes, les services fédérés, les industriels, les ONG et d'autres encore.

La concertation avec l'État fédéral est importante, car une telle disposition de contrôle systématique reposera notamment sur la capacité des services de douanes à la contrôler. Elle devra également être analysée à la lumière de l'évolution de la situation géopolitique et du respect du droit international par les parties concernées.

La discussion sur les actes commis par les forces armées israéliennes à Gaza et sur le respect par l'État d'Israël des règles de droit international, tant militaires qu'humanitaires, est avant tout, qu'on le veuille ou non, une question qui relève de la compétence des juridictions internationales. D'ailleurs, celles-ci ont été saisies de la question. La Belgique respectera ces conclusions et ces décisions.

Monsieur le Ministre-Président, vous avez rappelé, à l'occasion d'une question, qu'il n'appartient ni au Gouvernement wallon ni au Parlement wallon de se substituer à la justice internationale. Seules les juridictions internationales compétentes, telles que la Cour internationale de justice ou la Cour pénale internationale, pourront légalement se prononcer en ce sens.

Il est à rappeler que, dans son ordonnance du 26 janvier 2024, la Cour internationale de justice a ordonné des mesures conservatoires demandant à Israël de prendre toutes les mesures possibles pour prévenir la commission d'actes entrant dans le champ d'application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Concernant la question des sanctions, qui est évoquée dans vos résolutions respectives, initialement,

l'accord d'association devait permettre d'accompagner le processus de paix lancé en 1993, l'Europe s'engageant à aider l'Autorité palestinienne à jeter les bases de son futur État.

C'est pourquoi la décision du 20 mai 2025 du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne, prise à la majorité de 17 pays sur 27, de réexaminer l'accord de coopération est historique et marque une inflexion de l'Union européenne.

L'activation de l'article 2 de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël permet d'examiner le respect des obligations internationales. Ce n'est pas la Belgique toute seule qui doit décider de sanctions contre Israël. La suspension de l'accord d'association Union européenne-Israël nécessitera l'unanimité au sein du Conseil.

D'autres mesures, comme des sanctions commerciales, pourraient être envisagées via un vote à la majorité qualifiée, mais la Commission n'a pas encore fait de proposition en ce sens pour l'instant.

Je voudrais rappeler que, face à cette situation délicate, certains États cherchent d'autres leviers. Le 16 juin, neuf pays, dont la Belgique, ont sollicité une analyse de l'avis de la Cour internationale de justice qui a jugé illégale l'occupation israélienne des territoires palestiniens. La haute représentante de l'Union pour les Affaires étrangères, Mme Kaja Kallas, a évoqué que, si la situation sur le terrain ne venait pas à s'améliorer, nous pourrions discuter de mesures supplémentaires et revenir à ce sujet durant le mois de juillet puisque le prochain Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne se réunit le 15 juillet prochain.

Chers collègues, je voudrais vous rappeler que les priorités de cette situation doivent rester la résolution de l'urgence humanitaire, la libération des otages, la fin de la guerre et ensuite, dans un cadre structuré, la reconnaissance d'un État palestinien, fondée sur des engagements réels et partagés, une position de responsabilité tournée vers la paix, la sécurité et le respect du droit international.

En effet, il y a eu différentes expressions. Je reprendrai celle d'un collègue des Engagés, Benoît Lutgen, qui, à la Chambre, disait : « Pour faire la paix, il faut être deux. Il faut la vouloir absolument. Il importe que les sociétés israélienne et palestinienne écartent tous les extrémismes. Il faut des hommes et des femmes d'État qui pensent d'abord aux intérêts de leur population et non à rester au pouvoir ou à imposer une théocratie ».

Au-delà des déclarations que nous pouvons formuler dans nos différentes assemblées – des déclarations qui sont, reconnaissons-le, symboliques, mais sans portée réelle –, je crois que nous devons être réellement attentifs et vigilants à ne pas importer ce conflit sur notre territoire, dans nos villes et communes. Nous devons veiller à mettre en place, là où nous pouvons le faire, des actions destinées à éviter de diviser la population et à favoriser le vivre-ensemble, en rappelant les valeurs qui fondent notre société.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je pensais que M. Bastin demandait la parole, d'où mon petit moment de surprise, mais c'est très bien d'alterner les points de vue puisque c'est la pratique la plus fréquente.

Nous avons donc adopté début avril une résolution sur le conflit israélo-palestinien, cela vient d'être évoqué. La résolution était à nos yeux très minimaliste et inefficace, finalement dérisoire par rapport à l'ampleur des difficultés, à l'ampleur du massacre qui se joue puisque, en somme, elle se limitait à condamner toute atteinte au respect du droit international et des droits humains de la part de toutes les parties, mais de façon quasi abstraite, et à soutenir la volonté du Gouvernement fédéral, une volonté de ne pas en faire trop sur le dossier, en tout cas pas à la mesure de la réalité sur le terrain.

Ce texte visait en fait à écarter une initiative qui était plus robuste, plus concrète, qui aurait pu être enrichie par des amendements et surtout qui reconnaissait un certain nombre de réalités qu'il n'a pas pu être possible de mentionner dans le texte adopté par ce Parlement : celle des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, celle du génocide en cours à Gaza – un risque reconnu par la Cour internationale de justice dès janvier 2024, c'était il y a presque un an et demi –, celle aussi de décennies d'occupation des territoires palestiniens, en violation des résolutions de l'ONU.

Depuis lors – c'était début avril –, la situation a encore empiré – si cela était possible. Depuis lors, la famine est utilisée comme arme de destruction de la population. Cela fait donc plus de 20 mois que le Gouvernement israélien a entamé sa guerre à Gaza, faisant 57 012 morts, dont 15 613 enfants. C'était le sinistre compte établi par l'UNICEF le 4 juillet dernier – l'UNICEF, l'agence de l'ONU, qui a parlé d'un « cimetière à ciel ouvert », et qui demandait par ailleurs d'ajouter les 134 592 personnes blessées à la même date.

Cette « riposte » ou cette « opération » – tout cela est entre guillemets –, qui prétend répondre à l'attaque terroriste inacceptable du 7 octobre, est depuis longtemps totalement disproportionnée et criminelle puisqu'elle est menée, de l'aveu même de certains des ministres du Gouvernement israélien, dans une logique génocidaire d'éradication d'une population entière.

Depuis lors aussi, au-delà de quelques expressions à titre personnel, le Gouvernement fédéral n'a pas fait davantage. Il a certes rallié, fort heureusement, fin mai, les États qui ont demandé à la Commission européenne d'examiner le traité Union européenne-Israël. Mais il est

ensuite resté passif une fois que la Commission a fait le constat officiel, comme chacun pouvait le présumer, de la violation de cet accord par Israël.

Depuis lors, encore plus de 100 000 personnes ici en Belgique ont dit à Bruxelles mi-juin leur opposition à ce génocide en cours et leur volonté d'une sortie de l'inaction sur la situation insupportable à Gaza. Une mobilisation large rassemblant par ailleurs plus d'une centaine d'associations bien connues et visant, sur un spectre politique assez large, à tracer la ligne rouge pour dire que celle-ci a été franchie depuis bien longtemps.

À la suite de cette mobilisation, j'ai d'ailleurs interrogé le ministre-président. S'il a indiqué – c'était par la voix de son collègue, mais c'est bien lui qui parlait, bien sûr, puisqu'il était légitimement absent – que « la mobilisation du 15 juin est une mobilisation massive qui rappelle que la situation humanitaire actuelle de la bande de Gaza est intolérable » et s'il a également indiqué que « l'accès humanitaire aux populations de Gaza doit être garanti, tout comme le respect absolu des principes humanitaires », le ministre-président renvoyait en fait à l'Union européenne pour la fixation de sanctions et aux juridictions internationales pour le reste.

C'était donc, à nos yeux, une nouvelle fois, un service minimum, un service très minimaliste par rapport à la situation sur le terrain. Dès lors, nous pensons tout à fait opportun que notre Parlement se ressaisisse de ce massacre en cours en prenant une nouvelle initiative, et que notre Parlement se ressaisisse tout court, en fait, pour prendre une position qui soit plus opérante, pour sortir du laisser-faire et pour arrêter d'attendre. Nous allons donc remercier les auteurs des deux textes et nous soutiendrons globalement ces deux démarches.

Nous avons par ailleurs, dans le texte du PS, bien observé que, outre la reconnaissance du fait que les actes commis présentent les caractéristiques d'un génocide en cours, il évoque notamment la nécessité de sanctions, pas seulement à l'échelle européenne, mais également à partir d'une initiative nationale. Elle a également évoqué la libération des otages.

On a parfois évoqué – cela vient d'être rappelé – le rôle des juridictions à l'égard du génocide et de la qualification pour l'histoire. Je veux redire que la Convention de 1948 a ici un rôle de prévention. Je pense que le mot « prévention » est dans son titre. Cela signifie que les États ne sont pas tenus d'attendre l'examen historique qui, un jour, sera établi, avec toutes les procédures qu'un tel travail demande. Les obligations des États parties à cette convention ne nécessitent nullement que le génocide en cours soit reconnu pour déclencher les actions qui permettent la prévention de ce massacre. C'est un point sur lequel je voulais particulièrement insister.

Si nous mesurons la modestie de la position de la Wallonie à l'échelle du monde, il faut également garder à l'esprit le devoir de dignité humaine, de solidarité et d'expression qui est le nôtre face à de tels actes, a fortiori lorsqu'ils sont établis de manière répétée ; avec l'expression d'intentionnalité dans le chef de certains membres du Gouvernement. Ces éléments, de même qu'une documentation établie à cet égard sur la durée et par un nombre de sources extrêmement large – organisations non gouvernementales, juridictions internationales ou agences des Nations unies – permet à notre Région d'en dire bien davantage que ce qu'elle a dit début avril. Du reste, c'est ce que, à leur échelle – a fortiori davantage modeste encore –, plusieurs villes et communes ont exprimé durant ces dernières semaines et, selon les communes, avec des majorités très variables, mais avec cette volonté d'une action beaucoup plus déterminante de la part de notre pays qui puisse conduire à ce que ce slogan qui avait consensus il y a quelques décennies – « Plus jamais cela » – puisse mettre fin au massacre en cours.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Chers collègues, nous avons énormément de pensées par rapport à la situation qui perdure dans la bande de Gaza.

Nous avons tous été d'abord sidérés par les attaques du 7 octobre 2023, qui ont conduit à la disparition de plus d'un millier de citoyens israéliens, et la prise d'otages de centaines d'entre eux. Nous avions une certaine compréhension par rapport à la réplique qui a suivi cet acte terroriste organisé par le Hamas.

Nous sommes maintenant un an et demi plus tard, presque deux ans plus tard, et nous voyons le compteur fou du nombre de victimes dans la bande de Gaza qui n'arrête pas de tourner. J'avais le chiffre de 50 000 décès. J'entends que le collègue M. Hazée parle de 57 000 morts, dont 15 000 enfants. Toujours est-il que, devant la hauteur du nombre de personnes concernées par ces bombardements, dont on constate parfois la précision extrême dans certaines zones de conflit proches et ici, au contraire, le nombre de dégâts parmi les victimes civiles qui n'arrêtent pas d'arriver.

Mes premiers mots sont à la fois de pensée, mais aussi d'incompréhension sur cette disparité.

On a rappelé également le calendrier d'un conflit qui s'étale sur un temps long, depuis la création de l'État d'Israël, voire même auparavant. Cette terre a toujours été particulièrement disputée et discutée.

La création d'Israël date de 1947-1948. Directement, ce sont des conflits : en 1956, les premiers conflits naissent avec l'Égypte. Ils se poursuivent en 1967 et 1973. En 1987, ce sont les intifadas, jusqu'à espérer, en 1993, avec Oslo, le fameux traité de paix et ces poignées de main qui semblaient ouvrir une nouvelle ère et une reconnaissance de part et d'autre du droit à la

sécurité pour les deux parties : Israël et Palestine. Malheureusement, on sait ce qu'il en est advenu.

En 2014, ce Parlement a également signé une résolution. Et puis, ici, en avril 2024, à l'issue de plusieurs semaines de discussion, en Région wallonne ou en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons signé une résolution.

J'entends que la minorité estime que celle-ci n'a pas de portée suffisante. J'attire tout de même votre attention sur le fait que, si jamais celle-ci venait à être appliquée et effective, nous en serions déjà très heureux, toutes couleurs confondues au sein de cette assemblée. Trouver une solution garantissant à la fois la sécurité d'Israël et la reconnaissance de la Palestine, dans le respect de l'intégrité territoriale, celui qui arrivera à faire cela, je lui souhaite bonne chance – pas de manière sarcastique, mais au contraire avec toute la sincérité pour y arriver.

Condamner toute atteinte au respect du droit international, du droit international humanitaire et des droits humains. Je pense que l'on est au cœur de ce qui nous anime ici pour le moment. Bien sûr, on est confronté dans notre propre humanité en se disant qu'il y a toute l'apparence de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, de génocide. Je ne peux qu'espérer que la Cour internationale de justice puisse saisir pleinement toute sa compétence afin de qualifier ces différents crimes, puisque l'on est dans ses propres compétences ; ce qui n'est pas notre cas, quand bien même nous ne pouvons qu'être interpellés par ce qui se passe et qui a toute l'apparence de ces différents crimes.

Je voudrais souligner ce qui est aussi de notre ressort et de notre compétence.

Bien sûr, je ne souhaite pas que nos concitoyens pensent que nous sommes aveugles sur ce qui se passe. Nous n'exportons évidemment pas d'armes vers Israël. Sur les questions par rapport au transbordement, je poserai moi-même une question tout à l'heure au ministre-président sur cet élément pour m'assurer que nous n'alimentons pas un conflit que, par ailleurs, nous dénonçons avec force et vigueur et surtout dont nous constatons avec effroi les différents éléments.

Il convient de s'assurer aussi que nous essayons de limiter par notre expression les risques de cristallisation de la société wallonne, de la société belge, et que nous n'importions pas, si besoin en était, plus de tension à notre société, qui en est déjà elle-même traversée : le nombre d'actes antisémites, islamophobes ou à portée raciste est en augmentation pour le moment. Le nombre de nos concitoyens qui, aujourd'hui, vivent dans la peur en raison de leur foi ou de leurs pratiques religieuses doit nous interpeller.

Ce conflit anime énormément de nos concitoyens. J'en veux pour preuve les plus de 100 000 personnes qui ont manifesté à Bruxelles. Nous devons essayer d'aborder la réalité de ce conflit, de le comprendre, d'en parler, de démystifier par moment, mais aussi de dire ce qui est insupportable au sens premier du terme, sans pour autant ajouter de l'huile sur le feu, car il n'y en a pas besoin.

Si je parle du temps, c'est parce que je pense que, à peine quelques semaines après cette résolution votée au Parlement, je ne vois pas spécialement la plus-value de venir en urgence sur cet élément. Non pas que le dossier n'ait pas évolué, mais il évolue de semaine en semaine. J'en veux encore pour preuve que des rencontres sont prévues à Washington ou à Doha, au Qatar, pour essayer d'établir ce cessez-le-feu, de voir comment on peut s'inscrire sur ce temps long et essayer de comprendre les différentes parties.

Dans d'autres parlements de ce pays, il y a eu des auditions où des personnes représentant aussi bien l'État israélien que l'Autorité palestinienne ou les organisations humanitaires ont pu être entendues. Sur une notion de moyen et de long terme, cela pourrait être intéressant pour avoir un débat qui dépasse les différentes postures. Il y a de l'indignation, que je partage par ailleurs, mais aussi pour avoir une portée dans ce que nous pourrions apporter concrètement, constructivement dans ce débat, à la fois sur cette vision internationale, mais aussi sur notre approche locale.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – La situation humanitaire à Gaza est tragique, insupportable et inacceptable. Depuis le début des hostilités, les chiffres rapportés par les Nations unies, par les ONG reconnues comme Amnesty International ou Human Rights Watch et par les institutions médicales de terrain sont accablants. Les pertes humaines sont considérables. Les infrastructures civiles – hôpitaux, écoles, centres humanitaires – sont régulièrement ciblées et des milliers de familles palestiniennes vivent dans des conditions de détresse absolue.

La mobilisation citoyenne ici même en Belgique a été citée et est à la hauteur de cette indignation. Elle a récemment rassemblé des dizaines de milliers de personnes réclamant justice, respect du droit international et protection des civils. En tant que ministre-président, je comprends cette émotion collective, tout en m'inscrivant dans une ligne de responsabilité politique et juridique.

Sur le plan du commerce, je souhaite rappeler que la position de la Wallonie vis-à-vis des exportations d'armes vers Israël est très claire : la Wallonie n'accorde aucune licence d'exportation d'armes qui renforcerait la capacité militaire des forces en présence.

Au-delà de nos compétences régionales, nous contribuons activement à la concertation interfédérale belge sur les questions de commerce d'armement en coordination avec les autres entités du pays. Nous considérons également qu'une réponse uniquement régionale serait insuffisante face à l'ampleur du drame en cours. Une action coordonnée au niveau européen est clairement indispensable.

C'est dans cette optique que la Belgique, à travers son Gouvernement fédéral, participe aux travaux visant à réévaluer les relations entre l'Union européenne et Israël, notamment en s'appuyant sur l'article 2 de l'accord d'association Union européenne-Israël, qui fonde ses relations sur le respect des droits humains. Cette question devrait être à l'ordre du jour du conseil « Affaires étrangères » du 15 juillet 2025.

Pour revenir aux licences d'exportation d'armes plus spécifiquement, je souhaite rappeler une énième fois que la Wallonie n'accorde aucune licence d'exportation d'armes qui renforcerait la capacité militaire des forces en présence. Elle fait preuve de la plus haute vigilance dans l'octroi de licences ayant pour destination Israël et les territoires occupés.

Cette position commune avec les autres Régions est issue de l'accord de coopération entre le Fédéral et les Régions du 17 juillet 2007 et de la consultation de 2019. L'un des enjeux principaux reste l'accès immédiat, sans entrave et sans violence, à l'aide humanitaire pour la population gazaouie. Rappelons que plusieurs incidents se sont produits lors de la distribution d'aide humanitaire.

L'ONU a mis en cause à plusieurs reprises la responsabilité de l'armée israélienne dans ces événements. D'après les chiffres de l'ONU, au moins 509 personnes ont été tuées en l'espace d'un mois à proximité des points de distribution de la Gaza Humanitarian Foundation. C'est contraire à tous les standards attendus d'une aide humanitaire qui doit être neutre politiquement et dématérialisée.

Face à ce constat, je tiens à rappeler, comme l'a fait la Belgique, que l'accès humanitaire aux populations de Gaza doit être garanti, tout comme le respect absolu des principes humanitaires. Il ne peut y avoir de paix durable sans justice ni de sécurité sans respect du droit. Ce principe doit valoir pour toutes les parties impliquées.

Sur le plan de l'aide humanitaire, la marge de manœuvre de la Région wallonne est limitée. En effet, l'aide humanitaire relève des compétences fédérales, celles du ministre des Affaires étrangères. Rappelons que le territoire palestinien occupé est le quatrième partenaire le plus important de la coopération internationale belge. En effet, en ce qui concerne Enabel, c'est 70 millions d'euros qui sont mobilisés sur la programmation 2022-2027.

Cependant, bien que la Wallonie ne dispose pas d'un programme de coopération bilatérale avec la Palestine, des projets de coopération prioritaire ont été mis en place, concentrés en particulier sur l'appui à la société civile. Malgré les difficultés à maintenir les projets de coopération vu la situation sécuritaire actuelle, je souhaite voir ces efforts en faveur de la société civile. Des budgets sont dégagés pour des projets mis en œuvre dès cette année. L'appel à projets a été lancé dernièrement par WBI. En effet, les actions menées par les organisations non gouvernementales en Palestine sont éligibles à cet appel à projets en appui aux acteurs de la coopération non gouvernementale.

Lancé en juin dernier, cet appel à projets est doté d'une enveloppe de 3 millions d'euros. La Palestine doit rester l'une des priorités de la coopération internationale de la Wallonie. C'est d'ailleurs ce que précise la note de politique internationale 2024-2029.

Concernant la qualification de génocide – je le redis avec clarté –, seul le droit international, à travers ses juridictions compétentes – en l'occurrence, la Cour internationale de justice et la Cour pénale internationale – est habilité à qualifier les faits. Il n'appartient pas à mon Gouvernement de se substituer à la justice internationale.

Il est à rappeler que dans son ordonnance du 26 janvier 2024, la CIJ a ordonné des mesures conservatoires demandant à Israël de prendre toutes les mesures possibles pour prévenir la commission d'actes entrant dans le champ d'application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

La Belgique soutient pleinement ces instances, y compris en intervenant dans la procédure initiée par l'Afrique du Sud. Cette démarche est une démonstration concrète de l'engagement belge en faveur du droit international, de la justice et de la lutte contre l'impunité.

Enfin, concernant la question de la reconnaissance de la Palestine, je continue à soutenir une approche fondée sur la solution à deux États, à la lumière des balises que le Gouvernement fédéral souhaite fixer : à savoir, une libération des otages, la garantie d'une sécurité mutuelle, une démilitarisation du Hamas et une autorité palestinienne crédible.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Aujourd'hui, les constats et les observations ne suffisent plus, il nous manque les actes. J'ai entendu les prises de parole du MR et des Engagés : qu'êtes-vous prêts à faire contre ce génocide ? Je n'ai pas entendu le mot « génocide » dans votre bouche. J'imagine que c'est voulu, mais je vais le redire parce que c'est important de nommer les choses : oui, c'est un génocide qui est en cours. On a parlé de plus de 57 000 morts et l'on sait que ces chiffres sont en

dessous de la réalité ; 15 000 enfants, c'est ce qui se passe aujourd'hui sous nos yeux. Il y a des fondations bidon qui soi-disant sont là pour faire de l'aide humanitaire et l'on tire sur les civils qui vont chercher de l'aide. On tue délibérément des enfants, on détruit des hôpitaux. Voilà la situation qui est inacceptable aujourd'hui.

Ce génocide continue et peut continuer à cause du manque de courage politique constaté à tous les niveaux de pouvoir. C'est chaque fois la même chose. La Région nous dit que c'est le Fédéral qui doit se saisir de certaines thématiques ; le Fédéral renvoie vers l'Europe. Chacun ici est en train de fuir ses responsabilités. Nous avons tous une responsabilité à quelque niveau de pouvoir que ce soit.

Quand on parle des mobilisations qu'il y a eu en juin – il y avait eu 100 000 personnes –, j'entends parler d'émotion collective. Mais en fait, heureusement que le peuple est capable de ressentir des injustices et de traduire ces émotions qui ne sont pas fondées sur rien, mais bien sur des faits, qui sont documentés. Aujourd'hui d'ailleurs, on est face au génocide le plus documenté de l'histoire qui se déroule en direct sous nos yeux. Heureusement qu'il y a cette émotion collective qui pousse les gens à se mobiliser contre cette injustice et contre ce génocide.

Toute une partie de la population, en Belgique et ailleurs dans le monde, n'accepte plus ce qui est en train de se passer. À n'importe quel niveau, ils décident de se mobiliser et de prendre les mesures qu'ils peuvent prendre à leur niveau.

Il y a dans cette histoire un « deux poids, deux mesures », comme on l'a rappelé plusieurs fois. Quand il s'est agi de condamner la Russie avec son agression inacceptable en Ukraine, tous les parlements étaient prêts à faire des résolutions et ont voulu prendre des paquets de sanctions. Je crois que l'on en est au 25e paquet de sanctions. Or, ici, on est face à un gouvernement d'apartheid qui commet un génocide dont le Premier ministre est sous mandat d'arrêt international. Et là, aucune sanction !

Que dit Kaja Kallas, la porte-parole européenne ? Ils vont éventuellement évaluer s'ils allaient revoir les accords privilégiés avec Israël. On a près de 60 000 morts, dont 15 000 enfants. Il est clair qu'ils sont en train de détruire une population entière et l'on se demande si l'on va revoir des accords privilégiés. Voilà où l'on en est. C'est de la complicité, il n'y a pas d'autre mot, c'est de la complicité active.

Cependant, aujourd'hui, quand on fait des propositions pour que ce Parlement se positionne clairement et prenne des actes à la mesure de la Région, ne rien dire, c'est aussi être complice. Quand il y a des informations qui nous reviennent concernant le transit d'armes, on n'en parle pas ici… On ne parle pas ici de permis délivrés. Il n'est pas question de cela. Oui, il y a du matériel militaire qui transite par l'aéroport de Liège.

Pour répondre à Mme De Bue, puisqu'elle parle d'arrêt technique, cela tombe bien, car je suis mécanicien aéronautique. Un arrêt technique, cela veut dire qu'il faut faire une maintenance. Pour cela, on utilise les outils wallons, l'aéroport wallon, le sol, le tarmac wallon pour permettre à des armes, à des munitions et à du matériel militaire de continuer sa route et d'aller bombarder Gaza. C'est cela qui est en train de se passer. Donc, arrêt technique ou pas : à partir du moment où l'on permet cela et où on laisse les avions faire un arrêt, même un *touch and go* sur l'aéroport de Liège, oui, cela démontre une complicité avec le génocide en cours à Gaza.

Il y a ces arrêts techniques, et puis il y a ceux avec transbordement ; on ne sait pas réellement s'ils existent. Cela a été soulevé par la presse et là je pense qu'il faut justement intensifier les contrôles parce qu'il y a des hangars dans lesquels on se doute – sans en être sûrs – qu'il y a des armes. Et donc là, il faut évidemment mettre les moyens nécessaires pour vérifier tout cela.

On a toujours beau jeu de renvoyer à d'autres instances en parlant de la Cour internationale de justice qui a été saisie par l'Afrique du Sud. C'est symbolique : l'Afrique du Sud qui elle-même a été le cadre de l'apartheid. Si l'on fait un petit peu d'histoire, qu'est-ce qui a permis aussi de faire tomber ce régime d'apartheid à l'époque ? C'est que la mobilisation a été multiple dans toutes les assemblées, dans la rue avec des manifestations et aussi dans les parlements. Oui, c'est cette mobilisation globale qui a permis cela aussi, ce sont les prises de positions claires et ne pas faire dans la peur de nommer les choses. Oui, c'est un régime d'apartheid. Oui, aujourd'hui, c'est l'apartheid aussi en Israël, en Palestine. Oui, il y a un génocide. Il faut pouvoir nommer les choses et il faut pouvoir les combattre. Pour cela, il faut du courage politique. Il faut prendre des mesures claires et nettes.

Je ne comprends pas ce qui dérange le MR dans nos considérants puisque nous faisons référence aux résolutions des Nations unies et au droit international. Ce sont des choses basiques : le respect du droit international, le respect des décisions, le respect des citoyens qui se font bombarder et qui viennent chercher de l'aide humanitaire. Tout ce que nous demandons, c'est le respect de l'humanité.

Je ne vais pas dire que je suis surpris, mais je ne comprends pas comment, à ce stade-ci, on peut encore se cacher derrière des éléments techniques et des éléments de niveaux de pouvoir. La situation qui est en train de se dérouler à Gaza dépasse complètement ces petits jeux politiciens.

Je me pose toujours la question : qu'allons-nous dire à nos enfants et à nos petits-enfants quand ils nous

demanderont ce que nous avons fait pour arrêter le génocide ? Vous direz que ce n'était pas le bon texte, qu'il n'était pas bien écrit, que ce n'était pas du ressort de la Région et que cela se jouait ailleurs. En tout cas, vous ne serez pas du bon côté de l'Histoire.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Je rejoins l'entièreté des propos qui viennent d'être tenus par mon collègue.

Vous êtes toutes et tous d'accord, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues de la majorité, sur ce dossier, mais vous n'allez pas pouvoir nous rejoindre sur ces textes. Vous dites que c'est inacceptable, inhumain, insupportable, dramatique, tragique, que des enfants meurent, que la priorité est à l'aide humanitaire, à la paix et à l'urgence, mais vous n'allez pas voter la résolution. C'est du bla-bla, c'est du vent, ce sont des paroles, ce sont de grands mots qui s'envolent au final. Quand il s'agit de les ancrer dans un texte, vous êtes aux abonnés absents.

Si vous étiez réellement sincères dans tout ce que vous venez d'évoquer, vous ne tergiverseriez pas et vous n'évoqueriez pas des niveaux de pouvoir, des problèmes techniques ou que sais-je. Si l'humain était votre priorité *number one* et si votre condition de parents vous faisait vous dire : « Si j'étais né de ce côté de la planète, si c'était de mes enfants dont on parlait et s'ils mouraient de faim ? », vous auriez peut-être accepté ces résolutions.

Non, on est dans des petites stratégies politiques et l'on utilise de grands mots, en disant que l'on rejette la voie du terrorisme. Nos textes aussi rejettent la voie du terrorisme. Nous voulons même dans cette résolution que les otages détenus à Gaza soient restitués. Vous dites que vous voulez une paix durable et juste. C'est ce que l'on dit et que l'on n'arrête pas de dire. Relisez la résolution : elle ne fait qu'aller dans le sens d'une paix durable et juste.

Vous parlez de condition de deux États, mais, si je ne m'abuse – je ne suis pas une experte dans ce conflit et j'ai juste envie de parler avec le cœur –, la Belgique reconnaît l'État d'Israël depuis bien longtemps. Pourquoi ne reconnaît-elle pas l'État de Palestine pour que ces deux États soient sur le même pied d'égalité et puissent être jugés au même niveau vers une paix durable ? Il y a d'office un déséquilibre. La Belgique participe à ce déséquilibre. Vous continuez de participer à ce déséquilibre en refusant de voter ce genre de résolution.

Vous parlez de la reconnaissance des frontières. Je n'ai pas la date exacte, mais j'ai déjà entendu Mme Lambelin, qui est une experte dans ce domaine, dire à plusieurs reprises que les frontières sont délimitées depuis bien longtemps et ne font pas l'objet d'un refus. Or, vous sortez toujours les mêmes arguments. Vous plaidez pour une aide humanitaire, mais pas pour arrêter le massacre. On peut avoir le ventre bien rempli, mais on peut continuer à mourir.

Il ne faudrait surtout pas que ce conflit soit importé ici. Il ne faudrait surtout pas qu'il éclabousse notre petite vie bien tranquille de parlementaires qui venons ici pour discuter des poussins gazés, mais surtout pas de Gaza. Qu'ils restent bien de l'autre côté de la planète et qu'ils s'entretuent tranquillement. Nous continuerons notre boulot sans nous poser de questions.

Vous vous dédouanez complètement du débat et vous fuyez vos responsabilités en renvoyant tantôt à l'Europe, tantôt au Fédéral. Ce Gouvernement n'est pas un gouvernement de seconde zone, Monsieur le Ministre-Président. Il a des prérogatives et il a tout son poids, et pas uniquement symbolique. C'est la cohérence qui va faire toute la force. Comme M. Liradelfo l'a bien expliqué, nous avons toutes et tous appris cette histoire en primaire. C'est donc la force de tous les niveaux de pouvoir, qui portent le même message vers une seule et même paix, qui va faire la différence.

Vous avez la chance d'avoir des majorités miroir. Pourquoi ne les utilisez-vous pas ? Pourquoi n'en faites-vous pas une force ? Pourquoi ne donnez-vous pas le ton ? Pourquoi ne remplissez-vous pas votre part du contrat ? En attendant, vous refusez en vous cachant derrière des solutions à deux États ou que sais-je.

Enfin, en refusant cette résolution, vous tournez délibérément le dos au droit international, à l'humanité, à la justice et à la dignité. Un jour, il va bien sûr falloir assumer ces conséquences. Je ne comprends pas comment vous parvenez encore à faire de la stratégie politique alors que l'on parle de 52 000 ou 57 000 personnes – des chiffres au-delà de 50 000.

Oui, c'est de la stratégie politique. Vous gardez votre idéologie alors que l'on ne devrait même pas parler d'idéologie. On ne devrait pas parler de gauche ou de droite, mais plutôt d'humain. C'est vous qui êtes honteux. Nous, on n'est pas du côté de la guerre. On est du côté de la paix. C'est vous qui refusez de nous rejoindre sur cet aspect.

Je termine avec cela : on parle de 52 000 morts, mais vous trouvez encore des prétextes et des excuses. Un seul enfant mort, Monsieur le Ministre-Président, devrait suffire à nous mettre toutes et tous d'accord sur une seule voie vers la paix.

Depuis des mois, on discute ici et il n'y a que quelques termes qui me reviennent à l'esprit : lâcheté, complicité et soutien à l'extrême droite. Voilà de quoi sera fait votre bilan politique. Vous en tirerez les conclusions et, à votre place – je le dis sincèrement et en toute objectivité –, je serais honteuse de faire ces choix, alors que des milliers de citoyens attendent de vous une position claire, responsable et courageuse.

Citons les 110 000 personnes le 15 juin à Bruxelles ou les 400 000 personnes le même jour à Paris, et encore d'autres endroits. En prenant cette position, vous tournez aussi le dos à tous ces gens et à toutes ces manifestations qui sont organisées aux quatre coins du monde. Au nom de quelle idéologie tourne-t-on le dos à des enfants qui meurent ? Au nom de quelle idéologie ?

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Président, je ne comptais pas réintervenir, mais je suis profondément choquée par les propos de Mme Greco.

D'abord, précisons qu'elle n'a pas le monopole de l'indignation. Il convient également de respecter les dispositions légales, l'État de droit. Je suis extrêmement choquée quand vous déballez tout votre ramassis d'injures à l'égard du Parlement ou du Gouvernement. Il y a des dispositions internationales que nous devons respecter.

Quand vous dites : « Vous avez des majorités miroir », mais qu'avez-vous fait ? Vous avez été au pouvoir pendant 25 ans. Vous avez été ici à la Région. Écoutez, soyez un peu conscients. Ce que vous dites est honteux.

(Réaction de Mme Greco)

Qu'avez-vous fait ? Soyons humbles, dépassons simplement le cap des déclarations symboliques.

Que faites-vous sur le terrain pour éviter d'importer...

Mme Isabella Greco (PS). – Et vous, que faites-vous sur le terrain ?

Mme Valérie De Bue (MR). – On fait des propositions pour améliorer le vivre-ensemble. Ne dites pas des choses qui ne sont pas vraies et n'attaquez pas les gens ainsi.

Je peux entendre et peux respecter qu'au sein de ce Parlement, nous n'ayons pas les mêmes opinions, que certains ont exprimées de manière mesurée. Je peux respecter cela. J'ai lu les déclarations de tous les partis au sein de ce Parlement, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Parlement fédéral. Je respecte vos avis, mais on n'a pas le même avis que vous. On a d'autres positions et l'on prend nos responsabilités. Vous pouvez le respecter, mais ne déballez pas un ramassis que je considère comme des injures à l'égard de vos collègues et du Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – J'aimerais également réagir à vos propos, parce que j'ai aussi été complètement choqué par l'instrumentalisation que vous faites – oui, exactement.

Vous commencez à faire croire le contraire, mais vous l'instrumentalisez au plus haut point. Si le conflit était aussi facile à régler, ne croyez-vous pas qu'il serait réglé depuis longtemps ?

De l'indignation, on peut tous en avoir. Vous croyez que cela ne me touche pas de voir des images comme cela ? Vous parlez de mes enfants.

(Réaction de Mme Greco)

Mais, croyez-vous que l'on ne le fait pas ? Il convient de le faire à un meilleur niveau. Croyez-vous que c'est au départ de la Wallonie que l'on va régler ce conflit ?

(Réaction de Mme Greco)

On continue à plaider à tous les niveaux. Il faut arrêter de faire croire le contraire.

C'est vraiment scandaleux d'utiliser des propos comme cela. Je me suis retenu pendant toute votre intervention. Vous essayez vraiment de cliver la population. En quoi cela vous aide-t-il de faire cela ? Ce conflit, ce qui se passe là-bas, est dramatique et ne devrait pas être utilisé à des fins politiques.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – C'est l'illustration parfaite que dès que l'on entame ce sujet – et je peux comprendre –, l'émotion prend très vite le dessus. Je comprends, car on parle de plus de 50 000 morts, dont 15 000 enfants, 500 personnes qui sont mortes en attendant une certaine aide humanitaire.

Je continue à dire que c'est tragique et dramatique.

Je continue aussi à dire que concernant le génocide – puisque le PTB demande toujours à ce que l'on puisse utiliser des termes –, ce n'est pas à nous de le déterminer. Les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre ou les crimes de génocide doivent être qualifiés par les organisations ad hoc.

On peut se faire plaisir avec toute l'émotion dont on a envie… Non, excusez-moi, s'il vous plaît, quand je dis cela – et c'est vrai qu'il faut être toujours très prudent avec les mots que l'on utilise dans ce conflit –, simplement, il y a la portée par rapport à ce qui est voté dans les différentes résolutions. Nous en avons une qui date du mois d'avril. Elle ne va pas assez loin pour certains. C'est une chose, mais qu'après, ayons aussi de la modestie et de l'humilité par rapport à cela ! Et nous l'avons dit, toutes couleurs confondues, dès le début,

qu'il y avait une indignation, qu'il y avait une stupéfaction, qu'il y avait un dégoût par rapport à ce qui se passe, parce qu'il y avait une colère, et que nous la relayions vers les différentes autorités compétentes. Et chacun, compétent à son niveau de pouvoir, le dit.

Par rapport à la position de la Belgique, j'ai entendu que ce n'est pas la même chose par rapport à la Russie. Notre position est la même. Au niveau européen, de fait, elle n'est pas la même. Nous demandons à la fois d'avoir un droit international qui s'applique et une Union européenne qui fonctionne. Dès que l'on n'a pas le même point de vue, tout d'un coup, il faudrait que l'on aille plus vite que l'Union européenne. Oui, nous devons avoir notre propre sensibilité. Oui, nous devons rappeler nos propres principes, nos propres valeurs. Après, que cela fonctionne dans un État de droit et dans une construction internationale que nous appelons également, je pense, toutes et tous de nos vœux.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Il y a sur le terrain une violence d'État contre des populations civiles, contre un peuple tout entier. Par rapport à cela, il est nécessaire d'agir. Dès lors, nous pensons nécessaire que ce Parlement affirme ou réaffirme une position claire. J'entends aussi des consensus sur des éléments de constat, sur la gravité de la situation, sur le massacre humain en cours, sur l'indignation. Mais il serait alors logique qu'il puisse y avoir une action qui soit à la mesure de ce constat.

Pour trouver des éléments afin de ne pas retenir les textes qui sont proposés, on dit que l'on ne peut pas agir à l'échelle wallonne. Les textes dont on débat parlent d'agir à l'échelle européenne ou à l'échelle nationale. Si l'action nationale est nécessaire, c'est parce que l'on ne peut pas se résoudre à ce qu'un seul pays au sein de l'Union européenne puisse avoir un droit de veto par rapport à une situation aussi aiguë et qui demande que l'Union européenne soit autre chose qu'un commentateur de l'actualité sur ce dossier.

On a beaucoup discuté du génocide, dont la qualification définitive appartient aux juridictions internationales. Je veux porter à votre attention, si ce n'est pas déjà le cas, le fait qu'un des textes évoque la reconnaissance du risque plausible de génocide. Constatez donc toute la prudence des auteurs – et j'en parle d'autant plus à l'aise que nous n'en sommes pas au sein de notre groupe. Je remercierai très sincèrement les auteurs tout à l'heure pour leur démarche.

L'autre texte évoque la reconnaissance des actes comme présentant les caractéristiques d'un génocide en cours. On voit donc bien le caractère minutieux des formulations, précisément pour que le travail des juridictions n'empêche pas une entité politique d'agir dans la prévention de ce qui se passe. Et s'il y a des difficultés sur tels considérants, potentiellement au pluriel, ou telles propositions, faites un amendement pour dire que l'on enlève tel élément ou tel autre ! Mais que l'on ait à un moment donné, par rapport à une situation dont la gravité augmente encore, si cela était possible, une position, parce qu'à la fin, c'est le droit international qui est la seule boussole possible.

J'ai entendu ici, tout à la fin de cet échange, le fait que c'est maintenant le droit international qui empêcherait d'agir. Mais enfin, le droit international ne peut à aucun moment être un frein ! Le droit international, il est bafoué tous les jours à Gaza, toutes les nuits aussi. Et à la place d'être un frein, c'est, à l'inverse, un devoir d'agir qui découle du droit international. Et par rapport à cela, nous ne pouvons ni regarder, ni laisser faire en regardant, ni attendre. C'est notre conviction profonde.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Je vais d'abord dire au ministre-président que, plutôt que de s'énerver, ce serait mieux d'écouter ce qui a été dit concernant le régime d'apartheid et l'extrême droite. Quand on parle de complicité d'extrême droite, c'est évidemment que le Gouvernement de Netanyahou est un gouvernement d'extrême droite et d'apartheid. C'est un fait. Dès lors, aujourd'hui, se rendre complices ou ne pas agir contre ce gouvernement d'extrême droite, c'est un soutien.

Ensuite, il y a la question du « deux poids, deux mesures ». On parle de la Russie, où tout le monde s'est précipité pour avoir des paquets de sanctions au niveau européen. M. Bastin dit que Les Engagés, visiblement, seraient aussi favorables à des sanctions. Je n'ai jamais vu les Engagés demander des sanctions au niveau européen pour Israël ; on attend toujours.

Il est évident qu'il y a un « deux poids, deux mesures » entre les sanctions. Pour Israël, ce ne sont pas des sanctions ; ce sont des accords privilégiés. C'est cela qui se passe aujourd'hui. Le ministre des Affaires étrangères a eu le grand courage de dire qu'il ne parlait que pour lui-même. À un moment donné, si Maxime Prévot avait un peu de courage politique, il faudrait alors qu'il parle pour sa formation politique et peut-être pour son Gouvernement.

(Réactions dans l'assemblée)

Il faut des actes concrets. Si M. Prévot dit qu'il reconnaît le génocide à titre privé, il faut avoir le courage aussi de le dire en tant que représentant de votre formation politique, Les Engagés – parce que l'on ne vous entend pas là-dessus – et comme ministre des Affaires étrangères dans un gouvernement. Si d'autres ne veulent pas parler de génocide, il faut dire qui c'est. Comme cela, on sait qui refuse de voir la réalité.

Puis, il y a des actes concrets à poser. Cela a été dit : il faut arrêter de se cacher derrière les autres niveaux de pouvoir, les juridictions. Le terme de génocide, c'est

l'ONU qui le dit, c'est la rapporteuse albanaise. Elle le dit dans son rapport et elle dit même que le génocide est utilisé pour faire du fric. Quand elle parle justement des 200 % d'explosion de la Bourse de Tel-Aviv, c'est évidemment très concret et c'est l'ONU qui parle de génocide. Oui, nous pouvons parler de génocide dans ce Parlement.

Ce Parlement peut poser des actes. Et là, Monsieur le Ministre-Président, je ne vous ai pas entendu sur le transit d'armes. C'est une compétence wallonne. Qu'allez-vous faire pour empêcher le transit d'armes par les aéroports wallons ? Même des *touch and go*, ce n'est pas acceptable. Le fait qu'un avion israélien chargé de munitions ou de matériel militaire qui va aller bombarder Gaza touche le sol liégeois, c'est inacceptable ! C'est un soutien, c'est de la complicité. Oui, ma question est claire : qu'allez-vous faire contre cela ?

M. le Président. – Comme on vous l'a dit, Monsieur Liradelfo, la question sera posée après par un membre de la Commission qui a déposé la question. Il lui sera répondu par le ministre-président à ce moment-là.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Je demande au ministre-président d'expliquer ce qu'il va faire ; pour une fois qu'il va faire quelque chose.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Je le ferai tout à l'heure.

M. le Président. – Je vous demande de rester courtois et sereins les uns envers les autres, et d'arrêter les propos ad hominem. Je pense que le débat vaut la peine que l'on puisse prendre un peu de hauteur tout en étant investi.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Proposition de résolution visant à dénoncer les crimes commis à Gaza, à reconnaître le risque de génocide et à suspendre le transit d'armes via le territoire wallon, déposée par M. Mugemangango, Mmes Aït Alouha, Ammi, MM. Dupont, Liradelfo et Mme Van Walle (Doc. 267 (2024-2025) N° 1)

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à dénoncer les crimes commis à Gaza, à reconnaître le risque de génocide et à suspendre le transit d'armes via le territoire wallon (Doc. 267 (2024-2025) N° 1).

Par 6 voix contre 1 et 3 abstentions, la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal ne recommande pas l'adoption de la proposition de résolution par l'assemblée plénière.

Proposition de résolution visant à faire reconnaître par la Belgique la politique d'apartheid et le génocide en cours à Gaza et à prendre les mesures nécessaires conformément au droit international, déposée par Mmes Greco, Lambelin, Tillieux, Morreale, Özen et M. Lepine (Doc. 277 (2024-2025) N° 1)

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à faire reconnaître par la Belgique la politique d'apartheid et le génocide en cours à Gaza et à prendre les mesures nécessaires conformément au droit international (Doc. 277 (2024-2025) N° 1).

Par 6 voix contre 4, la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal ne recommande pas l'adoption de la proposition de résolution par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

DÉBATS

Note de politique internationale 2024-2029

M. le Président. – L'ordre du jour appelle le débat sur la note de politique internationale 2024-2029.

Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui la note de politique internationale 2024-2029 qui est le fruit d'un

travail collectif ambitieux, rigoureux et surtout profondément ancré dans les réalités de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La note de politique internationale est un document conjoint aux deux Gouvernements. Nous entendons agir de manière coordonnée sur la scène internationale dans un souci de cohérence et d'efficacité de notre Région et de notre action.

Cette note est également le fruit d'une démarche participative assumée. Pour la première fois, nous avons mené en amont un processus de consultation des opérateurs, qu'ils soient issus du monde de la recherche, de l'enseignement, de la culture, de l'économie ou de la coopération au développement. Des tables rondes thématiques et des concertations avec les autres niveaux de pouvoir ont permis d'ancrer cette note dans la réalité de nos opérateurs. C'est cette méthode qui fait de la note bien plus qu'un document programmatique ; c'est une stratégie partagée, une boussole collective, un document conçu pour et avec les acteurs wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui porte notre ouverture sur le monde. Cette note n'est pas un simple exercice de style institutionnel, elle répond à une conviction : dans un monde plus fragmenté, plus compétitif, plus incertain, la Wallonie a tout intérêt et tout le potentiel pour se positionner à l'international avec lucidité, efficacité et impact.

Cette stratégie se base d'abord sur un constat : celui d'un monde en évolution. Nous ne vivons plus dans un monde d'alliances figées ni de certitudes tranquilles, nous assistons à un retour des rapports de force, à une mise en tension des modèles démocratiques, à un recul de certaines valeurs que nous pensions acquises. La réalité d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier, et celle de demain est pleine d'incertitudes.

Les évolutions géopolitiques de ces dernières années et de ces derniers mois ainsi que le contexte d'instabilité nous conduisent à adopter une approche réaliste dans la poursuite de nos objectifs envers nos partenaires internationaux. Ainsi, la défense des intérêts wallons, francophones et belges apparaît de plus en plus comme une boussole de notre action internationale. Cette dynamique doit impliquer une cohérence entre notre positionnement international et les objectifs généraux défendus par les deux Gouvernements. Notre coopération internationale doit viser des partenariats cohérents, objectivés, durables et mutuellement bénéfiques, qui seront également des leviers dans la politique plus large de nos entités de la Belgique et de l'Union européenne.

Dans ce contexte, la Wallonie, forte de ses atouts, entend parler d'égal à égal, défendre ses intérêts, mais sans jamais renier ses valeurs. Ainsi, notre action à l'étranger continuera à reposer sur des valeurs fortes et à défendre le respect du droit international, de la démocratie et des droits humains.

Nos actions à l'étranger devront également intégrer des exigences de sobriété :

- premièrement, une sobriété environnementale qui implique une vigilance accrue quant à l'empreinte écologique de nos interventions, la limitation des déplacements non essentiels et une attention portée à la durabilité dans la conception et la mise en œuvre des projets que nous finançons ;
- ensuite, une sobriété budgétaire qui implique d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles en se concentrant sur les priorités qui génèrent des effets tangibles tout en évaluant en continu l'efficacité de nos actions pour garantir cette gestion rigoureuse.

La note n'est pas une énumération, elle fixe le cap d'une action internationale qui soutient notre développement économique, scientifique, académique et culturel. Je développerai particulièrement les deux secteurs qui relèvent des compétences de la Région. D'abord, notre diplomatie économique, qui est centrale pour la compétitivité de nos entreprises et, in fine, la prospérité de notre Région. Elle doit accompagner la réindustrialisation de la Wallonie, capter les investissements étrangers et faire rayonner nos PME, nos start-up, nos innovations dans les secteurs les plus stratégiques.

Pour éviter de nous confiner à un discours théorique, nous parlons d'action, de concret. Cela signifie :

- un ciblage sur les marchés à haut potentiel et sur les filières où la Wallonie détient un fort potentiel de différenciation et de création de valeur ;
- une priorité sur le soutien des PME qui osent franchir les frontières pour conquérir, innover et créer de la valeur ;
- enfin, une coordination renforcée entre les acteurs de l'internationalisation.

Le deuxième pilier de notre diplomatie est scientifique et académique. La Wallonie innove, et cette innovation doit être ouverte sur le monde. Notre diplomatie scientifique et académique joue un rôle majeur pour créer des ponts entre nos centres de recherche, nos universités, nos entreprises et les écosystèmes internationaux les plus dynamiques et performants.

Nous voulons attirer des talents, faire émerger des collaborations structurantes et positionner la Wallonie sur la carte des régions qui comptent dans la recherche mondiale et européenne. Cela passe par un meilleur accès aux partenariats internationaux, par la promotion de l'excellence de nos chercheurs, mais également par une attention particulière portée à la sécurité des connaissances.

Dans notre démarche, nous avons fait le choix d'un positionnement stratégique assumé, recentré là où nous pouvons faire la différence. C'est d'abord en Europe

que se joue notre destin. Pour la Wallonie, l'Union européenne reste notre premier cadre d'actions, de partenariat et d'influence. Soyons néanmoins lucides, l'Europe est aujourd'hui à la croisée des chemins. Elle doit affirmer sa souveraineté industrielle, sa sécurité et sa transition écologique. Elle doit le faire dans un contexte d'élargissement à venir, de compétition mondiale féroce et de remise en cause croissante de ses valeurs démocratiques. Au cœur de cette équation complexe, la Wallonie entend pleinement prendre sa place et œuvrer chaque jour au renforcement d'une Union européenne plus intégrée et efficace, mais aussi plus juste et protectrice.

L'action de l'Union européenne a un impact direct sur les politiques régionales et communautaires. De l'agriculture à l'environnement, de l'emploi à la recherche, notre responsabilité est donc claire : intervenir le plus en amont possible, au moment où les orientations se négocient, où les compromis se bâtissent, où les normes se rédigent pour cette Europe plus juste et efficace. Cela implique une présence proactive dans les groupes de travail et une mobilisation renforcée de nos administrations régionales, en lien avec la délégation Wallonie-Bruxelles à l'Union européenne.

Dès aujourd'hui, l'Union prépare le prochain cadre financier pluriannuel. La Wallonie défend le maintien d'une politique de cohésion avec un budget fort à la hauteur des nombreux défis qu'elle continue de relever dans toutes les régions d'Europe, avec une politique agricole commune forte, dotée d'un budget renforcé basé sur deux piliers qui garantissent un secteur agricole en bonne santé économique, avec, enfin, un soutien ambitieux à la recherche, à l'innovation et à la réindustrialisation.

Dans le contexte européen, la Wallonie sera également attentive à renforcer le positionnement de ses opérateurs dans le cadre des programmes européens.

Enfin, la Wallonie continuera de défendre une approche ouverte, mais équilibrée du libre-échange. Les accords commerciaux doivent être des leviers pour renforcer notre autonomie stratégique et diversifier nos approvisionnements tout en protégeant nos secteurs sensibles, notamment agricoles, et en garantissant le respect de nos normes sociales, sanitaires et environnementales. Dans ce cadre, nous attachons la plus haute importance à la réciprocité des normes sanitaires, phytosanitaires et environnementales dans le commerce de biens et de produits, afin que le niveau des standards européens soit préservé. C'est la position que la Wallonie continue de défendre, notamment dans le cadre des négociations autour du MERCOSUR.

Sur le plan géographique, nos voisins immédiats, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas restent nos premiers partenaires naturels. La présidence wallonne de la Grande Région en 2025-2026 est un moment clé de cette diplomatie de proximité.

En Afrique, la Wallonie souhaite maintenir une coopération stratégique forte avec ce continent clé pour relever des défis globaux tels que la croissance démographique, la crise climatique, la transition énergétique, la paix, la sécurité, la santé et l'éducation. Nous devons privilégier des partenariats véritablement fondés sur la réciprocité et la durabilité, dépassant la relation traditionnelle donateurs-bénéficiaires.

Par-delà le monde, d'autres partenaires revêtent également une dimension stratégique et une réflexion sera menée sur notre positionnement vis-à-vis de ces pays. C'est le cas par exemple du Canada, des pays du Golfe ou de certains partenaires asiatiques.

La Wallonie dispose également de leviers puissants dans la coopération internationale qu'il s'agira de renforcer et de mieux articuler. Toutefois, dans un contexte budgétaire de responsabilisation, il est aussi de notre responsabilité de concentrer nos efforts sur des partenariats ciblés, équilibrés et mutuellement bénéfiques. Ces instruments devront répondre à deux exigences : la lisibilité pour les bénéficiaires et l'impact stratégique pour nos politiques publiques. Dans cette optique, WBI conduira une évaluation des coopérations existantes et potentielles au départ d'une grille de critères précis.

Par ailleurs, une réforme de nos outils de coopération internationale est amorcée afin de mieux les mobiliser pour répondre à nos priorités, améliorer la lisibilité, la prévisibilité et l'évaluation des résultats.

Nous veillerons aussi à nous aligner sur les pratiques fédérales afin d'augmenter le potentiel de complémentarité entre nos actions.

Cette note n'est pas un catalogue, c'est notre boussole. Nous devons faire mieux avec les moyens dont nous disposons. Cela passe par une gouvernance claire, des outils lisibles et un pilotage axé sur les résultats. Wallonie-Bruxelles International restera l'acteur pivot de notre action extérieure dans un rôle de coordination stratégique, d'expertise et de mise en œuvre, tout en s'appuyant sur un écosystème plus fluide et des synergies renforcées avec les différents niveaux de pouvoirs.

Les dispositifs existants seront simplifiés et nous renforcerons l'évaluation de nos actions, non pas pour pratiquer un énième exercice bureaucratique, mais pour disposer d'un outil stratégique performant qui nous permettra d'ajuster, d'améliorer, de décider notre politique extérieure.

Sur le plan de notre réseau de représentation, il importe également d'assurer plus de cohérence et de lisibilité pour nos partenaires étrangers. Cela passe par une meilleure articulation avec les autres entités fédérées et l'État fédéral.

Mesdames et Messieurs les Députés, à l'international, notre action se doit d'être à l'image de la Wallonie : résiliente, innovante, ouverte sur le monde, mais aussi lucide sur ses priorités. Il nous revient de faire entendre une voix wallonne qui défend ses intérêts avec détermination, qui valorise ses talents avec fierté et qui promeut ses valeurs avec exigence.

Je vous remercie pour votre attention et je me tiens bien évidemment à votre disposition pour répondre à vos questions.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour la présentation de cette note dont j'estime – vous m'en voyez désolé – qu'elle est en grande partie à côté de la plaque et qu'elle manque réellement de profondeur. Le premier élément qui m'a frappé quand je l'ai lue, c'est qu'en une phrase vous dites que le monde a changé.

Néanmoins, quand on lit le reste de la note, on a l'impression que les auteurs – ou autrices, je ne sais pas – n'ont pas compris à quel point il a changé. Sans faire une grande leçon d'histoire, l'Europe a été un pôle de gravité important, du début du XX^{e} siècle jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale – probablement un peu avant –, avec une évolution industrielle et politique importante. Parfois, on a l'impression que les élites politiques européennes en sont restées à ce stade.

Après cette période, cela a changé. Le pôle de gravité le plus important – je ne vous apprends rien – après la Deuxième Guerre mondiale, c'était les États-Unis. Maintenant, certainement depuis 40 ans, en fait, ce n'est plus l'Occident qui est le pôle de gravité le plus important. Ce n'est pas cela qui est en train de se passer. D'autres régions du monde sont en train de se développer : l'Amérique latine, l'Afrique, l'Asie sont en train de se développer de manière très forte. On a parfois l'impression que cette note reste sur l'idée que l'Europe est encore le centre du monde. Vous le dites en quelques mots, mais il faut saisir la profondeur de ce changement : l'Europe est la grande perdante des changements dans les rapports de force qui ont eu lieu au niveau international.

Par exemple, depuis la crise de 2008, vos formations politiques – et d'autres, dans d'autres pays – ont décidé, via une politique d'austérité, d'arrêter d'investir dans leurs industries, dans les nouvelles technologies et dans les infrastructures. Ce n'est pas moi qui le dis, même M. Draghi, ancien président de la BCE – la Banque centrale européenne –, que l'on ne peut tout de même pas soupçonner d'être du PTB, le dit dans un rapport très éclairant à ce sujet.

Le rapport indique que, depuis 2008, on a arrêté d'investir dans les infrastructures, ce qui fait que l'Europe accuse un retard très important au niveau technologique, au niveau industriel par rapport aux autres régions du monde. Il faut se rendre compte que, à ce niveau, il y a un vrai changement, de même qu'au niveau des États-Unis. J'entends parfois, dans certaines prises de parole, que l'on considère encore les États-Unis comme un allié important au niveau mondial. Je pense à cet égard que les USA n'ont pas d'alliés, ils n'ont que des vassaux. Ils sont également dans une situation très compliquée, qui y va même de leur survie en tant que puissance mondiale.

Par exemple, en 2023, un phénomène important s'est déroulé : la croissance économique des pays rassemblés dans le BRICS – Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud et même d'autres pays – était supérieure à celle des pays du G7 – les pays occidentaux plus le Japon – depuis le début de l'histoire de l'humanité. C'est un changement extrêmement important dont j'ai l'impression que l'on ne saisit pas les conséquences.

Quelles sont ces conséquences ? Vous avez beau dire que vous voulez des échanges avec d'autres pays européens ou d'autres pays qui sont hors de l'Europe, mais on est en train de constater que beaucoup de pays du Sud global sont en train de privilégier des échanges avec d'autres pays du Sud, et sont en train de privilégier des institutions financières et monétaires politiques du Sud. De ce point de vue là, l'Europe a de moins en moins son mot à dire. Il faut saisir cette différence.

Je ne vais pas vous surprendre en vous disant que j'ai lu avec attention le chapitre sur l'Afrique subsaharienne, où encore maintenant vous nous parlez d'une relation donateur-bénéficiaire. Il n'y a pas de relation donateur-bénéficiaire. Les pays occidentaux ont toujours considéré et continuent à considérer ces pays comme étant leur grenier de matières premières. C'est la réalité.

Dans ce Parlement, quand on a eu le débat sur la guerre entre le Rwanda et le Congo, je me rappelle que la majorité a refusé que l'on évoque, dans la résolution, la responsabilité historique de la Belgique et de l'Occident dans les problèmes sous-jacents à ce conflit. Il ne fallait pas en parler. Quand je lis, dans certains textes internationaux, que l'on parle de la relation historique de la Région wallonne avec l'Afrique, alors parlons vrai. Parlons de relations coloniales, de relations néocoloniales, et ne faisons pas comme si c'était du passé parce que ce n'est pas du passé. La réalité est qu'il s'agit de relations qui sont encore empreintes de domination économique.

J'entendais encore il n'y a pas très longtemps un ministre français qui expliquait que celui qui cultive du café en Afrique n'a en retour qu'un centième de ce que cela rapporte à la chaîne d'intermédiaires et aux multinationales occidentales qui vendent ce café sur le

marché. Encore maintenant, les pays du Sud global – que l'on appelait auparavant les pays du tiers-monde – sont encore massivement des greniers de matières premières pour les pays occidentaux. Si l'on ne vient pas sur ce type de constat, toutes les autres considérations futures sont empreintes d'un mauvais cadre. Des choses sont à revoir.

On vient d'avoir une discussion sur la Palestine et sur ce qui se passe à Gaza. Je ne sais pas si le Gouvernement a voulu que l'on ait ce point au même ordre du jour dans cette Commission. Quand, dans votre prise de parole, vous parlez de respect du droit international, de nos valeurs, et cetera, de quoi parlez-vous ?

Apparemment, il s'agit d'un certain cadre de respect du droit international, mais, dans d'autres cadres, on ne doit pas respecter le droit international. Il s'agit de valeurs que l'on doit respecter dans certains cadres, mais pas dans d'autres. Là-dessus, juste un message que je voudrais quand même partager avec vous, Monsieur Dolimont : plus personne ne vous croit, plus personne ne croit à l'Occident quand il parle de cela. Un milliard de personnes sont encore dans des pays que l'on peut qualifier d'occidentaux. Sept milliards de personnes n'ont plus confiance quand l'Occident parle de valeurs, de droit international, et cetera. Tout cela est instrumentalisé : le seul intérêt qui vaille est économique, c'est l'intérêt et la rentabilité des multinationales que vous défendez. S'il n'y a pas, à un moment donné, une vérité sur cela, il n'y aura pas de relation de confiance avec les pays du Sud. Cela n'existera pas.

La Palestine est un exemple, hélas excellent, pour le démontrer.

De ce point de vue, le texte est plutôt empreint d'opacité. J'imagine que vous croyez à ce qui y est écrit, mais cela ne reflète pas la réalité.

Un manquement très important dans ce texte, c'est la question de la guerre. Dans le texte, la guerre n'est vue que comme une occasion de rentabilité. Heureusement, dans votre prise de parole, vous avez parlé de paix, mais c'est totalement sous-estimé, ou en tout cas sous-représenté dans le texte, puisque l'on parle même d'opportunités économiques. Le problème est qu'évidemment on a un secteur de défense qui est important – personne ne va le nier –, mais si l'on pense que c'est comme cela que l'on va relever économiquement la Wallonie, ce n'est pas ce qui va se passer. Nous attendons de la Wallonie qu'elle soit une force de paix. On ne peut pas dire que le levier principal de l'économie va être de produire des tanks. Quand vous produisez des tanks, vous devez les utiliser. La seule manière de les utiliser, c'est de faire la guerre ou de les vendre à quelqu'un qui fait la guerre.

Quelqu'un tout à l'heure a parlé de la peur de certains de nos concitoyens par rapport à la situation mondiale. La Wallonie va-t-elle contribuer à une logique de paix ou de guerre ? Comment se fait-il que, dans ce texte qui parle des relations internationales, on ne parle pas de cette pression mise par l'OTAN pour que la Belgique dépense de plus en plus d'argent pour acheter des armes et des tanks ? Comment se fait-il que cet élément soit complètement tu dans un texte qui doit pourtant décrire les futures relations internationales ?

Le dernier élément que je voulais partager avec vous porte sur la question : que faire ? Je ne sais pas si certains connaissent la ville de Bandung, en Indonésie. C'est la troisième ville importante d'Indonésie. Il y a 70 ans s'y est déroulée la conférence de Bandung, qui réunissait les pays non alignés, c'est-à-dire les pays qui voulaient réagir au mouvement colonial et qui voulaient un mouvement d'indépendance. On y retrouvait l'Inde et d'autres pays. Ils avaient deux principes importants.

Le premier, c'était d'avoir avec l'ensemble des pays des relations qui soient empreintes de respect et de pragmatisme, et pas seulement de jugement. Faire de gros jugements sur l'ensemble des pays sans le respect qui va avec est souvent l'apanage de l'Occident.

Le second, c'était le socle anti-impérialiste. Cela veut dire que l'on arrête de considérer les autres pays comme des greniers à matières premières bon marché. C'est un peu la démarche des BRICS. Pas avec la même connotation politique. Il suffit de constater que les différences politiques sont très importantes entre ces pays. Par contre, l'idée d'avoir des relations empreintes de respect et de pragmatisme avec les autres pays est un élément à retenir pour la Wallonie. Si l'on ne va pas dans ce sens, on va simplement perpétuer des relations de domination néocoloniale qui ont présidé les relations entre l'Occident et le Sud jusqu'à maintenant.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, je tiens tout d'abord à saluer l'effort de clarté, de cohérence et d'ambition qui transparaît dans cette nouvelle note de politique internationale conjointe Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit là d'une avancée inédite vers une diplomatie francophone mieux structurée, plus lisible et surtout mieux ancrée dans les réalités du monde d'aujourd'hui.

Avant d'entrer dans le cœur du sujet, permettez-moi de rappeler un principe fondamental qui doit guider nos échanges lorsque nous traitons de politique internationale au sein de cette assemblée, celui du respect de nos compétences et du rôle qui est le nôtre.

La Belgique est un État fédéral parmi les plus avancés au monde. Ce fédéralisme repose sur un principe bien connu : *in foro interno in foro externo*. Ce principe signifie que les compétences que nous exerçons

en interne, nous avons le droit, et même le devoir, de les porter sur la scène internationale. Ce principe confère à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles une légitimité pleine et entière pour agir dans des domaines internationaux qui relèvent de nos compétences : économie, culture, environnement, recherche, éducation, coopération académique, développement, et cetera. Ce rôle, aussi important soit-il, est clairement encadré. Il nous revient de rester concentrés sur ce que nous pouvons concrètement influencer afin d'éviter que notre assemblée ne se transforme en chambre d'écho diplomatique qui relève d'autres niveaux de pouvoir.

Notre force réside dans notre légitimité, notre constance et notre cohérence.

Monsieur le Ministre-Président, la note de politique internationale 2024-2029, élaborée conjointement par la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, constitue à mes yeux un tournant important. Cette coconstruction inédite, que je salue, reflète un changement d'approche en lien avec une gouvernance plus efficace, plus lisible et en phase avec la volonté des citoyens d'un changement de paradigme tel qu'exprimé dans les urnes.

Dans un contexte international marqué par une accumulation des crises, l'invasion de l'Ukraine, les tensions autour de Taïwan, les attaques terroristes du Hamas et les réactions militaires en chaîne, l'érosion des institutions multilatérales comme l'OMC ou encore le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche, nous devons faire preuve de lucidité et de stratégie. C'est pourquoi je souhaite revenir ici sur une question principale, intégrée dans ce débat : quel regard portez-vous sur l'approche du *soft power* territorial ? Le Gouvernement wallon entend-il structurer davantage sa stratégie autour de cette logique d'influence non coercitive dans les domaines culturels, académiques, économiques ou interrégionaux ?

Plusieurs régions européennes comme la Catalogne, la Bavière ou l'Écosse déploient aujourd'hui des stratégies structurées de diplomatie régionale fondées sur la coopération, la culture, l'innovation, les échanges humains. Cela leur donne une visibilité internationale accrue tout en restant dans le cadre de leurs compétences. La Wallonie s'inspire-t-elle de ces exemples ? En fera-t-elle un pilier de sa stratégie ?

Par ailleurs, j'aimerais obtenir des précisions sur plusieurs points clés. Quels seront les axes géographiques prioritaires de cette politique ? Quels instruments seront mobilisés avec WBI : pôles de compétitivité, représentation régionale ? Quelles modalités de pilotage et d'évaluation sont mises en place ? Une évaluation de la précédente note de politique internationale a-t-elle été menée ? Quels sont les enseignements concrets ?

Un autre élément fondamental de cette note de politique internationale est son ancrage francophone puisqu'elle est pour la première fois commune à la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je tiens à souligner ici que la francophonie n'est pas qu'un enjeu culturel. Elle est, et doit être davantage encore, un levier diplomatique et politique.

Avec plus de 320 millions de locuteurs, le français est la cinquième langue la plus parlée au monde, la deuxième langue étrangère la plus apprise, la quatrième sur internet, et une des rares langues parlées sur tous les continents. C'est une force encore sous-exploitée par notre Région. Dans un monde multipolaire, le français est bien plus qu'un vecteur de communication, c'est un outil d'influence, un instrument diplomatique, un trait d'union entre l'Europe, l'Afrique, les Caraïbes et au-delà. La francophonie est également une communauté économique : 1,4 milliard d'habitants dans les pays de l'Organisation internationale de la francophonie et un réseau de solidarité politique. Il est donc temps de faire de cette langue une véritable force de frappe francophone au service de nos relations interculturelles, de notre diplomatie économique et de notre influence européenne et internationale.

Sur le plan stratégique, je salue l'approche conjointe du Gouvernement axée sur la sobriété budgétaire, la simplification administrative et l'efficacité. Les priorités identifiées sont claires et pertinentes, l'industrie de défense et souveraineté industrielle. À l'heure du réveil stratégique de l'Europe, la Wallonie peut jouer un rôle clé. Elle dispose d'acteurs de premier plan avec des entreprises telles que la FN-Herstal, Thales, John Cockerill et une expertise duale précieuse.

Concernant les accords commerciaux de libre-échange, la Wallonie exporte pour plus de 60 milliards d'euros par an. Il est crucial de défendre une politique commerciale ouverte, moderne et équilibrée. Les crises récentes montrent que l'autonomie stratégique et la diversification des échanges sont vitales.

Compétitivité, innovation et industrialisation, la transition numérique et climatique, la réduction des dépendances, l'agenda européen post-Draghi… Tout cela suppose une action ambitieuse. En ce sens, le Pacte wallon pour la simplification est une étape importante.

En ce qui concerne la transition énergétique, l'hydrogène vert, les voies navigables et le réseau autoroutier dense constituent autant d'atouts qui positionnent la Wallonie comme hub énergétique potentiel au cœur de l'Europe.

Le tournant post-antinucléaire du 15 mai 2025 et l'enjeu de la sécurité d'approvisionnement appellent à une stratégie énergétique réaliste fondée sur le mix entre nucléaire et renouvelable.

Enfin, Monsieur le Ministre-Président, trois questions complémentaires me semblent fondamentales.

Premièrement, quelles actions concrètes mettez-vous en œuvre pour coordonner ces priorités à l'échelle du Gouvernement ?

Deuxièmement, la Wallonie a-t-elle quantifié sa part potentielle dans les investissements européens en matière de défense suite aux décisions de l'OTAN ? Des retombées économiques ont-elles été estimées ? Troisièmement, comment notre Région entend-elle se positionner sur l'accueil des chercheurs internationaux alors que le contexte mondial favorise leur mobilité ?

La note de politique internationale traduit une volonté nouvelle : faire acte, faire sens. La coopération entre la Région wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles, les partenariats ciblés, l'attention portée à la Francophonie et à la défense, à l'énergie et à l'innovation montrent que la Wallonie veut être un acteur, et non un spectateur. Encore faut-il que cette ambition se traduise en priorités claires, moyens mobilisables et indicateurs de résultats.

Je vous remercie dès lors pour les réponses que vous allez apporter à ces nombreuses questions, notamment à la mienne sur le *soft power* territorial qui me paraît être une clé de lecture essentielle pour les années à venir.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je vais essayer d'être complémentaire à ma collègue Mauel.

D'abord, l'esprit de votre note de politique internationale respecte bien ce principe essentiel déjà énoncé par ma collègue : le respect des compétences internationales, de nos compétences et du rôle qui est le nôtre. Cela fait aussi écho à la discussion que nous venons d'avoir.

On est dans un contexte mondial tendu – je ne dois pas le répéter – et nous devons construire une action extérieure solide, sobre et stratégique. À nouveau, c'est l'esprit de votre note de politique internationale co-construite avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette démarche incarne une gouvernance nouvelle, plus simple et plus efficace, mais aussi plus proche des citoyens.

Dans ce cadre, la Francophonie constitue un atout majeur. Je ne vais pas revenir sur le nombre et les noms de francophones énoncés par ma collègue. On dispose d'un héritage culturel, mais ce n'est pas seulement un héritage, c'est un outil diplomatique ainsi qu'un levier d'influence. La Wallonie a un rôle à jouer dans ce réseau. Le français doit devenir une force de frappe économique, culturelle et diplomatique et une langue puissante qui offre des opportunités.

Demain, le cœur francophone battra aussi en Afrique. Nous devons y renforcer nos partenariats commerciaux, économiques, culturels et académiques avec de l'ambition pour ces territoires. Vous le mentionnez dans votre note de politique internationale.

Par ailleurs, les deux Gouvernements ont choisi une politique extérieure fondée sur la pertinence stratégique, la sobriété, l'efficacité. Ils concentrent leurs efforts là où l'impact est réel : sur nos secteurs d'excellence et les partenariats à haute valeur ajoutée.

Quelques priorités méritent d'être soulignées. D'abord, la défense. La Wallonie, avec ses filières duales et ses entreprises de pointe comme la FN Herstal, Thales, et cetera, est bien placée face aux menaces hybrides et l'instabilité et la pression migratoire. L'Europe ne peut plus rester spectatrice. On doit investir dans la défense. Néanmoins, cela ne doit pas se faire au détriment d'autres piliers européens : la transition climatique, la croissance et l'innovation.

Ensuite, vous mentionnez aussi les accords commerciaux. La Wallonie exporte pour plus de 60 milliards d'euros chaque année. Nous devons défendre une politique commerciale ouverte et équilibrée. Tous les accords ne sont pas à jeter, contrairement à ce que certains pensent, et il faut soutenir l'exportation tout en protégeant nos intérêts stratégiques.

Dans votre note, on parle aussi de la transition énergétique et industrielle. Nous devons accélérer la compétitivité européenne, simplifier l'environnement réglementaire et favoriser l'investissement. La Wallonie s'y engage, notamment avec l'hydrogène vert. Notre position géographique et nos infrastructures font de nous un potentiel hub énergétique européen. Cette transition, nous la voulons pragmatique, vous la voulez pragmatique, fondée sur l'incitation et pas sur la punition.

En conclusion, notre ambition est claire : une action extérieure, cohérente, réaliste, alignée sur nos compétences et nos forces. Défendre la Wallonie, c'est aussi défendre une diplomatie francophone moderne, une économie compétitive et une transition réussie. Comme le disait récemment le commissaire Serafin ici même : « *Spend money wisely* ».

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre-Président, cette note de politique internationale se présente comme une réponse à un monde en mutation, une tentative d'ancrage stratégique dans un contexte international instable. Avant tout, je tiens à souligner les points positifs de cette note.

D'une part, la volonté affirmée de parler d'une seule et même voix à l'international et à la rédaction d'une note commune. Ce travail de coordination

intergouvernementale est à saluer, car il améliore la lisibilité de notre action extérieure. Nous restons toutefois attentifs à la manière dont cette cohérence sera maintenue dans la durée, notamment à l'approche de l'élaboration du futur contrat d'administration de WBI qui devra intégrer concrètement ces objectifs partagés.

D'autre part, le renforcement du rôle de l'APEFE dans l'annonce du renouvellement d'une convention avec l'agence régionale et communautaire chargée de la mise en œuvre de notre coopération internationale va dans le même sens. Nous serons également attentifs à ce que ces engagements se traduisent en actes concrets, notamment au regard des budgets qui seront alloués à l'APEFE.

Je vais passer à des éléments plus critiques et plus d'interrogation. Ils sont assez nombreux chez moi. Permettez-moi d'entrée de jeu une petite précision importante : vous annoncez que, pour la première fois, cette note est rédigée après consultation des opérateurs de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est oublier que, sous les précédentes législatures, cette note avait déjà fait l'objet d'une méthodologie participative.

Elle se construit avec l'ensemble des acteurs pour mettre en place une politique internationale concertée et à laquelle chacun peut adhérer. Il est vrai cependant que, en 2020, ce processus participatif n'avait pas pu se mettre en place pour une raison très simple que personne d'entre nous n'a oubliée : la période du covid. Toutes les forces du Gouvernement étaient focalisées sur l'urgence de cette situation sanitaire.

Si ce processus participatif est une simple formalisation – ce qui se fait toujours –, en revanche, pour la première fois depuis des décennies, le Gouvernement fédéral ne fait pas mention de l'objectif international de 0,7 % du revenu national brut en aide au développement. À cela s'ajoutent des coupes budgétaires dans le budget de coopération belge, un montant qui va mettre en danger, selon nous, la pérennité de certains outils de coopération.

Par exemple, pour la coopération non gouvernementale, la réduction des cofinancements publics s'ajoute à la réduction de la déductibilité fiscale pour les dons. Nous observons, à la lecture de cette note, que le Gouvernement wallon s'inscrit également dans cette logique de sobriété budgétaire. À cet égard, la note précise que les gouvernements s'appuieront sur WBI.

Pouvez-vous nous dire de quels moyens bénéficiera WBI pour réaliser ses objectifs poursuivis ? Doit-on également s'attendre à des réductions budgétaires ? Nous constatons également une tendance à structurer l'action internationale de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles autour de dynamiques sectorielles au détriment d'approches géographiques.

Si cette orientation peut se justifier dans certains cas en valorisant des savoir-faire ou des secteurs d'excellence, elle pose cependant une question quant à l'équilibre global de notre action extérieure sur l'ensemble du territoire. Quelles en seront les conséquences concrètes sur l'organisation de notre administration, sur la structuration des équipes, la répartition des moyens ou encore les partenaires traditionnels construits avec certaines régions du monde ?

Concernant plus spécifiquement les conseillers scientifiques et académiques – les CSA –, la note de politique internationale annonce une volonté claire de renforcer ce réseau au nom de l'importance croissante accordée à la recherche, à l'innovation et aux partenariats académiques dans notre action extérieure. La note évoque même l'ouverture de nouvelles localisations en lien avec une approche sectorielle renforcée dans certains pays dits prioritaires.

Cette annonce soulève plusieurs interrogations. Alors que vous évoquiez la sobriété budgétaire, la nécessité de prioriser, de rationaliser et d'optimiser les moyens, au détriment de quoi ce développement et ce déploiement se feront-ils ? Des politiques seront-elles sacrifiées ou des projets seront-ils abandonnés pour financer l'expansion du réseau CSA ?

Par ailleurs, quels seront les secteurs considérés comme prioritaires ? Combien de nouveaux CSA seront-ils envisagés ? Quel est le budget qui est estimé et sur quelle base ces choix sont-ils faits ? Il ne s'agit pas ici, Monsieur le Ministre-Président, de remettre en cause l'utilité de ce réseau, mais, bien au contraire, de comprendre et de clarifier les arbitrages qui seront effectués.

Sur la question du positionnement stratégique géographique, cette note annonce une réévaluation des pays partenaires prioritaires, en invoquant le besoin d'objectiver les partenariats sur la base de critères très clairs. Dans les faits, sept pays sont aujourd'hui prioritaires : le Maroc, la Tunisie, la Palestine, le Sénégal, le Bénin, le Burkina Faso et la République démocratique du Congo.

Faut-il comprendre que cette liste pourrait encore être réduite ? Peut-on parler de stratégie géographique si ce cadre est encore restreint ?

Enfin, concernant la Palestine – nous n'allons pas relancer le débat –, qui apparaît ici comme un partenaire important, la note évoque la volonté de participer activement aux mécanismes de concertation fédéraux pour contribuer à une position belge cohérente sur le conflit. On y lit aussi que notre coopération visera à renforcer les capacités locales, promouvoir les droits humains et favoriser la réconciliation. Évidemment, nous soutenons ces objectifs, mais nous nous interrogeons sur une réelle volonté d'avancer dans ce

sens. Durant la législature précédente, votre groupe n'a pas souhaité le renouvellement du programme de travail qui s'est terminé en 2023. Dans le même temps, votre Gouvernement, qui présente la Palestine comme un partenaire important, refuse toujours de soutenir nos résolutions parlementaires pour reconnaître l'État de Palestine et pour reconnaître le génocide en cours à Gaza. C'est ce qui vient de mobiliser de longues discussions au sein de cette Commission. Il y a donc ici un double discours que nous dénonçons clairement.

Concernant l'Europe centrale et orientale, la note affirme vouloir maintenir des liens. Ici encore, pouvez-vous nous préciser avec quels moyens ? Sur quelles bases allons-nous nous appuyer ? Est-ce sur le Fédéral ? Est-ce sur un ancrage sectoriel ?

Quant à l'Afrique subsaharienne, elle est présentée comme une priorité, ce que nous ne remettons pas en question. Toutefois, de nouveau, les objectifs fixés sont révélateurs. Il s'agit de renforcer le tissu économique local, de créer un environnement propice à l'investissement, de soutenir les opportunités pour les entreprises africaines et wallonnes. Bref, une coopération centrée principalement sur des opportunités économiques mutuelles, au nom d'une logique de réciprocité et d'innovation. Les grands principes affichés en ce début de note sur la solidarité, les droits humains et la lutte contre les inégalités semblent s'effacer dès lors que les rares ressources disponibles – sobriété budgétaire oblige – sont essentiellement orientées vers des intérêts économiques.

La note de politique reflète une vision technocratique des relations internationales, centrée davantage sur la dimension économique, là où nous aurions espéré – je ne vous le cache pas – plus de souffle politique au service de la solidarité internationale, des enjeux actuels, comme la politique migratoire, ou des enjeux climatiques.

La politique climatique, parlons-en. Il y a un passage plutôt éclairant que je vais me permettre de citer : « Les Gouvernements insisteront sur la nécessité d'adopter des cadres réglementaires européens clairs, cohérents et intelligents qui réduisent les charges administratives inutiles et renforcent la compétitivité des entreprises, dans la lignée des initiatives Omnibus présentées par la Commission en 2025. Ces initiatives marquent une étape vers une simplification de certaines obligations du Pacte vert pour l'Europe ». Soyons clairs, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec votre remplaçant la semaine dernière lors de cette Commission, l'initiative Omnibus présentée par la Commission européenne est tout sauf neutre. Elle consacre en réalité une fragilisation de l'ambition écologique de l'Union. Elle incarne un tournant productiviste dangereux, une forme de recul face aux lobbies industriels qui, depuis des mois, font pression pour vider de sa substance le Pacte vert. Ce détricotage progressif du Pacte vert, amorcé sous la pression des partis conservateurs et de certains États membres, est une erreur stratégique, selon nous. Il affaiblit les instruments clés de la transition écologique, repousse les objectifs climatiques et remet en question des avancées essentielles, comme le cadre réglementaire pour la restauration de la nature, la réduction des pesticides ou encore les normes environnementales liées à l'agriculture et à l'industrie.

La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles devraient, au contraire, se positionner comme rempart à cette dérive. Elles devraient toutes les deux plaider pour le maintien d'un haut niveau d'ambition environnementale en cohérence avec les enjeux, les engagements climatiques et sociaux, plutôt que de se faire les relais dociles d'une dynamique de dérégulation inspirée par les logiciels du marché.

Un autre grand absent de cette note internationale au regard des défis actuels, c'est l'enjeu migratoire. La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent se montrer à la hauteur des défis contemporains, y compris sur les questions les plus sensibles comme celle-ci. Cela implique de défendre une politique d'accueil digne, de soutenir des acteurs de terrain et de travailler avec les associations. Or, le sujet est à peine effleuré.

Concernant les accords commerciaux, la note de politique reste évasive. Elle aborde la politique commerciale de manière générale en insistant sur les objectifs d'ouverture de marché et de soutien aux entreprises wallonnes et à l'international, mais sans position explicite sur les grands accords de libre-échange actuellement en débat.

Par exemple, l'accord MERCOSUR dans sa version actuelle soulève de sérieuses inquiétudes : il menace nos standards environnementaux, sociaux et sanitaires, et risque d'encourager une déforestation accrue en Amazonie. À la lecture de cette note, rien ne permet de confirmer que cette position reste d'actualité.

Nous demandons au Gouvernement de clarifier sa position. La Wallonie entend-elle toujours refuser l'accord MERCOSUR dans sa forme actuelle ? Si oui, pourquoi ne pas l'affirmer haut et fort dans cette note stratégique ?

Enfin, un autre point de faiblesse de cette note est le silence inquiétant face à l'évolution du financement européen des Régions, et ce, alors même que la Commission européenne propose de centraliser les politiques de cohésion au sein des plans nationaux négociés directement avec les États membres. Ce glissement vers une architecture budgétaire recentralisée menace directement la gestion partagée, principe fondateur de la politique de cohésion. Cela affaiblirait considérablement la capacité d'action de la Wallonie, tant en matière de développement territorial que d'innovation sociale. Quelle est la position du Gouvernement à cet égard ?

Le silence est d'autant plus préoccupant que la politique de cohésion reste l'un des rares leviers structurants dont disposent les Régions pour accompagner les transitions et lutter contre les inégalités territoriales. Si la Wallonie veut rester un acteur influent au sein de l'Union, elle doit défendre ses prérogatives, ses compétences et son ancrage démocratique. Or, ici, ce qui manque cruellement, c'est une volonté politique de résister à la recentralisation et de défendre un modèle européen fondé sur la solidarité entre territoires.

Nous lisons également dans cette note une volonté claire de s'inscrire dans les dynamiques européennes et de renforcement de la défense. Nous comprenons l'importance de ces investissements dans un contexte géopolitique compliqué et nous reconnaissons aussi les savoir-faire wallons dans ces secteurs clés, mais nous devons veiller à l'équilibre. Si nous savons trouver des centaines de milliards pour la défense, alors nous devons aussi être capables de mobiliser des moyens équivalents pour les politiques sociales, pour le logement, pour les soins de santé, pour l'éducation et pour la transition écologique. L'autonomie stratégique de l'Europe ne peut être uniquement militaire ; elle doit aussi être sociale et démocratique.

Cette note consacre également un passage à la mise en place d'une culture de l'évaluation. L'évaluation rigoureuse et transparente des politiques est essentielle pour garantir leur efficacité, leur cohérence et leur légitimité. Toutefois, à ce stade, beaucoup de flou subsiste. Qui pilotera ces évaluations ? Quels seront les indicateurs retenus pour mesurer l'atteinte des objectifs stratégiques ? Quelle sera la méthodologie d'évaluation ? Enfin, les bénéficiaires seront associés à l'évaluation. Selon quelles modalités concrètes et surtout à quel moment ces évaluations seront-elles menées – pendant l'exécution des politiques, a posteriori ou à intervalles irréguliers ? Avec quel budget ?

Enfin, une question de gouvernance institutionnelle mérite d'être posée : comment sera formalisée la collaboration entre le Fédéral et les entités fédérées dans la mise en œuvre de cette politique internationale renouvelée ? Plusieurs dossiers sensibles exigeront une coordination étroite, structurée et non simplement consultative : la future stratégie nationale de sécurité, la gestion des investissements étrangers, des licences d'exportation en matière de défense ou encore les enjeux liés à la sécurité économique. Comment la Wallonie s'inscrit-elle dans cette collaboration et comment compte-t-elle faire entendre sa voix ?

En conclusion, cette note soulève de nombreuses interrogations. Comment défendre une solidarité internationale crédible si, en parallèle, nous renonçons à nos responsabilités écologiques ? Comment parler de coopération équilibrée si la quasi-totalité des moyens disponibles est orientée vers des intérêts économiques ? Comment affirmer que la Palestine est un partenaire important tout en refusant de reconnaître l'État de Palestine et de soutenir les résolutions parlementaires dénonçant les crimes à Gaza ? Comment justifier une absence de prise de position sur la question migratoire alors qu'il s'agit d'un des grands défis contemporains au cœur des tensions internationales ? Enfin, comment parler de stratégie géographique si l'on menace encore de réduire le nombre de partenaires stratégiques ?

Nous ne pouvons pas nous contenter d'une politique internationale qui se réduirait à l'attractivité économique, aux exportations et à la rationalisation administrative. La solidarité internationale ne peut pas être une variable d'ajustement budgétaire ; elle doit rester un engagement de justice fort, de responsabilité, articulant économie, écologie et droits humains.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour votre présentation. Au nom du groupe Les Engagés, je voudrais tout d'abord saluer trois éléments.

Le premier, sur la forme, salué aussi par mes collègues, y compris de l'opposition, c'est qu'enfin nous avons une note commune entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce n'était pas le cas avant ni sous la précédente législature ni même avant ; chaque entité ayant sa propre note. Cela nuisait en matière de lisibilité et de valeurs communes. Pour la première fois, de manière historique, ces deux stratégies n'en font plus qu'une, elle est maintenant commune pour la Fédération et la Région, c'est évidemment quelque chose de très positif, qui permet au niveau international, dans un contexte que l'on connaît et que je développerai un peu plus tard, d'avoir une position claire et lisible. C'est évidemment toujours très appréciable pour l'ensemble des acteurs.

Deuxième point, je souhaite saluer ces acteurs qui ont été consultés dans une démarche participative. C'est assez inédit que l'ensemble de ces acteurs aient été consultés. Ces opérateurs de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont au cœur des relations internationales de notre Région et de notre communauté. C'est quelque chose de tout à fait innovant et positif d'avoir cette démarche participative qui permet directement de répondre à leurs besoins en termes de développement international.

Quand j'entends que cette note est à côté de la plaque, cela voudrait dire que l'ensemble des opérateurs de Wallonie-Bruxelles seraient à côté de la plaque ? Je ne pense pas. Vous avez bien fait de construire cette note avec eux et pas contre eux. Cela illustre bien le fait que nous avons du savoir-faire aussi en matière de relations internationales en Wallonie et en Communauté française.

Troisième élément que je voudrais souligner sur la forme, c'est que cette note de politique internationale

traduit aussi, elle opérationnalise au niveau international la Déclaration de politique régionale et la Déclaration de politique communautaire. On y retrouve de manière assez transparente la stratégie qui va être mise en place par les gouvernements pour traduire au niveau international notre DPR et notre DPC. C'est évidemment tout à fait appréciable également.

Sur la question du contexte global international, on le sait, il est compliqué. On sait aussi, on reconnaît que notre pays – la Belgique – par son histoire, par sa géographie, par ses choix politiques, démocratiques et multilatéraux depuis ses origines, a toujours cherché à peser sur l'évolution du monde en faveur de la paix, des libertés, de la prospérité partagée. Notre pays doit retrouver une ambition forte pour que ses intérêts et ses valeurs puissent prévaloir de toutes les manières qui soient.

Que ce soit en matière de droits de l'homme, de climat, de santé, de sécurité, de droit international, de commerce, de migration, ce sont des valeurs essentielles de notre pays, de notre Région. Dans tous ces dossiers aujourd'hui, malheureusement, le multilatéralisme est en crise. L'ordre international basé et qui doit être basé sur le respect du droit et des valeurs démocratiques, aujourd'hui, est contesté par les grandes puissances, par des régimes autoritaires qui veulent redéfinir un ordre international où les relations économiques et politiques seraient basées sur des sphères d'influence, sur le rapport de force, sur l'autoritarisme, sur l'affaiblissement des démocraties.

Nous, en tant que modeste Wallonie, modeste Fédération Wallonie-Bruxelles, nous devons évoluer au cœur de ce contexte international, avec toujours un cap axé sur nos valeurs, sur les facteurs forts que nous mettons systématiquement en évidence en tant que parti d'un pays qui, lui-même, aussi se veut toujours axé sur ces valeurs.

Cette note de politique internationale qui intervient dans ce contexte et dans cet environnement international, profondément bouleversé et instable, doit y être attentive. Elle l'est, et on le salue.

Évidemment, nous devons nous adapter en permanence à ce contexte international que l'on connaît, et avec la collaboration des opérateurs du secteur des relations internationales en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles, il est évidemment positif d'avoir cette note présentée aujourd'hui et qui est axée sur ces principes.

J'aurai quelques questions concernant ces éléments de fond.

Comment intégrez-vous dans cette note les impératifs de transition environnementale et de respect des droits humains dans les missions économiques ? J'entends mes collègues qui se plaignent que la note est essentiellement économique, mais il faut rappeler que cette note se limite aux compétences de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les grandes questions – de migration, de paix, de guerre, et cetera – sont évidemment importantes et doivent être soulignées, mais ces questions concernent plutôt la politique internationale fédérale. Pour cela, je renvoie mes collègues à la Déclaration de politique générale du ministre des Affaires étrangères, Maxime Prévot, qui est assez claire dans tous les termes et dans tous les enjeux de notre monde actuel sur ces aspects. Il est important de s'y référer et de garder aussi cette boussole fédérale par rapport à ces questions très importantes de droits humains, écologiques et climatiques.

Comment la Wallonie garantit-elle la cohérence entre sa politique internationale, sa politique commerciale et ses objectifs climatiques clairement présents dans la Déclaration de politique régionale ? Quels indicateurs précis vont permettre de mesurer l'impact de la NPI en termes d'objectifs de développement durable, de budget carbone, d'action participative, notamment ? Comment allez-vous garantir que les moyens financiers et humains, dans le contexte budgétaire que l'on connaît, seront à la hauteur des ambitions affichées dans cette note ?

Enfin, la note mentionne l'efficience et la cohérence entre opérateurs. Quelles mesures concrètes sont prévues pour simplifier les démarches administratives ? On est dans une législature qui veut simplifier les démarches administratives à tous les niveaux et donc aussi au niveau des relations internationales. Cela me semble indispensable pour que les acteurs culturels, académiques, économiques ou encore de la coopération au développement puissent avoir des démarches administratives simplifiées, notamment en matière de subsides, d'appel à projets ou de mobilité internationale.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie à mon tour le ministre-président pour le dépôt de la note, ici, au Parlement et pour l'exposé qu'il a pu faire. Un exercice de cette nature tous les cinq ans, soit une fois par législature, est tout à fait approprié. Dans l'ensemble, cette note continue à reprendre un certain nombre de valeurs essentielles et d'objectifs que nous soutenons. Je pense, par exemple, au droit international, aux droits humains et à la réduction des gaz à effet de serre.

Malheureusement, le texte contient une série de contradictions ou de carences en termes de suivi et d'initiatives, de telle sorte que cela affaiblit très nettement la portée d'un certain nombre de principes évoqués. À titre d'illustration, les gouvernements affirment souscrire au Green Deal, par exemple, aux obligations de droit européen en matière de réduction des gaz à effet de serre. Parallèlement, deux paragraphes plus bas, ils s'inscrivent « dans la lignée des initiatives Omnibus présentées par la Commission ». Or, comme

nous le savons, ce paquet s'inscrit dans un affaiblissement clair et un agenda de dérégulation qui détricote dans les faits le Green deal.

Autre exemple, alors que le Gouvernement évoque, en début de document et seulement à demi-mot, les politiques de M. Trump, la note ne se pose pas en force alternative par rapport à ces projets qui réduisent la liberté. Je pense notamment à la liberté académique. De la même manière que la note parle de la diplomatie scientifique et académique, alors que le réseau des conseillers scientifiques académiques a été réduit à quasi rien.

Encore aujourd'hui, j'ai entendu tout à l'heure, notamment sur les bancs de la majorité, la volonté que la Wallonie pèse sur la scène internationale alors que, il y a moins d'une heure, nous avons conclu un débat avec une série d'arguments pour que, surtout, nous ne pesions pas par rapport à l'enjeu de la situation à Gaza.

À côté de cette première observation sur les contradictions ou les carences en termes d'initiatives dans cette note, nous voulons exprimer notre inquiétude – c'est un élément qui ne vous surprendra pas non plus, puisque nous l'avions déjà dit en juillet l'année dernière lors de votre Déclaration de politique régionale – quant au changement d'orientation par rapport aux traités, en particulier par rapport aux accords de commerce, avec la priorité donnée par la Déclaration de politique régionale au seul commerce, en abandonnant notamment les positions fortes de la Wallonie dans une série de combats, que ce soient des combats pour les droits humains, pour la concurrence loyale entre les partenaires, la transparence, les enjeux sociaux et environnementaux. À cet égard, MERCOSUR sera un rendez-vous majeur ; j'y reviendrai dans quelques instants.

De la même manière – je reste dans mon introduction –, on a pu voir dans les instances intrafédérales, pour fixer nos positions sur la scène européenne, dans les instances du Conseil en particulier, un certain suivisme qui conduit à un affaiblissement de la position belge, et dès lors parfois des majorités européennes qui se renversent. C'était très marquant, notamment, dans le dossier des nouveaux OGM. J'ai évoqué également le Green Deal.

Tout au long du document, les enjeux de genre, d'égalité et de diversité sont devenus tout à fait absents. Nous le regrettons.

Au-delà de ce point de vue générique, nous avons une série de réflexions, une série de questions, et je vais les aborder dans l'ordre de la note pour faciliter les réponses du ministre-président. Fort heureusement d'ailleurs, on a prévu des temps de parole pour les parlementaires, mais pas pour le ministre-président, de telle sorte qu'il puisse aborder comme il l'entend l'ensemble des enjeux.

Quant au processus, nous pouvons rejoindre les propos quant à l'intérêt d'une note commune entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai toujours trouvé un peu dommage que certains ministres-présidents souhaitent rester le chef dans leur département, alors même qu'à la modestie de l'opposition, la mise en commun des forces de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles apparaît comme un élément très bienvenu.

Vous avez évoqué le processus voulu ou présenté comme inédit en matière de consultation. C'est bien sûr une démarche intéressante. Comment les choses se sont-elles passées, à cet égard ? De quelle manière les participantes et participants ont-ils été sélectionnés ? Comment les tables rondes ont-elles fonctionné par rapport à la production de la note ? De la même manière, quant au processus, dès l'introduction, les deux Gouvernements indiquent que les missions de WBI seront « précisées ». C'est un mot fort flou, et notre devoir est de vous demander de quelle manière, dans quels délais et avec quels processus les missions de WBI seront précisées.

Dans le diagnostic stratégique, nous pouvons rejoindre le Gouvernement sur les constats d'une évolution rapide des équilibres internationaux, sur la tournure transactionnelle, guidée par des intérêts immédiats et des rapports de force assumés que certains acteurs majeurs portent, tout comme celui sur la perte de consensus autour de certaines « normes et valeurs ». Je mets ces mots entre guillemets puisqu'ils sont issus de la note. Ce sont des évolutions inquiétantes et même anxiogènes. Ne faisons pas semblant de croire – ou ne croyons pas, plus fondamentalement – qu'elles sont l'apanage de « l'étranger » ou de régimes non démocratiques, parce que rien n'est jamais acquis.

Par rapport à ces enjeux de valeurs, les démocrates doivent être vigilants et combatifs. Nous aurions d'ailleurs aimé, par exemple, voir votre Gouvernement réagir lorsque le Premier ministre de notre pays s'est associé à une initiative portée ou initiée par la Première ministre néo-fasciste italienne contre la Cour européenne des droits de l'homme, pour ne prendre qu'un seul exemple. Il ne suffit pas d'affirmer que nous voulons défendre les valeurs de liberté, d'égalité, de droits humains, de démocratie ou de l'État de droit. C'est quelque chose qui doit être incarné par l'action. Il est même certaines réformes conduites dans notre pays qui nous éloignent de cette perspective.

Quant aux principes directeurs dans les fondements stratégiques, il est question d'une « collaboration renforcée avec nos opérateurs ». De quelle manière les Gouvernements ont-ils prévu de renforcer les collaborations avec nos opérateurs ? La phrase est à nouveau assez abstraite.

De même – cela demande certainement davantage de concret –, les Gouvernements indiquent que leurs

actions seront guidées par la sobriété budgétaire. D'autres en ont parlé avant moi. Quelles mesures sont prévues ? Quelles économies sont escomptées par cette sobriété bienvenue ?

Quant à la diplomatie économique, il y a à nos yeux une forme de manque de cohérence. Quand, par exemple, on évoque le redéploiement économique fondé entre autres sur la décarbonation industrielle, fort bien. Sur la transition environnementale, de même. Que l'on conclue quasiment par l'élévation des deux aéroports wallons comme vitrines de la Région, vous admettrez qu'il y a là comme une forme de paradoxe ou d'hiatus dans l'affirmation.

Quant à la diplomatie scientifique et académique, nous restons sur notre faim par rapport au manque de « concrétude », au-delà d'un discours de principe attendu. Je réserverai certains points strictement communautaires pour un débat qui aura certainement lieu dans l'autre assemblée. L'étape suivante, après la note commune, est sans doute que le débat soit mené en réunion conjointe pour une prochaine législature. Par exemple, en matière de bourses d'attractivité, pour le programme intéressant qu'est « Master In », quelle est l'ampleur envisagée ? Que vise-t-on ? Aujourd'hui, on me fait savoir qu'il y en a une dizaine. On a évidemment l'impression d'une modestie dans l'action.

De même, en matière de politique d'accès au territoire, il est mentionné que « les Gouvernements viseront à ce que les politiques belges d'accès au territoire s'inscrivent en cohérence avec les objectifs d'internationalisation recherchés des entités et des opérateurs ». Fort bien. C'est une demande régulière, notamment des établissements, relayée par l'ARES. Il y a énormément de problèmes de visa pour les étudiants et pour les chercheurs, ce qui empoisonne la vie des premiers concernés et met à mal les institutions, qui ont beaucoup de travail administratif en suivi de cet enjeu.

Si la compétence première est fédérale, il y a aussi des implications à tous les niveaux, jusqu'aux communes pour le traitement administratif des renouvellements de visas par exemple, et il y a également un pan de compétence régionale via le permis unique. Qu'en est-il par rapport à cette grosse attente du secteur ?

Quant au développement culturel, on évoque le fait que les programmes seront évalués, rationalisés et simplifiés. Quels sont les critères de ce travail ? Quelles sont les garanties par rapport au maintien des actions qui sont menées en la matière ? Dans le discours du Gouvernement, rationaliser ou évaluer, cela veut en réalité souvent dire couper et supprimer. On a là une vigilance, pour ne pas dire une crainte, à cet égard.

De même, que veut dire la diplomatie culturelle numérique ? On évoque l'intelligence artificielle. Nous savons que c'est une question qui peut modifier fondamentalement un certain nombre d'enjeux, qu'il s'agisse des questions d'emploi, de démocratie, de médias ou d'énergie, pour ne prendre que quelques éléments. Il y a la nécessité d'une prudence et d'un cadrage par rapport à ces enjeux, mais quand on parle de diplomatie culturelle numérique, quelle est exactement la situation ?

On a également un paragraphe entier sur la diffusion du français sans même citer l'APF. Que faut-il en conclure ? Cette institution les considère-t-elle comme étant inutiles ? Il y aurait alors des mesures à prendre à d'autres échelles.

Mentionnons encore la filière des industries culturelles et créatives qu'il faudrait incorporer à notre diplomatie culturelle. Il faut, en effet, organiser cette filière. Nous sommes demandeurs d'un contrat de filière qui rassemblerait les acteurs et les niveaux de pouvoir, comme cela a été fait récemment pour le livre.

J'en viens alors au fameux monde en mutation, en commençant par l'engagement en faveur d'une Union européenne dite forte et au service de ses citoyens et citoyennes. On a ici une note qui souffle le chaud et le froid, un peu à la lumière du point de vue introductif que je vous livrais. Comme nous l'avons déjà pointé, les Gouvernements affirment souscrire au Green Deal, mais dans le même temps, ils souscrivent aussi à l'outil Omnibus, qui est là pour le démanteler – ou, à tout le moins, en réduire très fortement la portée. Le paragraphe consacré à la Politique agricole commune apparaît par contre davantage encourageant dans ses deux piliers. Il en est de même des principes affirmés en matière de restauration de la nature, par exemple, même s'ils sont malheureusement démentis en partie dans l'action du Gouvernement en Wallonie.

Pour revenir à la Politique agricole commune, avez-vous déjà entrepris des contacts avec d'autres États ou d'autres entités, des États *like-minded* ? Qu'en est-il, par ailleurs, de la Flandre ? Quel est le calendrier de cette nouvelle PAC européenne et wallonne ?

À l'inverse, les Gouvernements ne cachent pas leur enthousiasme pour les accords commerciaux et abandonnent de facto l'ambition haute portée par la Wallonie depuis des années, puisque la Déclaration de politique régionale limitait aux seules clauses miroirs le rôle de garde-fou dans le secteur agricole. Il y a aussi l'exception culturelle, alors qu'il faut, pour les autres secteurs de notre société, également prendre en compte les enjeux quant aux normes sociales et environnementales. Je pense par exemple au secteur industriel.

Dans la prolongation de la DPR – assez défaitiste ou même conduisant à une certaine forme d'abandon –, la note ne comprend pas de balises quant à la défense – à nos yeux, insuffisante – des agriculteurs et agricultrices, des travailleuses et travailleurs ou encore de

l'environnement, de la nature, dans ce cadre, quant à l'ampleur du dérèglement climatique.

La position intermédiaire par rapport à la ratification du MERCOSUR en témoigne. Rappelons-nous nos débats d'il y a déjà quelques mois : une position d'opposition ? Fort bien, mais sans avoir une déclinaison quant à un refus en l'état, d'une délégation de signature. Il y a donc là une contradiction manifeste avec la volonté de hauts standards sanitaires et environnementaux qui est pourtant revendiquée en matière agricole dans la note.

S'agissant du MERCOSUR, j'en profite – puisque vous n'étiez pas là il y a 15 jours et que vous me faisiez tout à l'heure un regard qui m'y invitait – pour revenir sur l'enjeu de la question préjudicielle. Je développais en commission, et le ministre de l'Économie a répondu, pour votre compte, l'importance de ce combat. Le Gouvernement nous dit : « Le MERCOSUR, c'est non en l'état ». On voit le rouleau compresseur continuer à avancer, même si la Commission semble tergiverser alors qu'elle avait annoncé la finalisation juridique de son travail la semaine dernière, on voit que le 7 juillet, il n'en est rien. Était-ce le changement de présidence qu'elle attendait ou y a-t-il d'autres considérations ? Nous le verrons dans les prochains jours, dans les prochaines semaines. De toute façon, ce dossier va arriver, nous le savons bien. Il y a un travail politique à mener au sein de la concertation interfédérale en vue de chercher à constituer soit une minorité de blocage, soit d'empêcher la majorité qualifiée au sein du Conseil. Cela, c'est le levier politique, mais il y a aussi un levier juridique qui est disponible, c'est la possibilité de soumettre ce texte à la Cour de justice européenne, comme notre pays l'a déjà fait par exemple pour le traité de la Charte de l'énergie ou comme il l'avait fait également à l'égard du CETA il y a déjà quelques années. Si la Cour remet un avis négatif, la Commission serait contrainte d'en tenir compte. Nous avons les plus vives craintes quant à la compatibilité du MERCOSUR avec les Accords de Paris sur le climat ou les Accords de Montréal sur la biodiversité.

Vous nous indiquiez, il y a 15 jours, garder la porte ouverte, ce qui était une première réponse. Je voulais voir, avant que l'on ne se voie plus pendant quelques semaines, si vous aviez des éléments nouveaux à nous donner sur cet enjeu.

Je me permets de prendre quelques instants là-dessus parce que dans l'ordre international, le MERCOSUR est un très gros paquet qui peut mettre en danger un grand nombre de valeurs et d'enjeux.

Au-delà de l'agriculture, comme je l'indiquais, il est indispensable que les normes sociales et environnementales contraignantes s'appliquent à chaque accord et nous pensons donc que la Wallonie doit être combative, attentive quant à la surveillance, quant aux contrôles pour la mise en œuvre des clauses miroirs et se montrer plus ferme.

La note pointe aussi, à juste titre, l'influence des GAFAM. Il faut aller au-delà du constat, parce qu'à ce stade, l'Union européenne tergiverse, on ne sait trop vers où elle va aller. C'est par moment très petit bras par rapport aux multinationales et par rapport aux enjeux de société qui sont vraiment là derrière et qui demandent une action coordonnée à l'échelle européenne. C'est, sur cet enjeu, l'échelle la plus efficace pour agir.

Comment la Wallonie va-t-elle se positionner à cet égard ? Est-elle motrice au sein de la concertation interfédérale pour porter des revendications hautes par rapport à cet enjeu ? On évoquait par exemple ici, ainsi qu'à Bruxelles, l'enjeu des médias, la protection du contenu produit par les éditeurs de presse. C'est un enjeu qui résonne particulièrement avec cette question des GAFAM pointée par la note de politique internationale.

On évoque aussi dans cette note les efforts en matière de défense, mais en se limitant à l'outil commun à l'échelle européenne des 800 milliards d'euros proposés par la Commission européenne, un montant déjà démesuré. Lorsque l'on prend en compte l'ensemble de la décision portée par quasiment tous les Gouvernements européens, on est avec quelque chose d'incompréhensible. Quelqu'un que je peine à citer et que je cite rarement évoquait une hystérie collective. Oui, on est clairement là-dedans. En l'espèce, la note, et plus encore le Gouvernement fédéral, ne prend aucune distance par rapport à ce mouvement incompréhensible qui mettra en danger toute notre société si l'on doit la mettre en œuvre avec toutes les coupes budgétaires que cela signifierait en plus de celles qui sont déjà en cours.

J'en viens au multilatéralisme stratégique puisque, je cite : « Les gouvernements marquent leur volonté de se concentrer sur un nombre limité d'organisations internationales offrant un véritable effet de levier ». Que faut-il comprendre ? Et là, on n'est pas avec le choix des partenaires. On est sur un nombre limité d'organisations internationales. Est-ce à dire que l'on ne va donc plus s'inscrire dans le travail de certaines d'entre elles ? Un cadastre a-t-il été réalisé ? Selon quelle méthodologie ? Les priorités seront-elles fixées ?

On peut lire aussi que chaque participation à une réunion devra faire l'objet d'un rapport. Cette exigence logistique m'étonnait dans son affirmation. Cela signifie que tel n'était pas le cas. Qu'en est-il de la transmission au Gouvernement de ces informations ? Qu'en est-il d'une information du Parlement quant aux travaux importants menés au sein de ces institutions internationales, et qui continueront à faire l'objet d'une attention de la part de la Wallonie ? J'en ai fini avec les questions que je souhaitais vous poser quant au multilatéralisme stratégique.

J'en viens aux zones géographiques.

D'abord, quant aux pays européens non limitrophes, la note nous indique que les relations avec l'Espagne, avec l'Italie, avec la Grande-Bretagne – j'imagine que l'on veut davantage parler du Royaume-Uni – et avec la Suisse, seront réévaluées. Dans quel sens ? Les relations vont-elles être réévaluées pour faire mieux, et peut-être plus ? Ou bien seront-elles réévaluées pour que soient consacrés moins de moyens et moins d'investissements dans nos relations avec ces pays proches, bien qu'ils ne soient pas limitrophes ?

Quant à l'Afrique subsaharienne et au Maghreb, nous souhaitons vous entendre sur la signification du passage relatif à « une coopération fondée davantage sur la réciprocité ». Que vise exactement le Gouvernement au travers de cette expression ? Estiment-ils que ces pays donnent trop aux pays européens, et en particulier à notre Fédération ou à notre Région ? Comment faut-il comprendre cette formulation équivoque ?

Quant au Proche-Orient et aux pays du Golfe, on lit la perspective de « continuer à accompagner la société civile palestinienne, de continuer à participer aux mécanismes de concertation fédéraux ». Cette continuité est assez décalée par rapport au drame dans lequel nous nous trouvons, mais je ne vais pas ici donner écho à ce qui a été débattu tout à l'heure. Si chacun continue à faire ce qu'il fait, on ne sortira pas de la famine, du génocide et du massacre.

Le paragraphe sur l'Asie apparaît relativement peu concret. Comment la Région, Wallonie-Bruxelles International comptent avancer sur ce continent après avoir galvaudé les missions au Vietnam et laissé ce pays et la sous-région sans délégation ? Y a-t-il une volonté de réinvestissement qui sera concrétisée ? Le cas échéant, comment ?

De manière plus transversale, dès lors qu'une concentration à la fois géographique et thématique de la coopération est visée, quelle est la perspective ? Comment les gouvernements prévoient-ils d'éteindre ou de réduire la voilure de certains partenariats ?

D'autres vous ont également interrogé à ce sujet : la liste des pays prioritaires de la coopération gouvernementale et celle de la coopération non gouvernementale seront-elles distinguées – puisqu'il semble que ce soit le cas au niveau fédéral ? Cela permet aux ONG, le cas échéant, d'assurer la transition dans certaines stratégies de sortie, et de continuer à soutenir des organisations de la société civile dans ces pays. Bref, qu'en est-il ?

À cet égard, avez-vous examiné l'avis récent du Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale qui, en la matière, faisait cinq recommandations – je ne vais pas les lire, parce qu'elles sont disponibles ? Il faisait notamment écho à cette distinction entre la coopération gouvernementale et non gouvernementale. Il évoquait des critères objectifs, les recommandations, la cohérence avec le niveau de pouvoir fédéral et l'enjeu d'une stratégie. C'est un enjeu clé qui a aussi une certaine sensibilité.

Enfin, j'en viens alors…

M. le Président. – Vous êtes déjà à 21 minutes d'intervention, Monsieur Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Vous faites bien de me rappeler à l'ordre parce que j'avais oublié de regarder le chrono, figurez-vous. Je vais garder certains éléments pour la Fédération afin de simplifier la vie ici.

J'en viens uniquement aux outils.

Étant donné que l'on évoque – cela concerne la Wallonie – une organisation des tâches entre WBI, l'AWEx et Wallonie Entreprendre International, quelles sont les modalités et quel est le timing sur ce point régional ?

Comment WBI entend-elle répondre aux analyses et recommandations récurrentes de la Cour des comptes ? Je ne développe pas et je fais référence aux débats qui ont déjà eu lieu sur ce sujet.

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre compréhension sur ce dernier moment.

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 17 heures 39 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 17 heures 44 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

DÉBATS
(Suite)

Note de politique internationale 2024-2029

Échange de vues
(Suite)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Je vous remercie pour l'intérêt porté à ce dossier stratégique. Je vais essayer de répondre dans l'ordre des questions. Si j'ai déjà répondu pour un groupe, permettez-moi de renvoyer à la réponse que

j'aurais formulée pour le premier groupe, pour ne pas répéter cinq fois la même chose.

Tout d'abord, s'agissant de la réflexion par rapport aux nouvelles réalités géopolitiques, nous sommes conscients de ces déplacements que vous avez pu expliquer. C'est la ligne qui soutient toute cette stratégie : un monde géopolitique en pleine mutation, avec des poids qui sont en train de pleinement évoluer. D'ailleurs, l'ensemble des visites qui sont faites, que ce soit à l'échelle de l'État fédéral, à l'échelle de l'Union ou à l'échelle de la Wallonie, vont aussi dans ce sens pour avoir cette agilité.

On a quand même des chapitres entiers dédiés à la réindustrialisation, au développement de nouveaux partenariats avec les pôles nouveaux qui sont évoqués par votre intervention. C'est la logique qui sous-tend notre réforme des outils de coopération internationale, une logique de cohésion pour sortir de ce cadre que vous avez cité de donateur-bénéficiaire. C'est d'ailleurs comme cela que c'est présenté dans la note.

On parle bien de coopération internationale et plus de coopération au développement. C'est un des éléments qui doivent pouvoir être mis en évidence. On doit changer de paradigme pour suivre ces évolutions. Cette action renforcée de l'AWEx hors Union européenne, en lien avec WBI, pour créer des relations structurantes avec le reste du monde est assez importante.

Sur l'Afrique, la coopération de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles reste fondamentale et historique. Elle se veut adaptée aux réalités diverses du continent et fondée sur la réciprocité, en raison de cette montée en puissance, que vous avez évoquée, en Afrique ou dans d'autres régions du monde, en Asie ou même au Proche et au Moyen-Orient. Ces approches réciproques et différenciées reflètent notre volonté de construire des partenariats adaptés, durables et équilibrés qui tiennent compte des spécificités économiques, sociales et politiques de chaque région, tout en utilisant des outils adaptés pour maximiser l'impact de nos interventions. C'est en toute cohérence avec les réflexions partagées sur la question des pays émergents et non alignés.

Au niveau de la Palestine, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles considèrent la Palestine comme un partenariat important dans un contexte régional complexe. Nous poursuivrons notre soutien à la société civile palestinienne à travers des projets visant à renforcer les capacités locales, promouvoir les droits humains et favoriser le développement, en particulier pour les jeunes et les femmes. Il n'y a pas d'intérêt des multinationales dans le cadre de ces projets.

Au niveau de la guerre et de la rentabilité, dans un contexte géopolitique marqué par des tensions accrues et des incertitudes quant à l'engagement transatlantique, la Commission européenne a renforcé son ambition en matière de défense, cela ne vous aura pas échappé. Cela ne signifie pas seulement mobiliser nos industries, c'est aussi soutenir le principe d'une défense européenne. Ce n'est pas un projet de soutenir la guerre, c'est au contraire prévoir et garantir la paix. C'est comme cela qu'il faut plutôt le voir.

Au niveau de la question du Mouvement réformateur sur les *soft powers* territoriaux, c'est le principe même de notre action. Ce *soft power*, c'est l'ensemble des projets portés par la Région, les instruments de coopération, des programmes transfrontaliers. C'est le *core business* et l'action de WBI.

Au niveau de l'évaluation de la précédente NPI, il y a eu une évaluation de certaines actions et une procédure d'évaluation transversale via la consultation des différents partenaires de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui ont pu communiquer leur ressenti, leur évaluation des différents dispositifs. La question de l'évaluation des dispositifs restera centrale dans la mise en œuvre de la NPI, pas pour un exercice administratif, mais bien pour mieux calibrer, mieux mettre en œuvre nos différentes actions.

Au niveau de la francophonie, à ce jour, la majeure partie de nos moyens consacrés au secteur multilatéral sont dirigés vers l'Organisation internationale de la francophonie, l'OIF, et de ses opérateurs spécialisés, comme TV5, AUF, AIMF, et cetera. Conformément aux Déclarations de la politique régionale et communautaire, cet engagement sera maintenu, mais une attention particulière sera donnée à la lisibilité des actions, à leur accessibilité pour nos opérateurs et à la gouvernance de l'OIF. La faiblesse des récents sommets de la francophonie et la difficulté pour l'OIF de contribuer à la résolution des crises en son sein appellent à une implication active dans les réformes, y compris pour trouver un équilibre acceptable entre dépenses de fonctionnement et moyens alloués à la coopération. La priorité sera de mobiliser nos opérateurs au travers des subventions octroyées à l'ensemble des structures de la francophonie.

Au niveau de la réflexion sur la coordination de ces priorités à l'échelle du Gouvernement, nous avons des discussions fréquentes entre ministres sur les questions internationales et transversales, ainsi qu'un partage presque quotidien entre les conseillers Europe et les relations internationales sur les différents dossiers.

Au niveau de la réflexion avec l'OTAN et les budgets de défense. En ce qui concerne l'OTAN, je rappelle tout d'abord que les compétences de défense à proprement parler relèvent uniquement de l'autorité fédérale selon la Constitution. Rien n'oblige légalement les Régions à financer directement hors de leur champ de compétence. Dans le contexte budgétaire actuel, la Wallonie ne peut envisager de nouvelles charges qui

mettraient en danger ses propres priorités. J'ai déjà pu l'exprimer à plusieurs reprises.

Concernant la prise en compte de certaines dépenses régionales, comme la cybersécurité, dans les objectifs de l'OTAN, il n'existe pas encore de nomenclature commune et seules les dépenses intégrées à un plan national ou de l'OTAN sont actuellement admissibles. Des ouvertures plus larges pourraient être envisagées à l'avenir. La Région reste ouverte à des discussions techniques si des contributions raisonnables sont définies, à condition de respecter la transparence, et bien évidemment l'autonomie régionale. À ce jour, aucune demande contraignante n'a été adressée au Gouvernement wallon, mais nous restons évidemment disponibles pour dialoguer selon l'évolution des critères nationaux.

Au niveau des possibilités d'accueil des chercheurs internationaux, comme je l'ai déjà précisé lors de la dernière Commission, l'Union européenne met sur la table une enveloppe de 500 millions d'euros pour la période 2025-2027, dont déjà 80 millions d'euros en 2025 afin de faire de l'Europe un pôle d'attraction pour les chercheurs. Une partie de ce financement exceptionnel sera allouée à de super-subventions de sept ans dans le cadre de l'ERC. Ces budgets viennent compléter les mesures déjà annoncées précédemment par la Commission, notamment une aide supplémentaire de 2 millions d'euros par chercheur dans le cadre de l'ERC Advanced Grant ou du projet pilote Marie Skłodowska-Curie Actions Choose Europe for Science pour des modalités de chercheurs postdoctorants.

On peut tous se réjouir de ces initiatives qui permettront aux chercheurs étrangers de venir poursuivre leurs recherches dans les universités européennes, y compris en Belgique francophone. C'est donc une bonne nouvelle pour la recherche et pour nos universités.

Au niveau des questions du Parti socialiste sur la concertation de la NPI, c'est bien la première fois et c'est quelque chose qui a été très positivement accueilli par les différents opérateurs. Le contexte de la dernière fois peut certainement expliquer pourquoi cela n'avait pas été fait, mais je pense que c'est important de le souligner pour montrer le modèle de coopération et de coconstruction entre l'ensemble des acteurs pour avoir l'élément le plus pertinent et percutant directement sur le terrain.

Au niveau du budget de la coopération, la réduction des budgets fédéraux en matière de coopération internationale constitue clairement un défi majeur pour l'ensemble des acteurs du secteur. Nous sommes conscients que ces contraintes peuvent affecter la capacité de certains opérateurs francophones à mener leurs projets dans de bonnes conditions. C'est pourquoi nous restons particulièrement attentifs à l'évolution de cette situation. Nous nous engageons à faire tout notre possible pour continuer à soutenir le secteur en veillant à ce que les moyens disponibles soient utilisés de manière efficace et cohérente avec nos priorités.

Toutefois, il faut aussi reconnaître que, compte tenu de nos propres contraintes budgétaires et avec un budget constant, il ne sera pas possible de compenser les baisses fédérales. Notre objectif principal reste d'assurer un accompagnement adapté permettant à nos partenaires et opérateurs de continuer à mener des actions porteuses de valeur ajoutée qui répondent à nos priorités stratégiques.

Au niveau de l'évolution du réseau et des CSA, la NPI prévoit une évaluation du positionnement géographique de nos représentations en lien avec les priorités stratégiques, les dynamiques économiques et scientifiques, ainsi que l'évolution des partenariats. Cette analyse sera pilotée par WBI en concertation avec les autres opérateurs concernés : l'AWEx, le SPW, les académies, et cetera. L'objectif n'est pas de démanteler un réseau existant, mais de l'ajuster là où cela s'avère pertinent pour mieux répondre aux enjeux contemporains, en vue du prochain mouvement diplomatique. Des critères objectifs seront élaborés pour proposer au Gouvernement les priorités en termes d'implantation de postes généralistes et spécialisés.

Au niveau du positionnement géographique et des pays prioritaires, à ce stade, aucune décision n'a été arrêtée sur une liste précise. Ce que nous mettons en place, c'est plutôt un processus de *screening* rigoureux, fondé sur des critères précis et objectivés, qui permettra d'évaluer la pertinence et l'efficacité de nos partenariats. Il s'agit notamment de la pertinence des partenariats vis-à-vis des priorités stratégiques de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'adéquation entre les besoins des pays partenaires et nos secteurs d'excellence, les liens historiques de coopération, les enjeux économiques ainsi que l'importance géopolitique.

Par ailleurs, la stabilité et l'engagement des pays sont des éléments déterminants pour assurer la faisabilité et l'efficacité des projets. Cette approche garantit que les ressources sont concentrées là où notre action peut avoir le plus d'impact, en cohérence avec nos priorités et nos capacités.

Ce travail devra être régulièrement actualisé pour garantir que notre action reste ciblée, cohérente avec nos moyens et réellement porteuse d'impact. Par rapport à la réflexion sur la Palestine, je pense avoir déjà répondu tout à l'heure dans le débat, en réponse à la question de M. Mugemangango.

Au niveau de l'Europe centrale, nous ne sommes pas plus présents depuis la décision du ministre-président Di Rupo. Vu les évolutions géostratégiques – notamment l'invasion russe en Ukraine –, une réflexion doit avoir

lieu et va avoir lieu sur notre positionnement et notre stratégie en Europe centrale et en Europe de l'Est.

Au niveau des questions sur les inégalités, la note de politique internationale ne se limite pas à des enjeux économiques ou scientifiques. Elle réaffirme explicitement l'attachement de la Wallonie aux valeurs fondamentales, parmi lesquelles la lutte contre les inégalités, les discriminations et les atteintes aux droits humains. Cette dimension est présente dans la coopération internationale qui privilégie des partenariats durables, équitables et fondés sur la réciprocité.

Nous connaissons déjà aujourd'hui des projets qui font une véritable différence. Je prends l'exemple du projet Min Ajliki au Maroc, qui a pour but d'appuyer l'autonomisation économique des femmes. Il a permis de générer plus de 10 000 emplois. Cette thématique est aussi intégrée dans nos actions multilatérales.

Enfin, la note prévoit une vigilance accrue sur la cohérence entre nos actions extérieures et les objectifs de développement durable, dont la réduction des inégalités constitue un pilier.

Sur l'intégration du climat et de l'environnement, si la question du climat et de l'environnement ne fait pas l'objet d'un chapitre autonome à part entière, c'est parce que les enjeux climatiques et environnementaux sont traités de manière transversale, en cohérence avec les priorités sectorielles de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La note intègre en effet des engagements clairs en matière de sobriété environnementale dans l'action extérieure : attention portée à l'empreinte écologique, limitation des déplacements non essentiels, durabilité des projets financés ; autant d'éléments concrets qui traduisent la volonté de contribuer, à notre échelle, à la lutte contre le dérèglement climatique et à la transition écologique.

Par ailleurs, la note évoque explicitement les transitions climatiques et environnementales comme des enjeux géopolitiques majeurs auxquels la Wallonie souhaite répondre, notamment via l'action européenne, la coopération internationale et le positionnement stratégique de ses opérateurs. La Wallonie accorde une importance centrale à la capacité de l'Union européenne à répondre aux grands défis environnementaux et climatiques, notamment dans le futur cadre financier pluriannuel.

Vous avez également évoqué la révision Omnibus. Je note que le contenu de votre intervention ne diffère d'ailleurs pas beaucoup de la question orale à laquelle mon collègue, le vice-président, avait pu répondre à ce moment-là. Comme il vous l'a indiqué, les négociations se situent désormais au niveau du Parlement européen et du Conseil.

Nous continuerons, comme nous l'avons fait depuis le début, à défendre les intérêts des PME wallonnes et nos objectifs climatiques auprès des affaires étrangères.

La transition vers une économie circulaire et la décarbonation industrielle sont considérées comme des axes essentiels, la Wallonie demandant un soutien ciblé pour accompagner la transformation des secteurs intensifs en énergie afin de concilier compétitivité et transition écologique.

La Région se montre vigilante quant à l'utilisation des recettes du système d'échange de quotas d'émission, le fameux ETS, comme ressources propres européennes. Elle estime indispensable que ces fonds restent mobilisables au niveau régional pour financer la transition climatique, en particulier avec l'extension de l'ETS aux secteurs du bâtiment et du transport. La Wallonie est également ouverte à l'étude du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières comme ressource propre européenne, à condition d'éviter les déséquilibres entre États membres et de garantir la justice sociale.

D'ailleurs, la Wallonie insiste sur la nécessité de sécuriser les engagements financiers pluriannuels pour des programmes européens stratégiques tels que LIFE, Horizon Europe, Interreg ou le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe qui soutiennent la neutralité climatique, la biodiversité et la transition énergétique. Elle exige une implication pleine et entière des Régions dans la définition de la mise en œuvre des politiques européennes liées à l'environnement, refusant toute recentralisation qui ignorerait les spécificités régionales. Enfin, la Wallonie appelle à une réflexion européenne sur l'impact de la transition écologique simultanée sur les chaînes d'approvisionnement et les coûts pour les citoyens et les entreprises, afin de garantir la soutenabilité financière et l'acceptabilité sociale de cette transition.

L'accord commercial entre l'Union européenne et les pays du MERCOSUR – Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay, – a été politiquement conclu en juin 2019, après plus de deux décennies de négociations. Toutefois, depuis cette annonce, l'accord suscite de vives inquiétudes, notamment en matières environnementale, agricole et sociale. Pour répondre à ces préoccupations exprimées par plusieurs États membres, la Commission européenne a mené des discussions complémentaires avec les pays du MERCOSUR afin de négocier des instruments additionnels censés renforcer les engagements des partenaires en matière de développement durable, de lutte contre la déforestation et de respect des normes sanitaires et phytosanitaires. Ces négociations ont abouti le 6 décembre 2024. Le Parlement avait entre-temps adopté une résolution détaillant son opposition au texte. La position du GW n'a pas changé depuis. La Wallonie n'est pas seule à juger ces garanties insuffisantes. La France, notamment, également. Alors que la Commission européenne prévoyait de soumettre le texte final de l'accord au Conseil de l'Union européenne le 30 juin 2025, cette étape vient d'être reportée, comme vous l'avez souligné dans votre intervention.

Quand on sait que la Commission a toujours été hermétique aux revendications de rouvrir les négociations, ceci symbolise l'éventualité d'une majorité insuffisante lors du vote au Conseil. La France, jointe par l'Italie, insiste pour l'intégration de mesures de sauvegarde additionnelles pour le secteur agricole. La Belgique, bien que contactée afin d'y apporter son soutien, n'a pas su s'y associer, faute de consensus entre entités fédérées. Nous ne sommes donc pas associés aux discussions qui sont en cours.

La tradition belge est de se positionner une fois les textes reçus. Je peux cependant vous indiquer que les positions des entités fédérées diffèrent sur cet accord commercial. En effet, la Flandre, plus industrialisée et grande exportatrice, favorise les décisions qui protègent son économie. À côté, la Wallonie, bien que défendant également ses entreprises, pousse aussi pour aller plus loin et préserver les standards européens. Nous souhaitons à tout prix défendre les agriculteurs et ce secteur sensible, tandis que la Flandre estime cet accord bénéfique, car ses intérêts y sont globalement représentés. La conclusion de cette opposition sera, vous l'avez compris, l'abstention de la Belgique au niveau du Conseil.

Dans le cadre des négociations sur le futur de la politique de cohésion, la position belge est de souligner qu'elle est, avec les Régions, fortement attachée à une politique de cohésion qui fonctionne à long terme et qui est orientée vers les besoins spécifiques des Régions. La politique de cohésion doit être adaptée à la situation constitutionnelle et institutionnelle des États membres, se concentrer sur un nombre limité d'objectifs stratégiques, être suffisamment flexible et être préparée en temps voulu.

Rappelons que la politique de cohésion fait partie intégrante de l'agenda de compétitivité au niveau européen. C'est un excellent instrument pour combler les écarts de productivité entre les différentes régions européennes. Cependant, l'instrument de cohésion doit être modernisé – c'est à dire simplifié – et avoir un nombre limité de priorités, un ancrage régional ainsi qu'un point de contact unique au niveau de la Commission.

Du point de vue du calendrier, la présidence danoise confirme la publication de l'ensemble du « paquet CFP » – le cadre financier pluriannuel – le 16 juillet prochain. Un premier débat politique est quant à lui prévu au Conseil « Affaires générales » du 18 juillet.

Au niveau de la collaboration entre le Fédéral et les entités fédérées, des réunions de coordination régulières sont prévues à plusieurs niveaux, comme avec le directeur d'administration ou encore via des rencontres avec les ministres.

Rappelons aussi que la NPI a été rédigée suite à des entretiens avec les différents niveaux de pouvoir dans les fameuses concertations écoconstructions.

J'en arrive aux questions des Engagés auxquelles je n'ai pas encore répondu.

Sur les éléments environnementaux et les droits humains, j'ai déjà pu répondre. La simplification est au niveau des indicateurs. La note est assez lucide : il faut faire mieux avec les ressources disponibles. Cela passe par un pilotage plus stratégique, la mutualisation des moyens, la simplification administrative, la priorisation des actions et une meilleure articulation entre acteurs.

Une gestion analytique des budgets permettra d'aligner les moyens sur les objectifs.

Des indicateurs de résultats seront intégrés dans le contrat d'administration de WBI et de l'AWEx. L'idée n'est ainsi pas de promettre plus, mais de garantir un meilleur retour sur investissement pour la Wallonie.

Au niveau de la cohérence entre politique commerciale et environnement, la Wallonie veille à assurer la cohérence entre sa politique commerciale et ses objectifs climatiques, conformément à ses engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de transition vers la neutralité carbone. Sa stratégie repose sur l'intégration des enjeux climatiques dans toutes les politiques économiques, notamment à travers le plan Air-Climat-Énergie et la Stratégie wallonne de développement durable.

Concrètement, cela se traduit par un soutien accru aux entreprises qui innovent dans les technologies propres et qui exportent des solutions durables, ou encore qui adoptent des pratiques responsables à l'international.

La Wallonie encourage également l'économie circulaire et la création de filières bas carbone dans les secteurs clés, tout en veillant à ce que les aides publiques et les dispositifs d'accompagnement intègrent des critères environnementaux stricts.

Pour garantir cette cohérence, un dialogue constant est entretenu avec les entreprises, les institutions publiques et la société civile tandis que des indicateurs précis permettent de mesurer l'impact des politiques commerciales sur la transition écologique. La Région reste attentive à éviter toute contradiction entre développement économique et ambition climatique, en adoptant régulièrement ces mesures aux évolutions des marchés, des réglementations européennes et des attentes sociétales.

Ainsi, la Wallonie s'assure que son développement économique contribue activement à la lutte contre le réchauffement ou le changement climatique ainsi qu'à la préservation des ressources, tout en renforçant la

compétitivité de ses entreprises sur les marchés internationaux.

Au niveau des réflexions d'Ecolo, notamment sur les négociations autour des traités de libre-échange, la Wallonie a une approche ouverte concernant la signature d'accords commerciaux, surtout vu la nouvelle instabilité géopolitique mondiale. Mais comme répété maintes fois, ces derniers doivent être vraiment justes et équilibrés. Nous entendons par là qu'ils doivent stimuler l'économie de la Wallonie, renforcer sa compétitivité et assurer son autonomie stratégique d'une part, mais aussi protéger les secteurs les plus fragiles d'autre part.

La réduction des barrières tarifaires et des obstacles non tarifaires doit se faire dans des conditions de concurrence équitables, sans pratique déloyale et dans le respect des standards européens. Un accord est jugé équilibré lorsqu'il offre des opportunités économiques sans compromettre les intérêts fondamentaux de la Wallonie. Il est juste lorsqu'il impose les mêmes exigences aux produits importés qu'aux produits européens, dans une logique de réciprocité normative.

Sur la consultation des tables rondes constituées avec l'administration, pour reprendre les partenaires principaux dans le cadre des différentes thématiques étudiées – par exemple, pour la coopération internationale – il y a des ONG, des universités, Enabel, et cetera. On prévoit de renforcer les collaborations en maintenant ce principe de tables rondes à échéances régulières, mais également en consultant des opérateurs concernés sur des réformes plus spécifiques d'outils qui les concernent.

Au niveau des missions de WBI, elles seront précisées dans le cadre du futur contrat d'administration.

Sur la mobilité internationale des étudiants et chercheurs, WBI poursuit la mise en place du programme de bourses de développement de réseaux d'alumni, l'organisation de congrès scientifiques et la participation à des missions officielles.

Le programme Excellence, qui favorise les collaborations scientifiques de long terme, sera évalué et potentiellement renforcé.

Pour le programme Master In, je vous renvoie vers la Fédération Wallonie-Bruxelles dont il relève.

Au niveau de la diplomatie culturelle numérique, je vous renvoie également, comme je l'avais précisé – s'agissant d'une compétence de la FWB – au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles lors de la prochaine présentation. Il en va de même pour l'Assemblée parlementaire de la francophonie.

Au niveau de la PAC, on revient bien en Wallonie relativement aux compétences qui sont les siennes. Vous savez que la Wallonie plaide pour une PAC forte basée sur deux piliers complémentaires, dotée d'un budget renforcé qui garantisse un secteur agricole en bonne santé économique, renforce sa souveraineté alimentaire et la stabilité des prix, des standards sanitaires et environnementaux élevés, le développement des zones rurales. La Wallonie soutient l'intégration de clauses miroirs dans les accords de libre-échange pour préserver les standards européens.

En concertation avec les Affaires étrangères et la ministre chargée de l'Agriculture, nous avons plaidé pour que les premier et deuxième piliers de la PAC restent intégrés dans les plans stratégiques nationaux ou régionaux de la PAC, en s'appuyant sur l'expérience des 28 plans stratégiques de la PAC, y compris un plan wallon et un plan flamand pour la période 2023-2027.

Plusieurs contacts ont été pris avec la Commission en ce sens, encore récemment avec le commissaire européen au Budget. Nous avons également plaidé pour que le budget de la PAC reste en adéquation avec les défis aigus auxquels l'Union européenne est confrontée en termes de revenus agricoles, de sécurité et d'autonomie alimentaire, de résilience et de réduction des dépenses stratégiques, tout en permettant à la communauté agricole de contribuer pleinement aux objectifs de l'Union européenne en matière de climat et d'environnement.

Au sujet des calendriers, il est encore trop tôt pour se prononcer, sachant que la première structure du prochain CFP – le cadre financier pluriannuel – ne sera connue que dans quelques semaines.

Au niveau du MERCOSUR, j'ai déjà répondu précédemment. On a eu l'occasion d'en débattre – même si je n'étais pas présent, mais j'étais représenté – lors de la commission précédente. J'ai pu refaire un point juste ici.

Au niveau des GAFAM, je vous invite à avoir le débat en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Face à un système multilatéral fragilisé par la polarisation géopolitique croissante et la remise en cause des institutions internationales, la Wallonie réaffirme son attachement au multilatéralisme. Nous considérons que ce cadre demeure un levier essentiel pour défendre nos intérêts et nos valeurs, faire entendre nos priorités et contribuer collectivement à la réponse aux défis globaux, dans un souci d'optimisation de nos ressources humaines et budgétaires, et guidés par la volonté de défendre nos intérêts stratégiques ainsi que nos valeurs.

La Wallonie fera néanmoins le choix d'un engagement ciblé. L'objectif est de concentrer nos efforts sur un nombre limité d'organisations internationales qui offrent un véritable levier en termes d'influence, de visibilité et d'opportunités. Ce ciblage permettra une action plus lisible, plus efficace et

cohérente avec notre action bilatérale, ainsi que notre position dans les enceintes fédérales et européennes.

Par ailleurs, nous veillerons à renforcer la coordination avec le niveau fédéral dans les enceintes où la Belgique est représentée en tant qu'État membre. L'objectif est de faire valoir les priorités et intérêts wallons dans les positions prises par notre pays, notamment via une participation active aux mécanismes de concertation interfédéraux.

Concernant le rapport sur la participation aux réunions, on parle de la participation d'agents de l'administration à diverses réunions. L'objectif est de renforcer la circulation des informations, puisque les rapports de mission sont déjà une obligation, mais nous constatons qu'ils ne sont parfois pas assez partagés avec les services qui ont un intérêt à savoir ce qui a été dit dans telle ou telle réunion. Il s'agit d'essayer de faciliter l'échange d'informations par rapport à ces éléments qui sont quand même assez essentiels.

Au niveau de la réciprocité, j'y ai déjà répondu.

Concernant l'Asie, l'objectif est de réfléchir à notre stratégie dans la région au-delà de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles présente au Vietnam. Il me semble que vous avez dit qu'elle n'était pas présente, mais j'ai eu l'occasion d'ailleurs de la visiter à l'occasion de la dernière visite d'État il y a quelques mois, lorsque j'étais sur place.

Sur l'organisation des tâches entre WBI et l'AWEx, ce sera à préciser dans le cadre des différents contrats d'administration des deux entités.

À propos des remarques de la Cour des comptes, je comprends que vous visiez la reddition des comptes des années précédentes. Les démarches sont en cours avec WBI afin de clôturer les années concernées dans les meilleurs délais. J'y suis personnellement attentif.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je vous remercie pour toutes vos réponses, Monsieur Ministre-Président. Plusieurs interventions, notamment du MR, demandaient de débattre dans le cadre de nos compétences. Or, il est bien dans les compétences de la Région wallonne d'avoir des relations internationales. Cela a été rappelé. De ce point de vue là, je ne peux pas critiquer le Gouvernement d'avoir une note. Au contraire, je trouve cela plutôt intéressant.

Dans cette note y est développée une vision, et c'est bien de cela que l'on parle. Il ne s'agit pas d'un débat qui se limiterait à ce que l'on appelle les compétences strictes de la Région wallonne. J'estime plutôt intéressant que la discussion puisse être élargie. D'ailleurs, les réponses qui ont été données par le ministre-président montrent l'intérêt d'élargir ces discussions.

Par rapport à la question de la paix et de l'OTAN, ce qui ne se retrouve ni dans la note ni dans votre propre intervention, Monsieur le Ministre-Président, c'est le souci que la Région wallonne devrait avoir pour la paix.

La phrase est dite, mais dans la note, ce souci n'apparaît pas au profit de l'intérêt que vous trouvez pour le secteur de la défense. Ce que je peux partiellement comprendre pour des raisons économiques, mais moi, comme d'autres parlementaires, nous sommes inquiets pour l'avenir en rapport au manque d'efforts diplomatiques que font l'Europe et la Belgique pour éviter que les conflits ne puissent s'aggraver.

L'autre élément relevé par M. Hazée, c'est que l'on devrait quand même tous s'étonner du fait que, pendant des années, il fallait effectivement tirer sur la corde pour avoir de l'argent, pour la santé, pour les priorités sociales, pour toute une série de priorités qui sont importantes, comme l'enseignement, vu que c'est une note commune. Par contre, maintenant, on met 800 milliards d'euros pour acheter de l'armement. C'est vraiment un choix. Vous alliez dire quelque chose ?

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – J'allais nuancer. J'allais dire que ce n'est pas l'Europe qui met 800 milliards d'euros. Ils demandent aux États de les mettre.

M. Germain Mugemangango (PTB). – En fait, vous avez bien raison de nuancer. Vous rappelez que c'est bien une décision prise par un État, parce que certains, au niveau fédéral, ont voulu nous faire croire que l'on avait l'obligation de suivre la norme de 5 % de Trump. Ce sont deux débats différents, je le sais bien, mais il y a eu cette discussion. Dans mon intervention, j'ai parlé de la norme de 5 % que l'on pourrait appeler la norme Trump, puisque c'est lui qui a exigé que les pays de l'OTAN se mettent justement à cette norme de 5 % du produit intérieur brut de la Belgique. Cela veut dire des dizaines de milliards d'euros qui ne seront pas dans l'action sociale, dans les pensions ou dans d'autres priorités. Vous avez bien raison de rappeler que c'est un choix du Gouvernement belge de suivre ce qui a été appelé hystérie collective ou de se dire qu'il y a d'autres priorités.

Sur ce point, la note ne prend pas position et ne prend pas position non plus sur le fait que l'on a besoin de la paix et pas de la guerre. Quand vous dites, peut-être de manière un peu candide, que cet argent est uniquement consacré à la défense, il suffit de regarder ce qui va être notamment acheté pour constater qu'il ne s'agit pas que de défense. Quand on achète des avions de combat en général, ce n'est pas que pour la défense.

De ce point de vue là, il y a plus d'inquiétudes que de motifs d'être rassurés. C'est un vrai manque.

Ensuite, à propos du relèvement futur du poids budgétaire que cela représente pour les entités fédérées, vous nous soutenez qu'il n'y aura pas d'impact sur l'entité fédérée. Vous froncez les sourcils ! C'est très bien. Continuez comme cela.

En mars 2025, c'est une question que je vous ai posée. M. Van Peteghem, qui est du CD&V, ministre du Budget, disait exactement le contraire : « Non, on va demander une contribution aux entités fédérées ». Jusqu'à maintenant, c'est une question que je vous ai posée régulièrement.

Il y aura des conséquences. Le jour où le Gouvernement fédéral va vous demander de contribuer, vous allez dire « Non » et vous y opposer. Si ce n'est pas le cas, alors, vous allez imposer d'autres mesures d'économies d'austérité aux Wallons et Wallonnes.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Juste pour préciser directement. J'ai toujours dit non à un financement direct vers l'État fédéral pour que lui fasse les choix. Nous, on est prêts à assumer nos responsabilités dans nos matières si ce sont des investissements en termes d'infrastructures, dans la cybersécurité, comme j'ai pu d'ailleurs le répéter aujourd'hui.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Votre seconde réponse rend la situation floue.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Il n'y a pas de flou, il n'y a pas de financement direct vers l'État. C'est important d'être clair. Donc si je suis flou, je veux répéter et répondre. Il n'y a pas de financement direct de l'entité fédérée vers le Fédéral pour atteindre les moyens budgétaires attendus dans les 5 % du PIB investi dans la défense. Si, dans la réflexion globale, des investissements réalisés en Wallonie rentrent dans la comptabilité et permettent d'atteindre les 5 %, je n'ai pas de problème. Des investissements en cybersécurité, on en fait déjà. Des investissements en infrastructure, on les fait déjà. Si l'on peut les comptabiliser comme investissement « défense », je n'ai pas de problème à ce que l'on puisse les comptabiliser.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur Dolimont, le débat actuel est de dire : « On va dépenser 5 % du PIB pour de la défense ». Cela veut dire, si l'on calcule à partir du PIB actuel, 30 milliards d'euros. C'est énorme. Que met-on dans ce budget ? Uniquement des tanks et la cybersécurité ou d'autres éléments qui pourraient être libellés « Défense » ? En cela, je vois bien quel est le débat.

La question qui se pose pour l'entité que nous sommes, la Région wallonne, c'est de savoir si les plans d'austérité que votre Gouvernement a déjà mis en place vont s'aggraver une fois que la dépense de ces 30 milliards d'euros va être définie.

J'ai une réponse claire si vous me dites : « Ne vous inquiétez pas, on ne va pas dépenser un euro de plus que ce que l'on a déjà prévu ». Par contre, si dans deux mois vous dites : « Finalement dans la Défense, on met la cybersécurité », on va multiplier par trois, quatre ou cinq ce que l'on a prévu de dépenser pour la cybersécurité, cela veut dire des plans d'austérité plus importants.

De ce point de vue, vous rendez la réponse encore plus floue, parce que la question est de savoir si vous êtes en train de nous dire qu'il y aura d'autres mesures que celles que vous prenez actuellement contre les communes, par rapport aux emplois APE, par rapport aux subventions facultatives, aux associations, et cetera.

Des mesures comme cela vont-elles encore s'aggraver ? À ce moment-là, on peut s'attendre à d'autres efforts budgétaires. C'est ce débat qui se pose très concrètement pour le portefeuille des Wallonnes et des Wallons. À cela, il n'y a pas encore de réponse.

Sur la question des intérêts économiques, plusieurs interventions ont évoqué un intérêt stratégique et économique. Je remarque quand même que dans le texte et dans les interventions, la notion même de relation respectueuse entre le Nord et le Sud n'a pas été évoquée.

La réciprocité et le respect, ce n'est pas la même chose. De ce point de vue, je suis quand même assez sidéré par le fait que cet élément ne vous préoccupe pas. Je parle de votre intervention comme des interventions des députés de la majorité. Si l'on parle uniquement d'intérêt stratégique et d'intérêt économique, et que l'on juge tout à travers ce cadre, alors, évidemment… J'ai pris le simple exemple de la guerre qui est entre le Rwanda et le Congo, c'est la raison pour laquelle cette guerre a été mise sous le manteau alors qu'il y a des millions de morts.

C'est aussi à cause d'intérêts stratégiques et économiques, notamment liés aux métaux rares. Si l'on ne change pas de modèle par rapport à cela, en vertu de nos intérêts stratégiques et économiques, on va être prêts à soutenir des éléments que l'on ne veut pas soutenir ou des catastrophes que l'on ne doit pas soutenir. Là-dessus, j'ai toutes mes inquiétudes. D'autant plus que quand j'entends, M. Resinelli, nous dire que « De tout temps, la Belgique a été préoccupée par la liberté, les droits démocratiques, et cetera », cela, c'est une vue de l'esprit.

Revenons au Rwanda, en 1994, et l'implication de la Belgique, on peut dire que là, elle n'était pas du tout préoccupée par la liberté et les droits démocratiques des

Rwandais. Pas du tout. On peut dire que l'on doit regarder vers le futur et que l'on ne doit pas forcément toujours faire le procès du passé, mais dire que de tout temps, cela a été le cas, c'est la base sur laquelle j'ai l'impression que le texte est écrit. C'est cela qui m'inquiète, car ce n'est pas le cas. Le fait que dans le texte, on thèse cela, que l'on dise que l'on ne fasse pas son jugement, sa prise de conscience par rapport à ces histoires passées, cela pose un problème parce que cela veut dire que les relations futures vont être empreintes des mêmes liens de domination.

De ce point de vue, il y a toute une inquiétude qui n'est pas du tout rencontrée par l'intervention du ministre-président. Ce qui n'est pas au centre de ce texte, c'est l'intérêt des peuples là-bas, parce que c'est aussi l'intérêt des peuples là-bas et l'intérêt des peuples ici qui doivent être notre préoccupation quand on parle de politique internationale.

M. le Président. – Je rappelle que c'est cinq minutes par réplique.

La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Je voulais rappeler, aussi à M. Mugemangango, que ce dont nous parlons aujourd'hui, c'est l'action extérieure de la Wallonie, acteur à part entière de la politique internationale à travers ses leviers régionaux puissants. Le ministre-président l'a bien rappelé.

Je suis aussi contente d'avoir entendu que c'est tout l'enjeu du *soft power* territorial que nous devons pleinement assurer et que la Wallonie, à travers WBI, assurera.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je complète les propos de Mme Mauel. On doit peser sur la scène internationale et, je réponds à M. Hazée, dans le *scope* de nos compétences. C'est le principe *in foro interno, in foro externo*. Ce que nous exerçons en interne, nous le portons sur la scène internationale en matière d'économie, d'emploi, de mobilité et de formation, par exemple. C'est le principe du respect des compétences et c'est ce que fait cette note de politique internationale. Il est important de le rappeler.

Deuxième élément, je me réjouis des initiatives qui favorisent la mobilité internationale de chercheurs. Nous sommes face à une mobilité exceptionnelle en raison des circonstances géopolitiques que nous connaissons. Capter ces chercheurs peut booster la recherche. Celle-ci aura alors un impact sur l'innovation et l'on doit saisir l'opportunité de transformer l'innovation en industrie wallonne performante. C'est ce que je nous souhaite pour demain.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – On reviendra de manière plus précise sur chacun des paragraphes de cette note de politique générale à la rentrée. Petite précision sur la coconstruction avec les partenaires : elle a toujours eu lieu dans le passé, mais de manière plutôt informelle. Il est clair qu'une note de politique internationale ne peut se faire autrement.

Vous avez eu l'audace de formaliser un processus de concertation et c'est très, très bien, nous l'avons d'ailleurs souligné. Pour conclure, nous restons déçus – c'est important de le signaler – du manque de solidarité internationale dans cette note, je l'ai dit lors de ma présentation. La grande disparité entre les valeurs fondamentales mises en avant et les orientations concrètes qui sont plus axées sur les enjeux économiques nous laisse sur notre faim.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je voudrais simplement remercier le ministre-président pour ses réponses très complètes et qui marquent réellement l'intérêt de ce Gouvernement, celui aussi du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour cette compétence des relations internationales, pour cette place aussi, comme l'a dit Mme Bluge, que la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent avoir dans un monde global qui est de plus en plus complexe au niveau géopolitique.

Tournons-nous donc en effet vers l'avenir et, en cela, je réponds à M. Mugemangango. En effet, vous avez raison sur le fait qu'il y a des pans de notre histoire où nous n'avons certainement pas toujours été exemplaires. Mais soyons à la hauteur de tirer les leçons de ce qui a été fait par le passé pour avancer vers la réconciliation. Cette note va clairement dans ce sens.

Nous serons donc toujours à vos côtés lorsqu'il s'agira d'avancer en matière de droits humains, de droits environnementaux également. Ce sont des signaux très importants, mais qui sont aussi limités par le *scope* des compétences exercées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie au niveau de cette note.

Je rappelle également les engagements importants que le Fédéral a pu exprimer dans la Déclaration de politique générale du ministre des Affaires étrangères sur ces questions, qui sont très importantes pour la position de la Belgique dans ses relations internationales.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre-Président pour les réponses qu'il a pu apporter à certaines des questions. Il y a beaucoup de questions et l'exercice est donc souvent d'une portée limitée. Nous irons vers la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les enjeux qui relèvent de sa

compétence. Je veux quand même relever, sur ce point, le caractère commun des enjeux qui sont liés aux GAFAM. Autant certains points sont strictement de la compétence de la Communauté, et vous avez bien fait de me renvoyer dans cette direction, autant les enjeux qui sont portés par la dynamique des GAFAM me semblent également engager un grand nombre de compétences régionales. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'avoir des questions jugées recevables par les services pour ce qui concerne, notamment, le ministre de l'Économie.

Dans les éléments qui n'ont pas reçu de réponse fort détaillée, allant au-delà d'une paraphrase de la note, je veux quand même pointer certains enjeux clés sur lesquels on reviendra ultérieurement : quand on évoque la redéfinition du réseau des délégués de Wallonie-Bruxelles International, ou même les missions de WBI et l'organisation avec l'AWEx, par exemple ; lorsque l'on évoque les engagements ciblés dans les organisations internationales ; lorsque l'on évoque certaines réévaluations, en ce compris par rapport aux pays européens non limitrophes et, plus encore, par rapport à l'enjeu important des critères pour la définition des pays partenaires. Vous nous renvoyez à plus tard. Je peux comprendre, intellectuellement, le travail par étape, mais ce sont des enjeux sur lesquels il y a manifestement encore beaucoup à faire.

S'agissant de la coopération, nous voulons vraiment insister sur l'intérêt de considérer l'avis du Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale, qui a été rendu courant du mois de juin.

En tout cas, nous restons inquiets – ce n'est pas une surprise – par rapport aux contradictions entre certains principes et les actions proposées et par rapport à la prise en compte des enjeux des droits humains et de la transition écologique dans les discussions de traités. La discussion du traité de Singapour, qui a eu lieu il y a quelques semaines, est une illustration de ce grand écart.

Sur les dépenses militaires, j'ai une question orale, j'y reviendrai donc de manière plus détaillée tout à l'heure, ainsi que sur la prise en compte des déclarations portées par le ministre fédéral du Budget.

Enfin, pour le MERCOSUR, vous avez rappelé le cadre dans lequel vous agissiez. Vous avez laissé de côté la question spécifique sur l'intérêt de la question préjudicielle. Sur ce point, je ne peux que plaider pour retenir votre attention et vous donner un devoir de vacances, puisque nous y reviendrons à la rentrée. Nous voyons là l'opportunité que la Région ne soit pas seulement dans le plaidoyer politique. Elle le fait, bien sûr, et nous avons bien compris la dynamique de travail avec l'opposition entre les Régions au sein du Gouvernement fédéral, mais aussi de la concertation interfédérale. À côté de ce travail politique, il importe qu'il y ait cette application du droit. Saisir la Cour de justice européenne pour nous dire ce qu'elle pense de la compatibilité d'un projet de traité avec le droit qui existe déjà est, me semble-t-il, une question de bon sens. C'est en tout cas un levier puissant pour permettre à la Wallonie d'atteindre les objectifs qu'elle s'est donnés sur ce sujet.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'intégration de clauses sociales, environnementales et de soutien à l'industrie locale dans les marchés publics wallons »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'intégration de clauses sociales, environnementales et de soutien à l'industrie locale dans les marchés publics wallons ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre-Président, la récente médiatisation d'un dossier, celui de Belga Solar, seul assembleur belge de panneaux photovoltaïques, met une nouvelle fois en lumière les failles persistantes dans la manière dont les marchés publics sont attribués en Wallonie.

Dans le cas de Belga Solar, il apparaît que des clauses, comme l'exigence du label Tier 1 Bloomberg, inatteignable pour des producteurs européens, ou l'absence de prise en compte de certifications, telles que B Corp, empêche de facto l'accès au marché pour des acteurs locaux vertueux sur le plan social ou environnemental.

Le marché public récemment lancé par la SPAQuE pour la fourniture de 15 500 panneaux solaires, où seul le prix semble faire loi, en est une nouvelle illustration criante.

À l'heure où la Wallonie affiche des ambitions fortes en matière de relocalisation industrielle, de transition énergétique et de développement durable, il semble paradoxal de ne pas utiliser tous les leviers à notre portée, notamment ceux offerts par le Net-Zero Industry Act européen, pour intégrer dans les cahiers des charges des critères qualitatifs plus ambitieux et favoriser ainsi les entreprises locales.

Quelles directives sont actuellement données aux services et organismes publics wallons afin de garantir

que les clauses des marchés publics favorisent l'insertion de critères sociaux, environnementaux ou de soutien à l'industrie locale, dans le respect des règles européennes ; les règles relatives à la formation, par exemple ?

Dans le respect de la législation, votre administration prévoit-elle une révision ou une harmonisation des pratiques en matière de rédaction des cahiers des charges pour éviter que des exigences techniques injustifiées excluent les producteurs européens ?

Êtes-vous favorable à l'élaboration, en concertation avec les opérateurs publics, d'un « cadre wallon des marchés publics responsables », intégrant des clauses de durabilité, de traçabilité, de relocalisation et de performance sociale ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Madame la Députée, la situation récemment médiatisée de l'entreprise Belga Solar, seul assembleur belge de panneaux photovoltaïques, met effectivement en lumière des tensions persistantes entre les ambitions régionales en matière de transition énergétique, de renforcement de sa base industrielle, et les pratiques actuelles de passation des marchés publics.

Comme déjà indiqué au sein de cette Commission, le précédent Gouvernement wallon a adopté la Stratégie wallonne de la commande publique responsable le 1er juin 2023. Les objectifs transversaux de cette stratégie sont notamment de professionnaliser les acheteurs, de favoriser un meilleur accès des entreprises wallonnes aux marchés publics et de renforcer la dynamique d'achats publics responsables en Wallonie. Cette stratégie que ce Gouvernement wallon a décidé de poursuivre s'inscrit pleinement dans les exigences du Net-Zero Industry Act, qui impose d'intégrer des critères non financiers dans l'attribution des marchés publics afin de soutenir une économie plus durable, éthique et résiliente, et d'accélérer les progrès concernant la réalisation des objectifs de l'Union européenne en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030.

Dans ce cadre, la Région wallonne encourage l'utilisation des labels reconnus par la législation comme un outil permettant aux pouvoirs adjudicateurs d'identifier des solutions durables et de vérifier le respect des exigences techniques. À cette fin, une note de cadrage juridique détaille les possibilités d'intégration des clauses environnementales, sociales et éthiques et consacre un chapitre à la bonne utilisation des labels, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Outre la promotion du recours aux labels, plusieurs dispositifs et outils sont mis en place pour garantir une meilleure prise en compte des critères qualitatifs et durables dans l'évaluation des offres. Parmi ces actions, on peut citer :

- le *helpdesk* « achats publics responsables », qui accompagne l'ensemble des acheteurs publics wallons dans l'intégration de clauses environnementales, sociales et éthiques dans leurs marchés publics, quel que soit le type de marché. Ce dispositif fournit aux demandeurs des clauses prêtes à l'emploi adaptées à leurs besoins ou leur cahier des charges, juridiquement validées et accompagnées de conseils pour évaluer les offres ;
- le dispositif « clause sociale » : la Wallonie soutient, depuis plus de 10 ans, un dispositif visant à faciliter l'insertion et la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics de travaux. Ces clauses permettent notamment d'intégrer les entreprises d'économie sociale d'insertion dans la chaîne de sous-traitance, favorisant ainsi l'embauche locale et participant activement à la lutte contre le dumping social ;
- des guides et outils : des guides pratiques sont conçus pour accompagner les pouvoirs publics dans l'intégration de critères qualitatifs dans leurs marchés. Ces outils sensibilisent aux impacts environnementaux et sociaux de certains achats et proposent des clauses types à intégrer dans les cahiers des charges ;
- la formation et la mise en capacité : des sessions de formation sont régulièrement organisées pour les acheteurs publics afin de les sensibiliser à l'importance des critères d'attribution qualitatifs.

En ce qui concerne l'harmonisation des pratiques, depuis trois ans, la Wallonie a adopté des canevas de cahiers spéciaux des charges pouvant s'appliquer à toutes les procédures de marché public en secteurs classiques. L'utilisation de ces canevas est devenue obligatoire en novembre 2023 pour les services du Gouvernement, le Service public de Wallonie, les unités d'administration publique de type 1 et 2, ainsi que les pouvoirs locaux wallons dans le cadre de leurs marchés publics subsidiés par le Plan de relance de la Wallonie.

Ces canevas mettent l'accent sur des éléments visant à faciliter la participation des TPE et des PME aux marchés publics, à savoir : l'allotissement, l'absence de cautionnement, les avances, les critères qualitatifs, la clause de révision des prix et les clauses sociales et environnementales.

De plus, pour encourager le partage de bonnes pratiques et la sensibilisation des acheteurs publics, un réseau dédié à la commande publique responsable a été créé en 2024. Il s'est pleinement ouvert aux entreprises afin de faciliter les rencontres et mieux coordonner l'offre et la demande.

Enfin, en ce qui concerne un éventuel cadre wallon des marchés publics responsables, sachez que, en dehors des outils et dispositifs que je vous expose, il existe aussi des démarches plus contraignantes. D'une part, la Wallonie a adopté le 2 mai 2019 un décret qui modifie divers décrets en vue de rendre obligatoire l'insertion des clauses environnementales et sociales dans les cahiers des charges relatifs aux marchés publics de travaux subsidiés par la Région wallonne. Différents programmes de financements sont visés par ce décret : Fonds du logement, FRIC, UREBA, rénovation et revitalisation urbaines, Infrasports. D'autre part, il existe une série d'obligations pour les pouvoirs adjudicateurs régionaux et sociétés de logement de service public d'insérer des clauses sociales dans les marchés publics de travaux.

En conclusion, l'ensemble des actions s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue, en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes. Elle vise à intégrer de manière systématique des clauses de durabilité, de relocalisation et de performance sociale dans les marchés publics, afin de renforcer leur impact positif sur l'économie locale, l'environnement et la cohésion sociale.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour toutes ces précisions et ces éléments de réponse. Avec l'adoption, depuis juin 2023, d'une stratégie officielle pour une commande publique responsable, on pouvait s'attendre à un impact très direct, mais les pratiques concrètes continuent, malheureusement, trop souvent à privilégier le seul critère du prix au détriment de la durabilité, de la relocalisation industrielle ou de l'accès des PME. C'est le cœur du problème : entre les objectifs déclarés et les pratiques administratives, malheureusement, le fossé reste encore grand.

Je pense que vous avez du travail, du pain sur la planche, mais qu'il y a un levier stratégique réel. Vous pouvez utiliser ce levier pour soutenir les filières industrielles vertes, locales, résilientes, et surtout nos entrepreneurs. Ce levier peut se traduire dans chaque cahier des charges, au niveau wallon, de manière à ce que l'argent public ne vienne pas affaiblir nos filières, mais les renforcer, les aider et leur permettre de devenir un moteur de notre souveraineté industrielle et écologique. C'est une question de cohérence, mais surtout de volonté. Je vous encourage en ce sens.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la décision relative au transfert de la gestion du permis d'environnement à la Communauté germanophone »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la décision relative au transfert de la gestion du permis d'environnement à la Communauté germanophone ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je vous interrogeais récemment sur la réforme du permis d'environnement et les travaux d'un groupe de travail commun concernant le transfert à la Communauté germanophone des procédures relatives au permis d'environnement. Depuis le 3 juillet dernier, une réunion conjointe des Gouvernements de la Région wallonne et de la Communauté germanophone devait statuer sur une série de questions y relatives ; elle a bien eu lieu.

Le problème central était de savoir dans quelle mesure la Communauté germanophone serait concernée par la dématérialisation des procédures wallonnes, alors qu'elle demande un transfert pour pouvoir les adapter à sa guise. Votre réponse indiquait qu'il fallait encore statuer sur des aspects de protection des données et d'environnement informatique, voire de l'opportunité même du transfert, et vous indiquiez que tout ceci serait décidé le 3 juillet, lors de la réunion conjointe des Gouvernements.

Bien que ce transfert prendra probablement la forme d'un texte séparé, votre réponse mentionnait aussi la révision de l'accord de coopération du 14 novembre 2019 sur l'aménagement du territoire.

Pouvez-vous nous informer sur ce qui a été convenu le 3 juillet dernier concernant le principe et le calendrier du transfert de la procédure du permis d'environnement ? Le point était bien mis à l'ordre du jour, en point numéro 11. La Communauté germanophone bénéficiera-t-elle des réformes administratives et de dématérialisation pour l'exercice des procédures de permis d'environnement sur son territoire ?

Quelle solution a été trouvée pour l'accès aux applications informatiques du SPW ARNE actuelles et futures ? Pouvez-vous préciser quand aura lieu cet accord de coopération sur l'aménagement du territoire ? Car il n'a pas l'air d'avoir été à l'ordre du jour de la

séance du 3 juillet, si l'on prend l'ordre du jour tel qu'il est énuméré.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, les dernières discussions au sein du comité de pilotage ont permis de lever la plupart des questions ou doutes encore subsistants. En effet, la Communauté germanophone a pu nous rassurer en indiquant que rien n'était bloquant, qu'elle attendrait le temps nécessaire aux éventuels développements informatiques, pour autant que le transfert de compétences ait lieu sous cette législature afin de lancer la réforme du Code du développement territorial germanophone.

La priorité du Gouvernement wallon est la dématérialisation des permis d'environnement et unique. Or, la cyberattaque d'avril 2025 a eu un impact sur le calendrier qui prévoyait une dématérialisation totale pour toutes les communes dès janvier 2026. En effet, la formation des 21 communes pilotes qui s'étaient portées volontaires n'a pu être organisée en mai, mais débutera après les vacances d'été. Concrètement, ce retard implique une modification de planning, avec une montée dans le train de la dématérialisation par vagues de 25 à 30 communes tous les mois d'ici fin 2026. Travailler par vagues permettra de garantir un accompagnement par l'administration et offrira un retour d'expérience continu permettant des ajustements pour améliorer l'outil.

Compte tenu de ces éléments, il a été décidé de poursuivre les travaux pour l'opérationnalisation de ce transfert, mais sans ralentir les travaux de la dématérialisation, lesquels profiteront également à la Communauté germanophone in fine. N'hésitez pas, pour de plus amples informations, à interroger mon collègue en charge du permis d'environnement, le ministre Yves Coppieters.

Quant aux adaptations nécessaires, l'accord de coopération devra être modifié, notamment parce qu'il réglait les aspects liés au permis unique. Comme la Communauté n'était pas compétente en Environnement, ces dispositions ne seront plus pertinentes. Pour les accidents majeurs comme pour les autres matières régies par d'autres directives européennes, la Communauté germanophone devra assurer leur transposition quand elle sera devenue compétente en Environnement.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, si j'ai bien compris, le transfert de l'exercice de la procédure – c'est bien de cela qu'il était question ces derniers temps – sera donc reporté après fin 2026, puisqu'on va par vagues pour la digitalisation des communes et que l'on veut essayer de profiter de cette expérience.

Par contre, si je vous ai bien compris, pour ce qui est d'autres aspects de la compétence en Environnement, il y aurait bel et bien un transfert. Je vais analyser votre réponse.

Question orale de Mme Isabella Greco à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la situation en République démocratique du Congo à la suite de l'accord de paix signé aux États-Unis le 27 juin 2025 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greco à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la situation en République démocratique du Congo à la suite de l'accord de paix signé aux États-Unis le 27 juin 2025 ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre-Président, le 27 juin 2025, la Maison Blanche a accueilli la signature d'un accord de paix entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, sous l'égide du président Trump. Cet accord nourrit certains espoirs de stabilité dans la région. Il soulève de nombreuses préoccupations, notamment la motivation économique de l'administration américaine qui passe dans nos têtes à chacun et chacune, ainsi que les possibles concessions sur les ressources stratégiques congolaises.

Ce contexte s'ajoute à une situation humanitaire déjà dramatique dans l'est du Congo, marquée par plus de six millions de morts depuis les années 90 et 1,5 million de personnes déplacées supplémentaires rien qu'en 2023. Il s'inscrit également dans un climat de tensions diplomatiques autour du soutien présumé du Rwanda au M23, comme nous avions eu l'occasion de le rappeler lors de débats tenus ici au sujet du Congo.

Mes questions sont simples, quant aux implications concrètes de cette nouvelle donne diplomatique sur les coopérations en cours. Quels contacts récents avez-vous eus avec nos partenaires congolais au sujet de la situation et surtout concernant nos perspectives de coopération ?

Dans ce contexte géopolitique, quelles sont les intentions du Gouvernement quant au maintien ou à l'adaptation des programmes de coopération en cours avec la République démocratique du Congo ? Pouvez-vous toujours garantir la sécurité du personnel wallon de WBI en poste ou en mission ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Madame la Députée, l'accord de paix signé le 27 juin dernier entre la RDC et le Rwanda constitue une avancée importante. Cet accord survient dans un contexte particulièrement tendu, marqué par la recrudescence des violences à l'est de la RDC, les déplacements massifs de populations et la détérioration continue des relations diplomatiques entre Kinshasa et Kigali.

Sur le plan sécuritaire, rappelons que le texte appelle au respect de l'intégrité territoriale des deux pays. À cette fin, il prévoit la neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda, ainsi que la fin du soutien aux rebelles du M23.

Cet accord consacre également un cadre d'intégration économique régional portant sur les chaînes d'approvisionnement en minerais, ainsi que sur des projets d'investissements communs. Enfin, quant aux discussions avec le M23, elles se poursuivent dans un cadre parallèle sous la médiation du Qatar.

La signature de cet accord de paix est un premier pas à saluer. Nous devons rester attentifs à l'évolution de la situation sur place, sa mise en œuvre devant encore se concrétiser. Un mécanisme de surveillance réciproque sera mis en place dans les prochains jours afin de veiller à la bonne application de cet accord.

En ce qui concerne nos projets en RDC, je rappelle que la Wallonie poursuit actuellement 17 projets de coopération dans le cadre de la Commission mixte permanente. Ces projets portent sur différents secteurs, dont la formation professionnelle, l'agriculture, l'entrepreneuriat et la culture. Les projets qui se déroulent dans les zones de Kinshasa, du Kasaï et du Katanga se poursuivent sans difficulté majeure.

En revanche, l'instabilité sécuritaire à l'est de la RDC impacte certains projets, en particulier à Goma et à Bukavu. Un projet d'entrepreneuriat féminin a dû être arrêté à Bukavu et un autre projet de formation professionnelle a été mis en suspens. Dans ce cadre, une flexibilité programmatique et budgétaire est prévue afin de permettre d'adapter les projets en cas de besoins urgents ou de force majeure.

Je reste particulièrement attentif au suivi de l'ensemble des projets. WBI, la Délégation générale à Kinshasa et le bureau Wallonie-Bruxelles à Lubumbashi restent en contact permanent avec les opérateurs belges et congolais.

Les mesures de sécurité en vigueur ont par ailleurs été rappelées, conformément aux avis de voyage pour la RDC émis par les Affaires étrangères et les mesures de prudence recommandées par l'ambassade belge à Kinshasa.

Enfin, en ce qui concerne le personnel de WBI, des mesures de prévention immédiates avaient été adoptées à la suite des manifestations survenues le 28 janvier 2025 et qui avaient ciblé certaines ambassades. Les activités de la délégation à Kinshasa, du centre culturel Wallonie-Bruxelles, du bureau de Lubumbashi et du bureau APEFE avaient alors été suspendues. La situation s'étant aujourd'hui stabilisée à Kinshasa, les activités ont repris, en incluant toutefois un renforcement des mesures de sécurité, particulièrement pour les événements publics. La sécurité de nos équipes sur place reste ma priorité.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour le cadastre des projets qui ont dû être arrêtés ou qui se poursuivent sur le terrain. Je vous remercie aussi pour les informations relatives à la sécurité de nos agents, qui est également une de nos priorités.

L'accord signé représente un espoir, je suis d'accord avec vous, mais il ne doit pas dissimuler l'immense souffrance qui continue à frapper l'est du Congo, avec des familles qui fuient, des enfants qui grandissent dans la peur, des partenaires sur le terrain qui tentent de rester debout malgré tout et qui sont en contact constant avec nous. C'est une tragédie humaine comme il y en a malheureusement dans d'autres endroits : l'Ukraine, la Palestine, le Soudan, par exemple. Cela nous rappelle combien la paix reste fragile et combien il est important de tenter de renouer des dialogues.

Ici, notre responsabilité est double : continuer à agir avec solidarité et garantir la sécurité de celles et ceux qui portent nos valeurs sur le terrain dans des conditions difficiles.

Question orale
de M. Freddy Mockel
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal,
sur « les licences de transit pour des armes à destination d'Israël par la société FedEx via Liege Airport »

Question orale
de Mme Isabella Greco
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal,
sur « l'état de la situation au sein de l'entreprise FedEx dans le cadre du transit d'armes vers Israël »

Question orale
de M. Jean-Paul Bastin
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal,
sur « les soupçons de transbordements d'armes vers Israël »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, de :

- M. Mockel, sur « les licences de transit pour des armes à destination d'Israël par la société FedEx via Liege Airport » ;
- Mme Greco, sur « l'état de la situation au sein de l'entreprise FedEx dans le cadre du transit d'armes vers Israël » ;
- M. Bastin, sur « les soupçons de transbordements d'armes vers Israël ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, dans un article paru dans *Le Soir*, il est révélé que la société FedEx a transporté, via Liege Airport, du matériel militaire depuis les États-Unis vers Israël, avec transbordement, et ce – selon la plainte déposée par l'ONG Vredesactie –, sans que ces transports ne soient couverts par l'obligatoire licence de transit wallonne. Il y aurait eu au moins 20 cargaisons à destination d'Israël, vers les aéroports militaires, contenant des pièces pour des avions de combat F-35, notamment utilisés dans le conflit à Gaza.

Interrogé, vous avez affirmé que la Wallonie n'accordait aucune licence d'exportation d'armes qui renforcerait la capacité militaire du pays et que, si les mouvements étaient confirmés ils auraient dû être soumis à une licence. Une telle demande n'a pas été sollicitée.

Ensuite, vous avez assuré que, si ces manquements étaient avérés, vous alliez « envisager toutes voies de droit pour faire sanctionner ces pratiques ».

Suite à cette affirmation, avez-vous donc porté plainte au nom de la Région wallonne pour faire appliquer notre propre législation ?

Les éléments révélés quant aux infractions commises par la société FedEx sont d'une précision implacable. Il appartient à la justice de juger leur gravité.

Monsieur le Ministre-Président, sommes-nous bien dans le cadre de l'application de l'article 20 du décret wallon du 21 juin 2012 relatif aux licences d'exportation ? Cet article précise qu'un transit sans autorisation de produits liés à la défense est puni « d'une peine d'emprisonnement d'un mois à cinq ans et d'une amende de 10 000 euros à 100 000 euros, ou d'une de ces peines seulement » et que « en cas de récidive, les peines sont doublées ».

Vu que le cas envisagé est celui d'un transit vers un pays pour lequel la Région wallonne n'aurait de toute façon pas accordé une licence, en quoi cela représente-t-il éventuellement une circonstance aggravante ?

Vu les faits constatés, quelles mesures indispensables la Région wallonne a-t-elle prises pour appliquer ses propres décrets et les rendre applicables ?

M. le Président. – La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre-Président, la presse a révélé qu'une entreprise de transport aérien, implantée sur le site de l'aéroport de Liège, serait impliquée dans le transit non déclaré de matériel militaire à destination d'Israël. En attendant les contrôles des administrations, les envois semblent se poursuivre.

L'association Vredesactie, qui a déposé plainte, suspecte que des composants de F-35 se trouvent dans les colis envoyés par Lockheed Martin. Ces derniers doivent être livrés sur la base israélienne de Nevatim, dans le désert du Néguev.

Le ministre fédéral en charge des Douanes a rappelé que les contrôles douaniers étaient déclenchés soit sur la base de déclarations, soit à la demande de l'autorité compétente, en l'occurrence la Région wallonne. En l'absence de déclaration, aucun contrôle ne semble donc initié.

Comment expliquez-vous ce manque de communication ? Quelles conditions doivent être réunies pour qu'un contact soit établi entre les services wallons et les douanes ?

Dans le cadre de la révision du décret Armes du 21 juin 2012, ne serait-il pas opportun d'élargir la réflexion à une meilleure collaboration entre la douane et les services wallons en établissant des signaux d'alerte clairs et des critères objectifs déterminant quand un envoi doit être soumis à un contrôle supplémentaire ?

Le 23 juin dernier, une réunion s'est tenue entre les Régions et le ministre des Affaires étrangères concernant les politiques belges en matière d'armes. Étiez-vous présent à cette réunion ? Quels enseignements en tirez-vous ?

M. le Président. – La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, nous apprenions récemment que l'entreprise américaine FedEx, un service de livraison express, ferait l'objet d'une enquête judiciaire en Belgique en raison du non-respect des restrictions sur les armes qui touchent Israël.

Il est évoqué dans cette affaire un acheminement d'au moins 20 colis suspects par l'aéroport de Liège, et ce, sans demande d'autorisation préalable requise aux autorités belges.

Pouvez-vous faire le point sur cette situation ?

Des demandes de licences ont-elles été adressées à l'administration wallonne pour le transbordement d'armes à Liège ? Si oui, quel a été le suivi accordé à ces demandes ? Sinon, pourquoi ?

Qu'en est-il aujourd'hui de ces colis suspects ? Une enquête a-t-elle été réalisée pour investiguer le contenu de ces colis, afin de savoir s'ils tombaient bien sous la législation Armes ? Quels sont vos moyens d'action dans ce cadre ?

Avez-vous pris contact avec le niveau fédéral pour analyser ce dossier ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Madame et Messieurs les Députés, permettez-moi de rappeler une nouvelle fois devant ce Parlement la position constante de la Wallonie. La Wallonie n'accorde aucune licence d'exportation d'armes qui renforcerait la capacité militaire des forces en présence et fait preuve de la plus haute vigilance dans l'octroi de licences ayant pour destination Israël et les territoires occupés.

Cette position commune avec les autres Régions est issue de l'accord de coopération entre le Fédéral et les Régions du 17 juillet 2017 et de la consultation de 2019. Je vous confirme qu'aucune demande de licence n'a été introduite. Si tel avait été le cas, je l'aurais bien évidemment refusé au vu de ce que je viens de vous indiquer.

L'objet de la vingtaine de colis suspects passés par Bierset n'est pas confirmé à ce jour. Une enquête est en cours et il devra être établi si ces mouvements de marchandises devaient faire l'objet d'une licence. Or ni les douanes ni aucune autre partie prenante ne nous ont communiqué une opération de cette nature. Dès lors, nous ne pouvions pas en avoir connaissance a priori. Il revient maintenant à l'enquête de déterminer si oui ou non une demande de licence aurait dû être introduite auprès de nos services et si toutes les obligations douanières ont bien été respectées.

J'ai donné instruction à l'avocat qui défend les intérêts de la Région, en suivi de cette affaire, de déposer une déclaration de personne lésée dans le cadre de la plainte déposée par des associations auprès du parquet. En suivi de cela, il a été sollicité un accès au dossier pour avoir davantage d'informations.

Dans le respect de l'état de droit et de la séparation des pouvoirs, je m'en remets désormais à la justice pour établir les faits. Les services douaniers collaborent avec la justice et ont donc une attention particulière pour contrôler ce qui devrait l'être. L'administration régionale se tient à disposition pour collaborer également. Plus généralement, la collaboration avec les services douaniers et les services régionaux est un sujet important. Dans le cadre de leurs contrôles et leurs opérations, les services fédéraux et régionaux collaborent régulièrement et rien ne pourrait me permettre aujourd'hui d'indiquer qu'il y a un souci à ce niveau. L'expression du ministre fédéral Jambon ne dit d'ailleurs pas autre chose.

Enfin, je vous confirme que mon cabinet était bien présent, le 23 juin dernier, à la consultation entre l'autorité fédérale et les Régions afin de faire le point sur la situation en matière d'exportation d'armes vers Israël et les Territoires palestiniens. Nous y avons réaffirmé notre engagement de 2009, que j'ai rappelé en début de réponse. Nous avons également confirmé qu'une attention particulière était portée à l'analyse des cas de biens à double usage pour Israël. Il s'agit de ne procurer aucune licence d'exportation de biens et technologies à double usage si l'usage exclusivement civil n'est pas suffisamment démontré.

Voici ce que je pouvais vous dire en fonction des informations dont je dispose à ce jour. Mes services assistés de notre avocat suivent de près ce dossier. En fonction des faits qui seront établis, il sera envisagé toutes voies de droit pour sanctionner ce qui devrait l'être. C'est une matière sensible qui peut heurter les intérêts stratégiques de la Région et nous ne pourrions tolérer des manquements si ceux-ci étaient établis.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour vos réponses. Tout d'abord, je trouve qu'il faudrait absolument trouver des accords plus rapprochés, plus intensifs entre le Fédéral, la justice ou le SPF Finances, les douanes et la Région wallonne, tout simplement pour pouvoir appliquer le décret.

Vous avez dit que vous vous étiez joint à la plainte, si l'on peut dire. Par contre, je n'ai pas eu de réponse quant à savoir si l'article 20 du décret s'appliquerait si le contenu des colis se confirmait ; comme cela a bien l'air, je crois que la description était très précise. À la justice de déterminer l'envergure ou le montant de la peine, en cas de finances. S'il se révèle que l'on est bien dans le cadre du décret Armes, une peine d'emprisonnement est-elle envisageable, ainsi qu'une amende qui va de 10 000 à 100 000 euros ? Est-on bien dans le cadre de cet article ?

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – J'ai répondu dans ma présentation en disant que je me réservais toutes voies de droit pour aller, si l'on ne respecte pas le cadre du décret. Cela correspond à ce que vous avez dit.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre-Président, vous nous avez rappelé la législation, et je vous en remercie. On se doutait qu'aucune demande de licence n'avait été effectuée. On parle ici de matériel militaire qui circule sans contrôle clair dans un contexte international tendu.

Il y a quand même une plainte. En effet, on va laisser la justice faire son boulot et l'on vérifiera ce qu'il en est. Vous m'avez rassurée quant à la destination et la position que vous adopterez si la plainte s'avérait réelle.

Il est essentiel – sur la forme, puisque sur le fond on est d'accord – que nos services travaillent de manière plus concertée et main dans la main, avec plus de transparence et de sérieux. La confiance des citoyens et des citoyennes passe par une vigilance renforcée. Il est important que cet épisode nous serve de leçon pour mieux coordonner les efforts, parce que la sécurité et la paix ne peuvent être laissées au hasard. Cela doit nous servir d'excuse pour travailler avec plus d'efficacité.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour votre réponse complète et transparente. Vous confirmez qu'aucune licence n'avait été donnée et vous dites attendre les conclusions de l'enquête pour savoir s'il y avait une nature potentiellement irrégulière du matériel.

Vous rappelez également votre détermination à bien veiller à ce que les biens à double usage, s'il n'y a pas la preuve de la condition de l'exclusivité du service uniquement au civil, soient dans une nature donnant droit à la demande de licence d'armes, qui ne sera en aucun cas donnée. Enfin, vous rappelez la vigilance par rapport aux services de nos douanes.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les conséquences de la réforme des droits d'enregistrement »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les conséquences de la réforme des droits d'enregistrement ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, en avril, la Fédération du notariat avait constaté que le prix moyen d'une maison en Wallonie avait augmenté de 17,8 %, si l'on compare entre le premier trimestre 2024 et le premier trimestre 2025. Le 19 juin dernier, Statbel a relevé que le prix médian – le prix de la cinquantième maison sur 100 maisons est un peu différent du prix moyen – d'une maison pour la même période avait augmenté de 15,5 %.

Le samedi 28 juin, le CEO de Thomas & Piron constatait dans *L'Écho* que la diminution des droits d'enregistrement de 12,5 % à 3 % en Wallonie « n'a eu aucune retombée positive pour le secteur. Elle a eu pour seul effet de faire remonter les prix ». L'impact de la réforme des droits d'enregistrement sur l'augmentation des prix s'est donc confirmé.

Les Wallons visés par cette réforme, c'est-à-dire ceux qui ne pouvaient tout juste pas se permettre d'acquérir un bien d'habitation, le peuvent encore moins : plus d'abattements sur les droits, plus de chèques-habitats, moins de primes à la rénovation énergétique et maintenant une augmentation des prix.

Le 12 mai dernier, quand je vous ai interrogé en commission, vous ne vouliez pas encore partager ce constat. Pourtant, les tendances se confirment.

Avez-vous commencé à rectifier le tir ? Qu'avez-vous prévu de faire pour les personnes que l'on affirmait viser avec votre réforme, ceux qui avaient du mal à se permettre d'acquérir un bien et pour qui la réforme a rendu une acquisition complètement impossible ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question relative aux résultats de la réforme de la fiscalité immobilière wallonne qui est entrée en vigueur le 1er janvier dernier. Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur le sujet et je vais vous rassurer, mon analyse reste la même. Je ne vais donc pas refaire le débat chaque fois que le CEO d'une fédération ou d'une entreprise sort dans la presse. Ceci, d'autant plus que je ne vois pas particulièrement d'éléments nouveaux dans les points qui ont été soulevés.

Concernant néanmoins l'expression du CEO du secteur de la construction auquel il est fait référence, je précise qu'il est logique que son secteur d'activité ne soit que très peu impacté par la réforme dès lors qu'il s'agit du secteur de la construction neuve.

Ensuite, je renverrai principalement à ma réponse à Mme De Bue et à M. Mockel dans cette Commission en date du 12 mai dernier. Je rappelle, quoi que vous en disiez encore ce jour, qu'il est important de se garder de toute interprétation hâtive et définitive des diverses données actuellement disponibles en ce qui concerne les premiers mois de mise en œuvre de cette réforme.

Vous me dites notamment que l'accès au crédit est de plus en plus complexe et je vous répondrai, encore, que le nombre de demandes de crédit au premier trimestre de 2025 s'est envolé de presque 17 %, hors refinancements. C'est un réel indicateur.

Sur la même période, la Fédération belge du secteur financier constate une augmentation du nombre de contrats de crédit octroyés de plus de 32 % par rapport au premier trimestre de l'an dernier. C'est important, car tant les économistes que le SPF Finances estiment que le nombre de crédits hypothécaires est un indicateur très pertinent de la santé du marché immobilier.

Ce ne sont pas des statistiques ou des interprétations qui viennent de mon cabinet, ce sont des chiffres et des analyses des professionnels.

Ensuite, lorsqu'on mentionne Statbel – je ne pense pas que ce soit vous, mais je me permets de répondre à l'ensemble de l'argumentation –, il convient d'être attentif à l'ensemble des statistiques existantes. Je constate la hausse du prix absolu dont vous me faites part, mais j'ai déjà expliqué que le premier trimestre est caractérisé par un décalage des acquisitions de décembre vers janvier et février – soit de fin d'année vers le début de l'année suivante – des biens immobiliers plus onéreux, pour faire le choix entre les deux systèmes.

Vous hochez la tête, mais c'est le cas : ceux qui préféraient le chèque-habitat avec des biens de moins grande valeur ont essayé d'accélérer la signature de l'acte, tandis que ceux qui optaient pour des biens plus onéreux et qui trouvaient le nouveau système plus avantageux l'ont décalée. C'est clairement avancé par la Fédération des notaires qui a déjà été citée à plusieurs reprises dans ce débat.

Par ailleurs, il appert qu'une partie des acquéreurs cherchent également à acquérir des biens de meilleure facture avec, par exemple, des investissements en économie d'énergie déjà effectués par les vendeurs, plutôt que de devoir le faire eux-mêmes par la suite. Le pouvoir d'achat augmenté des acquéreurs permet d'orienter vers des biens plus efficaces sur le plan énergétique. Cela tire d'office les prix à la hausse et ne se reflète malheureusement dans aucune statistique tenue actuellement.

Néanmoins, lorsque vous me faites part de statistiques de Statbel, je vous opposerai alors un autre chiffre de la même source, celui de l'inflation sur les logements existants. Il faut comparer les choses à politique constante, ce qui aura le mérite de lisser la situation et de donner une vision plus honnête sur l'évolution globale du marché, pas forcément en lien avec cette réforme.

Pour votre information, l'indice des prix des logements mesure l'évolution des prix des biens immobiliers privés. Cet indice suit les changements de prix des propriétés résidentielles neuves ou existantes achetées par les ménages.

Il est calculé par les pays membres de l'Union européenne selon une méthodologie harmonisée et permet donc de comparer l'évolution des prix immobiliers entre les différents pays européens. Ce n'est donc pas une référence non exhaustive. L'indice des prix des logements existants démontre une hausse de 5,4 % seulement au premier trimestre en Région wallonne.

Il est par exemple nettement inférieur aux 10 % observés en 2017 lorsque la Région de Bruxelles-Capitale a instauré son abattement. Je vous vois réagir, mais ce sont des faits. Je préconise depuis le début de prendre le temps de l'analyse pour ne pas se satisfaire d'éléments déclaratifs.

Par ailleurs, comme je vous l'ai déjà dit, je pense que nous pouvons être satisfaits d'observer que le nombre de transactions – le vrai indicateur de santé et de vivacité du marché – ait augmenté de 12,45 % en Wallonie par rapport à la même période en 2025.

Lorsque vous me dites que cette réforme est un échec pour les jeunes acheteurs, je vous demanderai de m'expliquer comment vous pouvez tirer cette conclusion dès lors que les chiffres à disposition ne permettent pas de l'affirmer.

La part des jeunes entre 18 et 30 ans dans les acquisitions est stable globalement en appartements et maisons avec un nombre de transactions à la hausse et donc un nombre absolu de jeunes acheteurs, plus élevé également.

Enfin, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Par honnêteté intellectuelle, je vous dis juste qu'il convient de patienter afin d'obtenir des données plus fiables possibles pour effectuer des analyses plus correctes.

Les données du second trimestre seront déjà intéressantes, mais je pense qu'il sera utile de patienter au moins une année d'existence de la mesure pour en tirer les bonnes conclusions. J'espère que cela, vous pourrez l'entendre.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je vais juste reprendre deux éléments que vous avez cités. Tout d'abord, s'il y avait eu tellement de gens qui se dirigeaient vers des biens plus modestes, la moyenne des prix du deuxième semestre 2024 aurait été plus basse. Ce n'est pas le cas. Les prix de la fin d'année 2024 n'étaient pas plus bas par rapport à l'année précédente. Il y a peut-être quelques pour cent, mais le phénomène que vous décrivez n'a pas du tout eu lieu.

On est déjà le 7 juillet, on aura bientôt le baromètre du premier semestre 2025. Tous les éléments que j'ai à ma disposition pour le moment n'indiquent pas que nous sommes face à un phénomène passager dû aux premiers mois.

Le deuxième élément que je voulais mentionner, c'est qu'en fin d'année il y a eu une certaine hausse – cela n'explique pas tout – du nombre de crédits puisque cela correspondait à une baisse des taux à ce moment-là.

J'aurais bien voulu qu'il y ait plus de jeunes acquéreurs, mais ce n'est pas le cas. L'écart entre le nombre de jeunes acquéreurs en Région wallonne et ceux des autres Régions est quasi nul. L'acquisition à 3 % n'a pas augmenté ce nombre.

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la demande fédérale de contribution des Régions pour les dépenses militaires »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la demande fédérale de contribution des Régions pour les dépenses militaires ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, vous avez déjà évoqué cet enjeu, mais, vu son importance, puisque c'est sans doute la décision la plus coûteuse depuis le début de la législature, je me permets d'y revenir avec quelques éléments complémentaires.

Le Gouvernement fédéral s'est en effet engagé dans un projet totalement déraisonnable conduisant à porter les dépenses militaires de notre pays de 2 % à 5 % du PIB. On a bien en tête les 3,5 % auxquels on additionne 1,5 % dans l'approche proposée par l'OTAN sur diktat du président américain. Monsieur le Ministre-Président, comprenez-vous cette hystérie collective ?

Après avoir marqué son accord sur cette décision, le ministre fédéral du Budget, Vincent Van Peteghem, a déclaré estimer « que les entités fédérées doivent aussi faire leur part dans l'augmentation des dépenses pour la défense ». C'est le comble pour un Gouvernement qui aime mettre la responsabilité au cœur de son discours. Ainsi, Monsieur le Ministre-Président, quelle était l'analyse de votre Gouvernement à cet égard ? Vous en avez donné quelques indices tout à l'heure.

Cette idée du ministre fédéral du Budget a-t-elle fait l'objet d'une demande adressée à votre Gouvernement ? En d'autres termes, est-ce un propos de la presse ou y a-t-il un courrier, des démarches officielles, une conférence interministérielle ou une démarche de négociation d'un accord de coopération ? Quelle est finalement la demande ?

Pouvez-vous confirmer, comme vous l'avez esquissé tout à l'heure, la fin de non-recevoir de la Wallonie ? Le ministre wallon de l'Économie avait indiqué il y a quelques jours « que la Région ne sera pas la vache à lait de l'État fédéral, y compris pour financer la défense ». Il aurait peut-être d'ailleurs dû dire « ne sera plus la vache à lait », vu les définancements déjà en cours, que ce soit pour le programme d'action du chômage – sous réserve de nouvelles informations – ou encore pour les réformes fiscales fédérales que vous

avez accueillies avec grand sourire il y a quelques semaines.

Bref, avez-vous formalisé ce refus afin de couper court à toute discussion ? À côté d'une contribution des Régions, il semble que le ministre fédéral du Budget ait aussi à l'esprit de comptabiliser les actuelles dépenses des Régions pour ce que j'appellerais les dépenses accessoires aux dépenses militaires, à concurrence de 1,5 % du PIB.

On cite régulièrement dans la presse la cybersécurité. C'est un peu l'exemple tarte à la crème qui revient à chaque fois. Avez-vous chiffré la proportion infime que les moyens investis en cybersécurité – quand bien même ils sont en hausse croissante – représentent par rapport aux montants dont nous parlons ? Est-ce un millième ou est-ce un centième lorsqu'on additionne les investissements des Régions en la matière ? Avez-vous connaissance de la nomenclature OTAN discutée par le Gouvernement fédéral, puisqu'il n'y a pas encore de décision, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure ?

D'autres dépenses actuelles sont-elles considérées ? Plus particulièrement, les dépenses qui sont effectuées pour économiser l'énergie, et notamment le gaz russe, sont-elles prises en compte ? Je fais référence ici à d'autres débats que nous avons par rapport à la politique d'économie d'énergie, notamment pour l'isolation.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui me permet d'aller davantage en profondeur et qui soulève un enjeu à la fois budgétaire, institutionnel et politique important. Le Gouvernement wallon a bien pris connaissance des déclarations du ministre fédéral du Budget évoquant la possibilité d'une participation des entités fédérées au financement de l'effort de défense nationale.

À ce jour, aucune demande formelle, précise et chiffrée n'a été officiellement adressée à la Wallonie. Il s'agit donc à ce stade d'une prise de position politique unilatérale, sans concertation préalable.

Soyons clairs : les compétences en matière de défense relèvent exclusivement de l'autorité fédérale, en vertu de l'article 167 de la Constitution. Il n'existe pas de fondement juridique permettant de contraindre les Régions à financer des politiques qui ne relèvent ni de leurs compétences ni de leurs priorités.

Par ailleurs, dans le contexte budgétaire que vous connaissez, où la Région wallonne doit mener des efforts soutenus de redressement, il est difficilement envisageable de consentir à de nouvelles charges qui mettraient en péril nos politiques au niveau des compétences régionales.

Quant à l'idée de comptabiliser des dépenses régionales dans les objectifs de l'OTAN, comme la cybersécurité, je note qu'aucune nomenclature commune entre les entités n'a encore été communiquée. À ce stade, si l'on suit la définition de l'OTAN, on voit rapidement qu'une condition récurrente limite fortement les imputations possibles des Régions dans le cadre actuel. Je vous la cite : « Les dépenses doivent faire partie d'un plan de défense national ou de l'OTAN ». Il faudra donc voir si des ouvertures plus larges sont tolérées pour d'éventuelles prises en compte.

Nous sommes cependant ouverts à un échange technique à ce sujet si des voies de contribution raisonnable sont concertées et possibles. Certaines dépenses régionales, notamment en matière de sécurité numérique, de protection civile ou d'infrastructures, pourraient en effet relever indirectement d'une approche de sécurité globale, mais cela doit se faire en toute transparence et sans remettre en cause l'autonomie fiscale et budgétaire des Régions. Il faut néanmoins reconnaître que les dépenses actuelles en la matière ne viendraient sans doute pas contribuer de manière significative à l'effort annoncé par le Fédéral. Si l'on peut aider avec nos dépenses prévues, je n'ai aucun souci avec cela.

En conclusion, le Gouvernement wallon n'a pas été formellement saisi d'une demande contraignante. Ce message a déjà été relayé dans nos échanges informels et sera formalisé, si nécessaire, dans le cadre de concertations interfédérales. Nous sommes bien évidemment ouverts à des discussions en fonction de l'évolution des définitions des dépenses rentrant dans le champ d'application national.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Effectivement, cette question méritait un développement structuré.

Je retiens trois choses. La première, c'est qu'il n'y a donc pas de demande formalisée et vous avez même ajouté cette indication qu'il n'y a pas de concertation préalable au stade du Gouvernement fédéral. J'entends donc que vous avez pris certains contacts pour voir ce qu'il en était. C'est donc une idée en l'air. Chacun a le droit de partager des idées en l'air, mais à ce stade, c'est une idée en l'air.

Ensuite, sur le fond, vous distinguez, d'une part, une contribution directe et puis, d'autre part, une comptabilisation de dépenses régionales. Pour ce qui concerne une contribution directe, je veux tout de même exprimer un avertissement, puisque vous avez indiqué qu'il était difficilement envisageable, dans le contexte, d'envisager une contribution de la Région. Je note que c'est une expression substantiellement moins ferme que des propos qui étaient plus clairs de la part de votre

Gouvernement jusqu'ici, à savoir une fin de non-recevoir : « Le Gouvernement wallon ne sera pas la vache à lait du Gouvernement fédéral », pour reprendre l'expression du ministre de l'Économie. Attention, parce que là je n'imagine pas que l'on revoie les mécanismes de financement pour que la Région vienne pallier le caractère insensé de la décision fédérale qui a été prise par quelques personnes, sans aucun débat public, et engageant, dans une mesure absolument jamais atteinte, nos finances publiques. Dès lors, *warning* là-dessus.

Par contre, sur la comptabilisation de dépenses régionales pour ce qui concernerait des dépenses accessoires aux dépenses militaires, dans le respect de l'autonomie et en tenant compte des dépenses déjà effectuées, je suis votre raisonnement. Si compter des dépenses déjà existantes peut aider l'équation, c'est de bon sens.

Là, c'est vous qui posez le warning en disant, d'une part, que ce sera très modeste – je vous suis – et, d'autre part, qu'il n'y aura même peut-être pas d'espace puisque vous nous avez donné connaissance de cette nomenclature OTAN qui, si elle n'est pas encore partagée entre les entités, s'imposera néanmoins à elles, à savoir l'intégration de plans de défense nationale.

Sans doute qu'il y a à travailler là-dessus. Je prenais l'exemple des prix de l'énergie. Quand on réduit ici notre consommation, dans le but de réduire la consommation notamment de fossiles, on sort de la dépendance du gaz russe. Intellectuellement, ce sont des dépenses qu'il faut maximiser puisque cela contribue à l'effort.

Question orale de Mme Isabella Greco à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'urgence de l'internalisation du National Contact Point (NCP) au sein de l'administration wallonne »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greco à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'urgence de l'internalisation du National Contact Point (NCP) au sein de l'administration wallonne ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre-Président, en décembre 2024, vous aviez déclaré commencer dans les semaines suivantes le travail d'évaluation de l'internalisation du National Contact Point – le point de contact national – au sein de l'administration. Plusieurs évaluations indépendantes ont pointé les mauvais résultats du NCP logé au sein de l'UWE, devenue AKT. Toutes ces évaluations concluaient à la nécessaire réintégration de cette mission au sein de l'administration. Vous nous aviez annoncé pouvoir suivre cette recommandation.

Six mois plus tard, lors de la commission consacrée à l'ajustement budgétaire, vous avez déclaré que les discussions se poursuivaient. Vous avez ajouté que les modalités devaient s'aligner sur les actions qui se retrouveront dans la stratégie de participation européenne des acteurs.

Sur cette base, vous alliez finaliser les différents objectifs de cette stratégie. Vous alliez rencontrer très prochainement les acteurs francophones pour proposer des mesures concrètes en vue d'atteindre les objectifs identifiés.

La recherche est un vecteur essentiel du développement de la Wallonie et chaque jour de retard de cette mise en place peut nuire au secteur. Avez-vous concrètement avancé ? À quelle date le NCP interne sera-t-il enfin effectif ? Jusqu'à quand la subvention à l'AKT court-elle pour cette mission de NCP ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Madame la Députée, avant toute chose, il n'est pas correct de dire que le NCP Wallonie ne fonctionne pas. Je me dois de vous corriger sur cet élément. En effet, les chiffres de participation européenne de nos acteurs de la recherche ne sont pas bons, je ne m'en cache pas. On peut dire qu'ils sont même plutôt mauvais pour certains d'entre eux, notamment au regard des résultats de nos voisins du Nord, c'est-à-dire nos voisins néerlandophones.

Cependant, il ne faut pas pour autant mettre toute la responsabilité sur la tête du NCP Wallonie. Tous les acteurs sont coresponsables de cet état de fait, chacun à leur niveau. J'irais même plus loin : les chiffres démontrent la plus-value du NCP. Une entreprise accompagnée par le NCP Wallonie a près de 10 % de chance supplémentaire d'obtenir un financement au niveau européen.

Ce n'est pas anodin quand on compare au taux de succès moyen situé autour de 22 %. Pour l'ensemble des acteurs de la recherche, le soutien du NCP leur permet d'avoir un taux de succès en moyenne supérieur de près de 7 %. Toutefois, le processus peut toujours être amélioré, notamment au niveau de l'anticipation et, surtout, du lobbying européen.

C'est pourquoi l'internalisation du NCP Wallonie au sein même de l'administration est en cours d'analyse sur la base d'études indépendantes réalisées lors de la précédente législature. La convention actuelle entre la

Région wallonne et AKT relative au NCP Wallonie court jusqu'au printemps 2028. Ce délai nous laisse donc le temps de réfléchir sereinement aux différentes modalités d'internalisation.

De plus, l'organisation interne des services du SPW EER relève des compétences de son directeur général. Ce dernier ayant été confirmé récemment pour un nouveau mandat, les modalités d'internalisation du NCP peuvent être discutées pour intégration dans sa feuille de route.

Je terminerai en ajoutant que je suis convaincu de la nécessité d'une stratégie globale, cohérente, structurée et coordonnée entre la Région et la Communauté pour permettre de dépasser les constats actuels. Les travaux relatifs à cette stratégie de soutien à la participation européenne des acteurs ont donc bien démarré. Les acteurs seront très prochainement invités à proposer des mesures concrètes à mettre en œuvre en vue d'atteindre les objectifs identifiés.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre-Président, le délai court jusqu'à 2028. A-t-on le temps ? Oui et non. Chaque jour qui passe est un jour perdu pour la recherche. On sait depuis très longtemps ce qu'il faut faire. Les évaluations sont claires : on a besoin d'un NCP proche, efficace et intégré à notre administration. Lors de la précédente législature, Mme Morreale a à plusieurs reprises remis sur la table l'évaluation négative du NCP, qui était logé, à la demande de votre groupe, à l'UWE, devenue AKT.

On a répondu à maintes reprises : « On va évaluer ». Je constate que l'on continue à répondre que l'on est dans l'évaluation et que vous avez une politique d'évaluation à géométrie variable. Vous utilisez l'évaluation comme argument pour nourrir et servir vos intérêts, comme cela vous arrange. Là, vous fermez les yeux parce que cela ne vous dérange pas que, dans ce cas de figure, l'argent public soit mal utilisé. Ici, cela dessert la Région wallonne et l'argent public mal utilisé, cela dessert les entreprises wallonnes qui n'utilisent pas suffisamment l'argent public européen dans le cadre de subsides qui sont logés dans de mauvaises administrations.

Vous le savez depuis des années, vous continuez à fermer les yeux. Nous continuerons à dénoncer. Plutôt que de vous attaquer à des politiques qui ne font pas l'objet d'évaluations négatives, vous feriez bien de vous attaquer à de vraies politiques qui ne fonctionnent pas, qui ne fonctionnent pas suffisamment bien ou mal, comme vous venez de le dire, même si cela ne fait pas vos affaires.

Question orale de Mme Isabella Greco à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'ultimatum posé au Gouvernement par le collectif « Refuges en colère » »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greco à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'ultimatum posé au Gouvernement par le collectif « Refuges en colère » ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre-Président, le collectif « Refuges en colère », regroupant 80 associations et refuges, a annoncé un grand rassemblement devant le Parlement le 9 juillet, qui a été annulé à la suite de votre présentation, ce jeudi, d'un plan d'action du Gouvernement en matière de bien-être animal. Ces représentants déploraient l'absence totale de dialogue avec les autorités, l'absence de position publique et surtout l'absence de réponses structurelles face aux urgences qu'ils rencontraient sur le terrain.

On a déjà eu l'occasion d'en parler à maintes reprises, vous et moi : on sait que les défis sur le terrain, au niveau des communes notamment, sont nombreux. Ils ne sont pas nombreux uniquement pour les communes, ils sont aussi compliqués pour les associations et pour les refuges.

On a évoqué notamment la saturation chronique des refuges. Chaque année, ce sont plus de 10 000 animaux errants qui sont pris en charge en Wallonie par des structures associatives. La Région leur délègue cette mission essentielle sans leur fournir les moyens nécessaires.

Malgré la suspension de l'action du 9 juillet, il est clair que nous nous trouvons toujours dans une situation difficile. Cependant, on va le signaler parce que c'est un élément très positif : vous avez déposé une feuille de route ce jeudi. Je suis très heureuse parce que je l'attendais – et je ne suis pas la seule – depuis bien longtemps. C'est une étape importante que nous demandions depuis longtemps et qu'il faut saluer pour ce qu'elle représente, même si la situation reste critique.

Un communiqué de presse est sorti ce 3 juillet et parle du permis d'adopter qui sera accessible via « Mon Espace Wallonie » et plus par les communes. Cet aspect m'intéresse, car on en a beaucoup parlé. À partir de quand ce projet sera-t-il concret, tout comme le fait d'interdire la vente d'animaux sur les marchés dominicaux ?

Vous avez, en outre, évoqué le renforcement de sanctions pour maltraitance et le paiement immédiat des frais d'hébergement par le propriétaire pour augmenter sa responsabilité. Je souligne positivement cette action. Vous avez évoqué un futur dialogue constructif avec le secteur avec des réunions semestrielles. C'est parfait parce que vous mesurez enfin que cette matière mérite un vrai portefeuille ministériel.

Vous avez évoqué 200 000 euros pour les communes pour la stérilisation des chats errants. C'est un bon début, mais 200 000 euros, n'est-ce que pour Charleroi ou est-ce pour toute la Wallonie ?

Vous avez évoqué le placement en refuge, qui est une obligation pour les communes, ainsi que des difficultés au niveau des délais. Vous augmentez les délais pour les associations et pour la police au niveau des placements en refuge. Ce qui est hyper important, ce n'est pas le délai, c'est bien la solution : que l'on ait plus de délais ou pas, que fait-on avec un animal errant une fois qu'il a été retrouvé ? Une fois que l'animal est blessé, c'est encore pire parce que ce délai ne va pas régler le fait que l'animal reste blessé, et qu'il n'y a personne pour répondre à cette problématique et soigner l'animal en attendant que la SPA ou le refuge attitré puisse prendre l'animal en charge.

Enfin, vous évoquez les sensibilisations et les formations des pouvoirs locaux, les agents constatateurs, les réseaux, c'est parfait, mais celles et ceux qui doivent à tout prix être sensibilisés à l'adoption responsable pour éviter les abandons, tant dans la rue qu'au refuge – car il y a des gens qui déposent au refuge, mais l'idée est d'éviter de mettre ces animaux au refuge –, c'est de travailler sur une action de sensibilisation dans les écoles. Vous avez longtemps évoqué les jours blancs et vous vous en plaignez.

C'est hyper important de travailler sur des séminaires par rapport au bien-être animal. On a plein de refuges, d'associations sur le terrain qui seront très heureuses de prendre ce travail à bras-le-corps. À Charleroi, chaque année, une grosse organisation avec plus de 300 élèves tourne dans des ateliers qui ont une démonstration de la brigade canine et qui mesurent l'impact et l'importance d'avoir un animal et la responsabilité qui va avec. Cela doit être une phase pilote, mais qui devrait être organisée dans toutes les communes.

M. le Président. – La parole est M. Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Madame la Députée, en préambule, par rapport à une réflexion que vous venez encore de porter en disant que je ne considérais le bien-être animal pas du tout comme un portefeuille ministériel important, c'est faux. Je ne peux pas vous laisser dire cela. Laissez-moi m'exprimer parce que je vous dois avouer que cela m'énerve. Quand je relis ce que vous avez dit la semaine dernière sur tout cela pour prouver un seul élément : « M. le Ministre-Président, entre le Japon, le Chili et le Vietnam, n'a pas le temps de s'occuper des animaux. Je propose d'ailleurs qu'il vous cède la matière puisque cela fait déjà deux fois que vous répondez en la matière de Bien-être animal, que vous êtes peut-être plus un expert que lui en matière de bien-être animal ». Franchement, c'est complètement insultant. Je ne vois pas en quoi cela fait avancer la cause animale.

Il faut aussi pouvoir parler des choses calmement. Ce que j'avais déjà dit, plusieurs fois, c'est que je travaillais sur pas mal d'éléments. J'ai fait un *mea culpa* en discutant avec les refuges, en disant sur la communication, pas sur le fait que je ne me saisissais pas de la matière. C'est quand même deux choses totalement différentes.

J'ai voulu expliquer la stratégie sur l'ensemble de la législature. Ce que j'ai fait et ce que je vais encore détailler ici, je n'ai pas de problème à cela. Je veux donc bien prendre sur moi, sur la partie communicationnelle, mais dire que je m'en foutais de la compétence, c'est complètement faux. Je ne peux pas laisser dire cela. C'est même complètement insultant pour mes équipes. Croyez-moi, je travaille beaucoup et je prends le temps même pour cette compétence qui est essentielle et qui me touche au plus haut. En plus, je trouve cela insultant pour mes équipes qui sont là depuis le début avec moi. Vous croyez qu'elles se tournent les pouces depuis un an ? À un moment donné, il faut arrêter. Il faut aussi être les pieds sur terre et respecter le travail de chacun.

J'ai fait le *mea culpa* par rapport à la partie communicationnelle. Sur le fond, on avance, c'est quelque chose d'important, et l'on aura, à mon avis, des éléments qui n'ont jamais été atteints en matière de bien-être animal dans cet élément-ci. C'est important de le souligner, de pouvoir remettre aussi l'église au milieu du village.

(Réactions dans l'assemblée)

Comme vous le savez, je suis quelqu'un de très ouvert.

Tout d'abord, je vais prendre le temps, comme vous avez pris le temps, parce que c'est important de pouvoir retracer ces éléments.

J'ai rencontré les représentants des refuges dans le cadre du protocole de collaboration entre l'Unité du bien-être animal, du Service public de Wallonie, les refuges et mon cabinet. On a d'ailleurs décidé de structurer cela, de voir comment on pouvait aussi améliorer les lignes de discussion entre les fédérés et les non-fédérés, et cetera, pour avoir les meilleurs échanges possibles. Une réflexion sera également portée par rapport à cela. Cette réunion a été honnêtement très

constructive. J'ai pu échanger avec les refuges sur leurs problématiques, mais aussi sur leurs attentes. J'ai pu leur présenter les actions envisagées, de manière transversale, dans le cadre de ma stratégie pour le bien-être animal en général et aussi pour la situation des refuges, en particulier.

Le rôle des refuges est central et vous en êtes aussi bien conscient, parce que je sais que c'est une matière qui vous tient à cœur dans la gestion des animaux abandonnés, perdus, errants, saisis pour négligence ou même pour maltraitance dans certains cas.

La saturation des refuges est une préoccupation largement médiatisée. Il est par contre difficile d'apporter une solution dont les effets seraient immédiats. J'ai voulu avoir l'honnêteté de leur dire directement.

Ces dernières années, la Région a soutenu financièrement l'augmentation du nombre de places dans les infrastructures sans que la situation s'améliore de manière pérenne. Il était nécessaire d'identifier l'ensemble des raisons qui contribuent à cette situation et d'y apporter des mesures adéquates.

Satisfait des autorisations que j'ai pu leur exposer, comme vous l'avez souligné, le collectif « Refuges en colère », qui rassemblait un nombre substantiel de refuges, mais pas tous, a décidé de lever le préavis de grève. Il a été convenu de poursuivre les échanges. Il est en effet important d'entretenir un dialogue constructif et régulier avec ces acteurs de terrain situés en première ligne.

J'ai pu exprimer la difficulté aussi d'avoir un dialogue organisé sans un point de contact unique, fédérant. C'est quelque chose sur lequel on doit essayer de travailler : avoir un représentant des refuges, un point de contact pour pouvoir être le plus efficace possible. C'est assez particulier dans la gestion d'une compétence régionale, vous l'avouerez, de ne pas avoir un interlocuteur désigné. C'est souvent comme cela que cela se passe. Il n'est matériellement pas possible d'entretenir un contact régulier avec l'ensemble des acteurs qui le souhaiteraient, ce qui peut faire naître une certaine frustration chez certains. Ils me l'ont exprimé à ce moment-là ; vous pourrez réagir. Je ne dis pas que c'est tous, mais, chez certains, il y a cette volonté. Je les ai donc encouragés à améliorer la fédération de leurs forces. Au final, l'objectif commun est d'améliorer le bien-être des animaux de manière structurelle. Je les ai d'ailleurs informés que je me tenais prêt à les accompagner dans un mouvement en ce sens, si mon aide peut être utile. Néanmoins, il leur revient d'entreprendre les démarches à leur niveau. Les réunions dans le cadre du protocole permettent néanmoins de pallier cela. C'est quelque chose qui a déjà été mis en place précédemment, qui fonctionne et qui n'a pas trop d'acteurs.

Comme vous avez pu en prendre connaissance, le Gouvernement a adopté le 3 juillet, sur ma proposition, la note d'orientation exposant la stratégie globale en matière de bien-être animal. Par celle-ci, il s'agit de mettre en œuvre la Déclaration de politique régionale 2024-2029 en proposant des mesures concrètes qui renforceront la protection et le bien-être de tous les animaux en reconnaissant pleinement ceux-ci en tant qu'êtres sensibles. Les mesures et projets inscrits dans cette note ne sont pas exhaustifs. Ils pourront être complétés par d'autres. Il est important de le dire également, il s'agit là des principaux projets que j'entends mener dans les prochains mois et années.

Parmi ces mesures, certaines impactent directement les refuges, comme :

- la réalisation d'une cartographie des refuges afin d'identifier leur localisation sur le territoire wallon, les espèces accueillies et leurs capacités résiduelles ;
- la signature d'un protocole de collaboration avec les refuges en vue de poursuivre un dialogue constructif avec le secteur. Les réunions semestrielles seront assurées dans le cadre du protocole de collaboration signé avec les refuges. Ce protocole sera revu en concertation avec les refuges pour une meilleure collaboration et une meilleure applicabilité ;
- le renforcement des conventions d'adoption, en étroite collaboration avec les refuges, afin notamment d'intégrer des clauses résolutoires spécifiques garantissant la protection effective des animaux. L'objectif est d'aboutir à un contrat type homogénéisé au bénéfice d'une protection plus forte des animaux, notamment dans le cas de restitutions rares, mais malheureuses, comme nous avons pu en connaître récemment ;
- le renforcement de la responsabilité des propriétaires. Il est proposé d'imposer le paiement immédiat des frais d'hébergement comme condition de la restitution d'un animal, de sorte que, si une décision de restitution devait intervenir, la condition de paiement immédiat des frais d'hébergement et de soins sera exigée pour pouvoir récupérer l'animal afin de renforcer la responsabilité des propriétaires.

Par ailleurs, plusieurs actions auront un effet important sur les refuges et correspondent à leur demande. Je vais notamment citer :

- le renforcement des sanctions pour dissuader les contrevenants potentiels et lutter plus efficacement contre l'impunité et, à terme, avoir moins de saisies ;
- la volonté de reclassification d'infractions de catégorie 3 vers la catégorie 2 pour mieux lutter contre la maltraitance – par exemple, vu les fortes chaleurs de ces dernières semaines, le fait de laisser des animaux enfermés dans un véhicule ;
- le remplacement du permis de détention par le certificat de confiance lié à la composition du

ménage désormais délivré par téléchargement via « Mon Espace Wallonie », avec un délai de réflexion imposé entre la demande et le téléchargement effectif permettant de limiter les adoptions impulsives. Celui-ci pourra être suspendu provisoirement en cas de procédure en cours pour négligence ou maltraitance ;
- l'interdiction de l'abattage à domicile des ovins, caprins et porcins pour les particuliers. Cette mesure, qui vise à garantir un meilleur respect des exigences sanitaires, environnementales et de bien-être animal, permettra d'éviter également des saisies très importantes, comme en 2024, et libérera de la place dans les refuges ;
- le recentrage accru des actions soutenues par la Wallonie au niveau des pouvoirs locaux et l'accentuation de la stérilisation des chats pour répondre à la problématique de surpopulation féline et liaisonner davantage les communes, les vétérinaires praticiens et les refuges. Cela aura un impact positif sur les refuges ;
- l'interdiction de la vente d'animaux sur les marchés communaux pour éviter les achats impulsifs et les mauvaises conditions de transport à répétition et d'exposition des animaux. Au-delà des chiens et des chats, cela pourrait réduire les abandons extérieurs ultérieurs ;
- la sensibilisation, via un encadrement pédagogique, des futurs détenteurs, afin de prévenir les adoptions impulsives, de promouvoir une détention responsable et d'informer correctement sur les spécificités comportementales, sanitaires et environnementales de certaines races ou catégories d'animaux.

L'objectif est de mieux prévenir les achats et adoptions impulsifs, d'encadrer les futurs détenteurs et de diffuser plus largement une information de qualité.

Au niveau de la redevance à l'identification, il s'agit d'augmenter la contribution lors de l'enregistrement ou l'identification pour responsabiliser davantage les acquéreurs et permettre moins d'achats irréfléchis, et donc moins d'abandons et de pression sur les refuges.

Au sujet des listes positives, il est envisagé une meilleure homogénéisation des listes au niveau belge – mammifères et reptiles et, à l'avenir, les oiseaux et les poissons – pour empêcher la détention d'animaux inadaptés, exotiques ou dangereux, permettant une réduction des abandons complexes à gérer par les refuges.

Au niveau des animaux de production, on prévoit l'encadrement des lapins – hébergement obligatoire dans des parcs enrichis dès 2025 –, pour moins de maltraitance et donc moins de saisies à gérer.

L'adoption de solutions pérennes nécessite en priorité la révision du Code du bien-être animal et du Code de l'environnement pour la partie qui concerne strictement le BEA. L'avant-projet de décret sera présenté au Gouvernement en octobre prochain. C'est un travail important qui demande du temps et que mes équipes, quoi que l'on ait pu lire, préparent depuis plusieurs mois.

Je conclurai en indiquant que je suis satisfait d'avoir pu entretenir un échange franc et constructif avec des représentants des refuges le 2 juillet dernier. Leurs équipes, que ce soient leurs employés ou les nombreux bénévoles, font un boulot remarquable. Il me tenait à cœur de l'exprimer une nouvelle fois ici, au sein de cette assemblée.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour ces éléments. Je recontextualise, puisque la fonction de ministre-président que vous occupez est une fonction hautement responsable qui demande énormément d'investissement et de temps. À titre personnel – et c'est de cette manière que je me suis exprimée, le terrain aussi, c'est d'ailleurs pour cela qu'il a déposé un préavis de grève –, vous avez sous-estimé, sans aucune volonté d'être négatif, la charge de travail et surtout l'affect qui gravite autour du bien-être animal ainsi que le temps que cela demande. Je n'ai pas dit que vous vous en foutiez, je ne me le permettrais pas, j'ai dit que vous n'aviez pas le temps. Les trois dernières questions que j'ai eu l'occasion de poser en matière de bien-être animal, c'est M. Jeholet qui y a répondu ; vous étiez en mission officielle.

Le moment était très important, avec un préavis de grève déposé, les jours se rapprochaient de ce 15 juillet. Je viens de la plus grande ville de Wallonie, vous connaissez la situation avec les animaux et vous connaissez très bien le président de notre refuge avec lequel vous avez des contacts réguliers, toujours pertinents et constructifs. Vous savez que la situation aurait été dramatique chez nous si ce préavis de grève avait été déposé. En l'occurrence, quand je vous questionne à ce sujet, vous n'êtes pas là. Vous n'êtes pas en train de vous tourner les pouces, vous êtes en mission diplomatique obligatoire parce que la fonction de ministre-président réclame cette importance et cette légitimité. Je n'ai pas dit que vous vous en foutiez.

Ensuite, vous avez déposé un plan d'action un an après votre prise de fonction, toujours dans ce contexte où vous êtes pris par d'autres fonctions que certains pourraient considérer comme plus importantes ; ou moins, cela dépend de la place de l'animal dans les valeurs des personnes. C'est en cela que je considère que l'affect au niveau du bien-être animal est très important.

Je vais aller *straight to the point*, mais *just on time*. Vous déposez ce plan d'action juste avant la grève du

15 juillet et avant la mobilisation du 9 juillet. On pourrait y percevoir une politique de « sauve-qui-peut ».

Enfin, j'ai souligné à plusieurs reprises, dans le cadre du communiqué de presse qui est sorti ici le 3 juillet, des éléments très positifs que vous avez mis en place. Je ne suis pas insultante, mais je défends des valeurs avec ma personnalité, avec ma manière de m'exprimer et j'ai du respect pour votre fonction parce que vous êtes le plus jeune ministre-président de l'histoire, que vous êtes mon voisin et que je vous respecte ; ne croyez pas le contraire. Cependant, j'ai une mission de relais, je défends des convictions qui sont les miennes, et ce, avec toute ma personnalité.

Enfin, cette rencontre du 12 juin avait pour objectif de prendre contact entre vous et le secteur – c'était une première après un an –, d'identifier des personnes de contact, mais surtout il était important que les communes entendent votre plan d'action en matière de bien-être animal, afin d'envisager le champ d'action qu'elles peuvent implémenter à leur échelle. Il était donc interpellant de ne pas l'avoir mis en place depuis plus d'un an. C'est dans cette optique que je vous ai à maintes reprises questionné ici. Je l'ai toujours fait sur le ton de la rigolade, mais à un moment donné, il faut durcir les traits.

Enfin, vous ne m'avez pas répondu quant aux questions sur le délai de mise en place pour les marchés et l'interdiction de la vente. C'est hyper important parce qu'il faut que les communes se préparent.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Peut-être juste une précision par rapport à cela, parce que vous avez compris que ces éléments m'avaient touché assez personnellement. Rassurez-vous, mon travail en tant que ministre du Bien-être animal ne se limite pas à répondre à des questions ici, à l'assemblée. Ce n'est donc pas parce que je suis en mission à l'étranger que je ne m'occupe pas du bien-être animal. Je pense qu'il faut tout de même l'avoir en tête.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Je le sais, mais il y a un contexte, Monsieur le Ministre-Président. Il y avait un préavis de grève, il y a tout le secteur qui n'est tout de même pas content, il y a les communes qui sont dans le néant. Je veux dire qu'il n'y avait pas que l'absence à ces trois questions. Cela fait plus d'un an que je vous questionne en matière de bien-être animal, cela ne date pas d'hier. Si vous faites votre *mea culpa* en matière de communication, sachez que nous avons l'impression, au niveau du bien-être animal, d'être dans le flou. C'est mon travail de parlementaire d'essayer de trouver l'éclaircie dans ce flou.

Question orale de Mme Isabella Greco à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les dysfonctionnements persistants des plateformes d'identification des chiens et chats »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greco à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les dysfonctionnements persistants des plateformes d'identification des chiens et chats ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre-Président, le 3 juin dernier, la section des praticiens de petits animaux de l'Union professionnelle vétérinaire vous a interpellé à propos des dysfonctionnements graves et persistants des plateformes DogID et CatID.

Ces plateformes d'enregistrement des chiens et des chats, mises en place au niveau belge, permettent de centraliser les données des animaux de compagnie pour l'ensemble du territoire en les liant de manière formelle à leurs responsables.

À ce jour, aucune réponse de votre cabinet n'a été adressée à ces représentants des vétérinaires, ni accusé de réception ni engagement de suivi. Or, les vétérinaires continuent de subir au quotidien les lenteurs, les bugs et les blocages liés à ces outils pourtant obligatoires dans l'exercice de leur profession.

Ces acteurs demandent un signal politique clair : que vous reconnaissiez qu'il y a un problème avec ces plateformes pour pouvoir y apporter des solutions.

Avez-vous connaissance de tels dysfonctionnements de ces plateformes ?

Qu'avez-vous entrepris, en concertation avec les autres Régions, pour y remédier ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Madame la Députée, la gestion des bases de données CatID et DogID a été attribuée à la société Zetes en exécution du marché public de concession qui a débuté le 1er octobre 2024. Je rappelle que le cahier spécial des charges a été préparé en concertation entre les trois Régions afin de garder des bases de données communes pour l'ensemble du pays.

En vertu du Règlement général sur la protection des données, de nouvelles dispositions ont été mises en œuvre afin d'apporter plus de sécurité lors de la collecte des données. La mise en place progressive d'outils a été étudiée pour faciliter l'encodage et l'emploi par les utilisateurs.

Je me permets de contredire votre affirmation et je vous confirme avoir bien donné suite à l'interpellation des vétérinaires. En effet, les problèmes rencontrés par les vétérinaires ont été abordés lors de ma rencontre avec l'Ordre régional francophone des médecins vétérinaires le 2 juillet dernier.

Je tiens à vous rassurer : j'attache une grande importance à la simplification administrative des procédures. La bonne exécution des obligations légales doit pouvoir être réalisée dans les meilleures conditions. J'ai demandé à mon administration qu'elle contacte le prestataire de service pour qu'il puisse remédier aux dysfonctionnements constatés dans les meilleurs délais et, le cas échéant, dresser un procès-verbal de carence pour faire valoir par toute voie de droits.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre-Président, ma question a été rédigée avant le 2 juillet. Il se peut effectivement qu'entre-temps vous ayez eu un contact avec eux ; tant mieux, car c'est le but.

Je veux simplement rappeler que ce cri d'alerte des vétérinaires ne date pas d'hier. Il dénonce ce blocage de manière persistante, peut-être auprès de votre administration. Ils doivent composer avec des plateformes défaillantes, mais vous avez dit que vous étiez au courant.

Juste quelques éléments qui viennent du terrain.

Au niveau de l'aberration du permis d'adopter, ce n'est valable qu'en Wallonie, donc beaucoup de Wallons vont jusqu'en Flandre prendre des animaux et reviennent ensuite. C'est un réel problème qu'il faudrait résoudre avec le ministre du Bien-être animal flamand. Apparemment, céder l'animal, même si c'est interdit par le permis d'adopter, se fait de manière courante. Un animal est ainsi adopté par une personne X et il est ensuite cédé à quelqu'un d'autre dans la foulée, ce qui est problématique. Comment contrôler cela ? Je vous laisserai faire preuve de créativité, mais il y a un problème à ce niveau.

Il y a le cas des animaux destinés à être mangés ou à être domestiqués. C'est le cas des poules. La plupart des poules échappent au permis d'adopter parce qu'elles ont vocation plutôt à finir dans l'assiette. Cela peut être valable pour des lapins ou que sais-je. Cela pointe aussi un dysfonctionnement du permis d'adopter.

Enfin, concernant la bureaucratie, l'administration, vous avez réglé le problème. Je vous ai parlé des campagnes de sensibilisation. Je pense avoir parlé de tout.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la sensibilisation à la protection des animaux lors d'épisodes de chaleur extrême »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la sensibilisation à la protection des animaux lors d'épisodes de chaleur extrême ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre-Président, à l'occasion des fortes chaleurs, je voudrais évoquer avec vous la question des animaux que l'on abandonne dans les véhicules. En pleine chaleur, cette problématique a refait tragiquement surface dernièrement avec un cas dans le Hainaut.

En quelques minutes, la température à l'intérieur d'un véhicule peut atteindre plus de 50 degrés, même à l'ombre et même avec une vitre ouverte. Ces conditions mettent gravement en péril la santé, voire la vie des animaux domestiques laissés à l'intérieur.

Alors que notre pays s'apprête à vivre des épisodes de canicule – on en a vécu un, mais il semblerait que d'autres reviennent –, il est impératif de renforcer les messages de prévention. De nombreuses associations, vétérinaires et services de secours appellent à une sensibilisation systématique du grand public et rappellent qu'un animal n'a aucune capacité à réguler seul sa température dans un véhicule fermé.

En Wallonie, l'absence de coordination structurelle laisse à désirer. Il est pourtant possible, via les aires d'autoroutes, les parkings routiers, les réseaux sociaux officiels ou les campagnes visuelles sur nos routes, de diffuser des messages forts en faveur du bien-être animal.

Dès lors, envisagez-vous une campagne régionale de prévention pour le bien-être animal lors des fortes chaleurs ? Avez-vous sollicité une collaboration avec votre collègue des Pouvoirs locaux, le ministre Desquesnes, pour une approche coordonnée entre Bien-être animal, Pouvoirs locaux et Infrastructures routières ? Si oui, qu'en est-il ?

Entendez-vous associer les refuges, vétérinaires, pompiers et polices locales à une stratégie plus globale

de prévention et d'intervention rapide dans ces situations critiques ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Je vous remercie pour la dernière question de la session parlementaire du Parlement de Wallonie.

Madame la Députée, je vous confirme que la sensibilisation à la protection des animaux face aux épisodes de chaleur extrême est une priorité partagée. Comme pour les personnes les plus vulnérables, ces conditions climatiques représentent un réel danger pour les animaux, qu'ils soient domestiques ou d'élevage.

C'est pourquoi j'ai demandé à mon administration de lancer, dès le 20 juin, via les réseaux sociaux, une campagne qui rappelle de manière simple et pratique les gestes à adopter pour préserver le bien-être des animaux, que ce soit à la maison, en promenade ou lors de trajets en voiture.

Des conseils spécifiques ont également été diffusés à destination des détenteurs de nouveaux animaux de compagnie ainsi que des recommandations sur la gestion des animaux en prairie, afin d'anticiper au mieux les risques liés aux fortes chaleurs.

Je n'ai pas sollicité mon collègue en charge des Pouvoirs locaux et des Infrastructures routières à ce sujet. Toutefois, je tiens à souligner que l'administration reste mobilisée et disponible pour répondre aux questions des citoyens ou des professionnels et pour accompagner les acteurs de terrain qui en font la demande.

Enfin, je rappelle que tout signalement de négligence ou de situation préoccupante peut être transmis via le numéro 1718 – option 2 pour être précis –, accessible en permanence. Ce dispositif permet à chacun d'agir de manière responsable et engagée.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je vous remercie pour ces précisions. C'est effectivement une priorité partagée.

Le cas rencontré à Mouscron, où la police est intervenue pour un chien laissé enfermé dans une voiture en pleine chaleur sur un parking, a ému parce qu'il a fallu le temps de faire le tour des commerces pour retrouver le propriétaire. Que fait-on dans ces cas ? On prend un haut-parleur pour dire « Il y a un chien dans la voiture » ? C'est compliqué. L'animal, qui est sorti vivant, mais gravement déshydraté, n'a pas résisté. Malheureusement, il est décédé.

Cette scène choquante a ému de nombreuses personnes. Elle illustre la gravité du phénomène que l'on sous-estime. C'est cela, le problème. On sous-estime totalement la gravité de ce phénomène. La prévention est cruciale, mais elle doit être coordonnée, visible et répétée. Je vous remercie de l'avoir lancée dès le 20 juin. Ce sont probablement des campagnes que l'on pourrait répéter à chaque début de canicule. Il convient de faire recirculer l'information. Il y a des moyens qui ne coûtent pas cher comme les réseaux sociaux ou les panneaux autoroutiers avec un message que l'on peut électroniquement modifier.

Ainsi, je vous enjoins à voir avec votre collègue comment améliorer les choses et faire passer le message ; pas uniquement aux Wallons, mais à tous ceux qui transitent sur nos routes et qui seraient contraints, avec cette chaleur, à devoir laisser un animal dans une voiture. Il faut prévoir tout ce qui est nécessaire pour ne pas qu'il se déshydrate.

Je vous remercie de rappeler également que la ligne téléphonique 1718, les services de secours, les pompiers ou les policiers sont aussi là pour aider en cas de négligence à signaler.

Enfin, je vous remercie d'entrevoir les moyens pour coordonner et visibiliser ces campagnes.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :
- M. Collignon, sur « les premiers impacts alarmants de la réforme des droits d'enregistrement » ;
- M. Devin, sur « la hausse des prix de l'immobilier suite à la réforme fiscale de Mme la Ministre sur les droits d'enregistrement » ;
- M. Collignon, sur « l'impact de la baisse des droits d'enregistrement » ;
- M. Chintinne, sur « le marché immobilier au premier trimestre 2025 » ;
- M. Resinelli, sur « la vente de produits en cuir de kangourou » à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :
- Mme Özen, sur « le bien-être des chiens et des chats au sein des élevages » ;
- Mme Tellier, sur « la mobilisation inédite des refuges le 9 juillet 2025 » à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 20 heures 1 minute.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Valérie Bluge, MR
M. Christophe Collignon, PS
Mme Valérie De Bue, MR
M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal
Mme Isabella Greco, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Julien Liradelfo, PTB
Mme Christine Mauel, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Özlem Özen, PS
M. Loris Resinelli, Les Engagés
Mme Céline Tellier, Ecolo
Mme Éliane Tillieux, PS
M. Nicolas Tzanetatos, Président

ABRÉVIATIONS COURANTES

AGW	arrêté du Gouvernement wallon
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
APEFE	Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (ASBL)
APF	Assemblée parlementaire de la francophonie
ARES	Académie de recherche et d'enseignement supérieur Wallonie-Bruxelles
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
BCE	Banque centrale européenne
BEA	bien-être animal
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud (South Africa)
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (Accord économique et commercial global)
CFFW	Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie
CFP	cadre financier pluriannuel
CIJ	Cour internationale de justice
CNAPD	Coordination nationale d'action pour la paix et la démocratie
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CSA	conseillers scientifiques et académiques
DPC	Déclaration de politique communautaire
DPR	Déclaration de politique régionale
EER	Économie, Emploi et Recherche (SPW)
Enabel	Agence belge de développement
ERC	European Research Council (Conseil européen de la recherche)
ETS	Emission Trading Scheme (Système d'échange de quotas d'émission)
FedEx	Federal Express (entreprise et compagnie aérienne spécialisée dans le transport international de fret)
FN	Fabrique nationale
FRIC	Fonds régional des investissements communaux
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
G7	Groupe des sept pays les plus industrialisés du monde (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie et Japon)
GAFAM	Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft (cinq géants du web)
GAIA	Groupe d'action dans l'intérêt des animaux
GW	Gouvernement wallon
ICT	information and communication technologies (technologies de l'information et de la communication – TIC)
Infrasports	Direction des infrastructures sportives
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
Ipsos	entreprise de sondages française et société internationale de marketing d'opinion
IT	information technology (technologies de l'information)
LIFE	L'Instrument financier pour l'environnement (fonds de l'Union européenne pour le financement de sa politique environnementale)
M23	Mouvement du 23 mars (groupe créé à la suite de la guerre du Kivu)
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)
NCP	National Contact Point (Point de contact national)
NPI	note de politique internationale
OGM	organismes génétiquement modifiés
OIF	Organisation internationale de la francophonie
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies

OPERA	Outil de projection et d'évaluation régional analytique
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAC	Politique agricole commune
PIB	produit intérieur brut
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
RDC	République démocratique du Congo
Sodexo	Société d'exploitation hôtelière
SPA	Société protectrice des animaux
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
TPE	très petite(s) entreprise(s)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UNICEF	United Nations Children's Fund (Fonds des Nations unies pour l'enfance)
UREBA	rénovation énergétique des bâtiments (subventions)
USA	United States of America (États-Unis d'Amérique)
UWE	Union wallonne des entreprises (devenue AKT for Wallonia en 2024)
WBI	Wallonie-Bruxelles International